VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1907
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une vaccination plus que jamais d'actualité



Préfecture de Côte-d'Or

L'évolution récente des zones de précaution mises en place lors de la crise de la DNC, il y a un an, constitue une bonne nouvelle pour les éleveurs. Mais les Groupements de défense sanitaire appellent à ne pas baisser la garde. La vaccination est fortement encouragée. Cette semaine, un éleveur de Côte-d'Or explique l'importance qu'elle revêt pour lui. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'après le 31 décembre, toute vaccination sera interdite pour qu'au 1er septembre 2027 la zone regagne son statut indemne de la maladie.

Page 13



P.17
PRODUCTIONS *Diversification*
Maraîchage // Quand les bonnes idées se partagent



P.19
RURALITÉ *Territoires*
Commerce // Des habitants ouvrent leur boutique de proximité



AdobeStock

P.32
MAGAZINE *Oxygène*
Mycologie // Pourra-t-on cueillir des champignons cet automne ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR: UN RENOUVELLEMENT CONSTANT

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE: IL EN FAUDRA BEAUCOUP PLUS

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE: ENTRE URGENCE CLIMATIQUE ET CAP SUR L'AVENIR

.07 GROUPAMA: ÇA, C'EST DE LA PARTIE

.08 BIENVENUE À LA FERME: SIX NOUVEAUX PRODUCTEURS ONT REJOINT LE RÉSEAU

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FORMATION: DES MOTS POUR DONNER DE LA VOIX

ACTUALITÉ // FRANCE

.10 SOMMET DE L'ÉLEVAGE: L'AGRICULTURE NE PEUT PAS ATTENDRE LA PRÉSIDENTIELLE

.11 ÉNERGIES: LA FERME QUI DÉFIE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 STATION CHAROLAISE: ILS SONT SOIXANTE-SEPT

.13 DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE: VACCINER POUR ÊTRE TRANQUILLE

.14 SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERT: NE PAS PRÉCIPITER LE RETOUR AU PÂTURAGE

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 SEMIS D'AUTOMNE: MOUTARDE, C'EST PARTI

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 VIGNOBLE CHÂTILLONNAIS: SUR LA ROUTE DU CRÉMANT

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 MARAÎCHAGE: PARTAGE DE BONNES IDÉES

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENVIRONNEMENT

.18 CROSS INCLUSIF: 700 ENFANTS ONT COURU ENSEMBLE ET ONT FAIT VIVRE L'INCLUSION

.19 COMMERCE ALIMENTAIRE: DES HABITANTS OUVRENT LEUR BOUTIQUE DE PROXIMITÉ

.20 MFR DE VILLEVALLIER: 60 ANS D'EXISTENCE SUR LE TERRITOIRE

.21 COURS D'EAU: L'ANGUISON DÉPLOIE SES MÉANDRES

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 CULTURE: LE RETOUR DU COMIQUE RURAL

.31 TONNERRE: RENDEZ-VOUS LE 17 OCTOBRE POUR LA FÊTE DE LA PRESSÉE

.32 MYCOLOGIE: CET AUTOMNE, POURRA-T-ON CUEILLIR DES CHAMPIGNONS ?



// LE DESSIN

// EN BREF

Protection des captages Le projet de décret inquiète la FNSEA et JA

Alors que le gouvernement prépare un nouveau projet de décret sur la protection des captages d'eau potable, la FNSEA et Jeunes Agriculteurs (JA) ont exprimé le 12 octobre dans un communiqué commun leurs vives inquiétudes. Tout en réaffirmant leur engagement pour la qualité de l'eau, ils dénoncent un texte *« déconnecté des réalités du terrain »* et aux impacts sous-estimés. Les syndicats fustigent les seuils retenus pour déclencher les restrictions, l'insuffisant ciblage des mesures et leur durcissement immédiat. *« Alors que le coût de la dépollution de l'eau potable a fait l'objet d'études approfondies, les coûts réels de la prévention à supporter par les exploitations et les filières agricoles restent très largement méconnus »*, indique le communiqué. Les deux syndicats refusent fermement un financement par redéploiement des budgets de la PAC. Pour la FNSEA et JA, cette réglementation risque de provoquer une *« décroissance agricole »*, menaçant directement la pérennité de filières locales stratégiques et des milliers d'emplois. Les deux syndicats agricoles exigent un chiffrage précis des coûts et un accompagnement à la hauteur des efforts demandés.

Loup 54 brebis tuées dans une attaque dans le Vercors

Cinquante-quatre brebis d'un élevage ont été tuées en fin de semaine dans l'attaque d'une meute de loups dans le massif du Vercors en Isère, a annoncé la préfecture le 11 octobre. Ce carnage, dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 dans un alpage de la commune de Villars-de-Lans, est survenu un mois et demi après une attaque massive similaire ayant tué 60 brebis dans le Vercors, mais dans le département voisin de la Drôme cette fois. Et ce alors que les éleveurs manifestent de plus en plus leur colère dans toutes les régions touchées par ces prédations, demandant à l'État d'abattre davantage de loups, ce qui déclenche en retour la colère des organisations de défense de la faune. En pleine nuit, dans l'alpage de la Fauge, 54 brebis du même élevage sont mortes et huit ont été blessées, a indiqué à l'AFP la préfecture de l'Isère, confirmant une information du quotidien le Dauphiné Libéré. Sur les 54, une quinzaine de moutons ont été tués directement par les loups, le reste ayant succombé par étouffement en s'empilant au fond d'une combe dans laquelle ils étaient tombés en fuyant les prédateurs, a précisé à l'AFP Sébastien Mollet, chef du service départemental de l'OFB pour l'Isère.

Carburant Après le déstockage, TotalEnergies s'engage à baisser le prix du GNR de 20 ct

D'après l'AFP, le p.-d.g. de TotalEnergies Patrick Pouyanné s'est engagé le 12 octobre à baisser de 20 centimes d'euro (ct€) le prix du litre de gazole non routier (GNR), après un déstockage de gasoil qui doit démarrer début novembre. M. Pouyanné s'exprimait à l'issue d'une réunion à Matignon des distributeurs de carburant autour de Sébastien Lecornu. Le gouvernement a annoncé le 7 octobre la mise sur le marché de dix millions de barils de diesel issus des stocks stratégiques, espérant provoquer *« une baisse de prix estimée à de 12 à 18 centimes du litre »* (pour les particuliers). M. Pouyanné s'est engagé à une baisse de *« 20 centimes d'euro du litre sur le gazole non routier (GNR) pour les agriculteurs, les entreprises BTP et les pêcheurs »*, le prix du GNR n'étant pas plafonné dans les stations du groupe. Outre le déstockage de gazole par la France, M. Pouyanné a dit s'attendre à une *« détente sur le marché »* des prix du gazole après l'accord annoncé par Washington avec Moscou concernant ce carburant. Pour rappel, l'exécutif a mis en place une aide de 15 ct€/l de GNR pour les agriculteurs, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre. La FNSEA demande son doublement, à 30 ct€/l, et une *« application directement sur pied de facture »*.

// EN IMAGE

Charcuterie La chute des investissements menace la filière porcine



Selon une étude de la Banque de France citée par la Fédération des charcutiers-traiteurs (FICT) début octobre, le taux d'investissement des entreprises du secteur s'est effondré de 44 % en cinq ans pour tomber à 15 %. Asphyxiées par une marge nette moyenne de 1,5 %, près d'une entreprise sur quatre est aujourd'hui déficitaire. Ce décrochage bloque les 2 milliards d'euros d'investissements requis sur dix ans pour moderniser les ateliers, décarboner l'outil industriel et assurer la transmission des PME, alors que 40 % des dirigeants ont plus de 60 ans, explique en substance la FICT. En 2026, les surcoûts se sont encore accumulés (+22 % sur le porc, +40 % sur le gazole), absorbés directement par les trésoreries. Les charcutiers-traiteurs s'inquiètent aussi de leur principale source d'approvisionnement, car la charcuterie transforme 75 % de la production porcine française. Alors que la grande distribution dégage un taux de marge nette de 7,6 % sur ce rayon (cinq fois la moyenne alimentaire), Christiane Lambert, présidente de la FICT, réclame des revalorisations tarifaires indispensables lors des négociations commerciales pour ne pas sacrifier l'appareil productif français.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// UKRAINE-UE

Un véritable raz de marée pour l'agriculture européenne

Puissance agricole de premier plan, l'Ukraine parie beaucoup sur une future adhésion à l'Union européenne. Sauf que cet élargissement aurait de très importantes conséquences pour les agricultures d'autres pays de l'Union et notamment de la France. Le sujet fait débat.



Ganna Zelinka

La puissance agricole ukrainienne pose de nombreux défis à une éventuelle adhésion du pays à l'UE.

En quelques années, l'Ukraine est devenue une puissance agricole de premier plan. L'agriculture y joue un rôle clef contribuant à 20 % du PIB du pays et représentant la moitié de ses exportations, indiquait Marie-Claude Maurel, géographe, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) lors de la conférence sur « l'Union européenne et l'Ukraine : évolution des négociations agricoles », organisée par Agridées, fin septembre à Paris. En 2024, ce pays était le premier exportateur mondial d'huile de tournesol *(voir encadré)*, le 4e pour le maïs, le 6e pour le blé, le soja et la volaille.

Cette puissance, elle la doit à l'étendue de ses surfaces agricoles, à la richesse de ses sols (les fameux tchernozioms), à l'utilisation des technologies occidentales (OGM notamment) ainsi qu'à l'émergence d'agro-holdings de plus en plus prépondérantes. Exploitant au minimum 5 000 hectares, mais jusqu'à plus de 100 000 hectares pour certaines d'entre elles, les 100 premières contrôlent 5 millions d'hectares, soit le quart de la superficie agricole du pays, selon Marie-Claude Maurel.

Ce sont des entreprises agro-financières, détenues à l'origine par d'anciens oligarques, qui ont vu l'arrivée d'investisseurs étrangers, des États-Unis ou d'Arabie saoudite notamment, et qui intègrent toute la chaîne de valeur depuis la production agricole jusqu'à l'exportation et la transformation des matières premières agricoles. *(voir encadré)*.

Les négociations ont commencé

Ce positionnement stratégique de l'Ukraine ne manque pas de susciter de nombreuses inquiétudes chez les responsables agricoles français. D'autant plus que l'Union européenne a accordé en 2025 des contingents supplémentaires d'exportation de blé, de maïs, de sucre, de poulet et miel pour soutenir son effort de guerre contre la Russie. Et que l'Ukraine a fait de son adhésion à l'UE l'une de ses priorités, ainsi que l'a rappelé le ministre ukrainien de la Politique agraire et de l'alimentation, Taras Vysotskyi, présent en visio. Alex Lissitsa, à la tête d'une agro-holding de 120 000 hectares, plaide dans le même sens. Son objectif : que l'Ukraine intègre l'UE au plus vite. D'ailleurs, depuis le départ de Viktor Orban à la tête de la Hongrie qui s'y opposait, les premières négociations ont commencé, avec l'ouverture de deux groupes de chapitres pour que l'Ukraine s'approprie l'acquis communautaire. L'adhésion de l'Ukraine devrait contribuer à renforcer sa souveraineté alimentaire, notamment pour ce qui est des protéines végétales (sur lesquelles l'UE est lourdement déficitaire) ainsi que sa position sur les marchés mondiaux. L'Ukraine possède l'équivalent de 27 % de la superficie arable de l'UE.

Coûts de production bas

Mais la déferlante des produits agricoles ukrainiens sur le marché communautaire constituerait un véritable raz de marée pour l'agriculture européenne, en cas d'ouverture complète du marché communautaire aux exportations ukrainiennes sans limitation, estime Olivier Antoine, directeur général du cabinet de conseil ORAE Géopolitique. Des importations qui seraient stimulées par la modicité des coûts de production, même si le respect des règles communautaires en termes sanitaire, environnemental et de bien-être animal contribuera à les renchérir. Et Olivier Antoine de citer l'amidonnerie, un secteur « chasseur de coûts » qui ne manquerait pas de s'approvisionner en maïs ukrainien au détriment du maïs français. *« un débouché de 1,6 million de tonnes de maïs, soit 10 % de la production française pourrait disparaître »*, prévoit-il dans une étude prospective qu'il a réalisé pour l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM). Le poulet français qui souffre de la concurrence ukrainienne en raison des contingents déjà accordés, le sera davantage. Et ce d'autant plus que la Pologne se positionne également sur ce créneau, observe-t-il. Sur les protéines végétales, la filière française de soja sans OGM pourrait être complètement déstabilisée, en raison des importations ukrainiennes à des prix défiant toute concurrence, observe Benjamin Lammert, président de la Fédération française des oléoprotéagineux (Fop) et de l'interprofession Terres Univia. Une partie des exportations ukrainiennes pourrait être ciblée sur des débouchés identifiés, comme le biodiesel, propose-t-il. Encore faudrait-il relever le plafond d'incorporation des biocarburants actuellement fixé à 7 % et qui pourrait passer à 9 % pour absorber les productions supplémentaires. La filière semences, fleuron de l'agriculture française, ne serait pas épargnée, quand on sait qu'une grande partie d'entre elles, notamment de maïs sont produites sur le sol ukrainien, souvent d'ailleurs par des semenciers français : Limagrain, RAGT notamment. Sans remettre en cause l'adhésion de l'Ukraine à l'UE, Vincent Guérend, directeur de la direction de l'Union européenne au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, plaide pour une intégration graduelle, contrairement à ce qui s'est passé lors des précédents élargissements aux pays d'Europe centrale et orientale. *« Le problème est la capacité d'absorption de l'Union européenne. Des mesures de sauvegarde sont à mettre en place pour amortir le choc de l'intégration »*, a-t-il indiqué, reconnaissant également que le plafonnement ou une dégressivité des aides de la Pac était indispensable pour éviter de soutenir les grands complexes agro-financiers ukrainiens. La Commission européenne vient d'ailleurs de proposer un plafonnement à 100 000 euros par exploitation, ce qui ouvre la voie à une future intégration dans la PacC de l'Ukraine.

Actuagri

Des agro-holdings très puissantes

Si l'agriculture ukrainienne compte de nombreuses microfermes de moins de 10 hectares, proches des villages dont la production est dédiée à l'autoconsommation, elle doit sa puissance agricole à des agro-holdings de plus de 5 000 hectares qui fournissent l'essentiel des exportations agricoles. Ces agro-holdings qui exploitent les terres en location sont un héritage des réformes agraires qui ont attribué quatre hectares à de multiples petits propriétaires. Ils travaillent non seulement les terres, mais sont très actifs dans la transformation des matières premières agricoles et à l'exportation. À la tête de 580 000 hectares le groupe Kernel, le leader mondial du tournesol, maîtrise la chaîne de valeur jusqu'aux terminaux portuaires. Idem pour Agroprosperis, une agro-holding contrôlée par des capitaux étasuniens, présente dans les céréales et les oléagineux, comme le groupe Continental Farmers Group, propriété d'un investisseur d'Arabie saoudite, implanté dans l'ouest du pays.

Huile de tournesol : l'Ukraine distancée par la Russie

Autrefois leader mondial de l'huile de tournesol, l'Ukraine perd des parts de marché face à la Russie. L'huile russe s'affiche à 10 à 15 $ de moins par tonne, attirant les acheteurs internationaux après la faible récolte ukrainienne de 2025. De plus, les blocages logistiques en mer Noire ont augmenté les coûts d'exportation ukrainiens de plus de 50 $/t depuis fin juillet et plus que doublé les délais vers l'Égypte. Pourtant, la récolte ukrainienne actuelle s'annonce comme la meilleure depuis 2021, selon Maxence Devillers, analyste chez Argus Media France. Mais sans débouchés maritimes fluides, ces volumes peinent à s'exporter. La Russie subit aussi des freins : 60 000 t destinées à l'Inde ont été retardées et 20 000 t annulées. Conséquence : l'Inde, qui importe 250 000 t/mois d'huile végétale, s'est reportée sur l'huile de palme avec 150 000 t achetées en trois jours auprès de ses fournisseurs asiatiques.

DÉPARTEMENTS

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE DE CERCY-LA-TOUR

58 Un renouvellement constant

La 15e édition de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour se déroulera le 7 novembre… avec du changement !

Cette année, le Comité d'organisation de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour propose la rencontre le 7 novembre. Pour cette 15e édition, un grand changement est à noter. Frédéric Renaud, président du Comité, explique : *« Vous retrouverez les animations habituelles (marché au terroir, exposition d'animaux, animations diverses et variées pour petits et grands, restauration), mais aussi le retour de la vente aux enchères de reproducteurs charolais sur place le jour de la manifestation ! »*. Sur cette dernière, il explique : *« Elle ne sera donc plus sur une semaine complète, il faudra que les acheteurs soient assidus pour ne rien rater de cette journée unique ! »*.



Comité d'organisation

Une partie du Comité d'organisation de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour.

Modification obligatoire

Plus en détail, il dépeint la raison de cet ajustement. *« Depuis le début, il y a maintenant dix ans, elle était organisée en étroite collaboration avec la société Simon Genetic. Des soucis de santé ont poussé Simon Perrot (dirigeant de Simon Genetic) à annuler cette vente aux enchères qui se déroulait depuis quelques années en ligne. D'ailleurs, nous tenons avant toute chose à lui souhaiter une guérison saine et durable. Suite à cette décision de Simon, l'équipe du Comité des Foires Cercycois s'est réunie et a décidé de reprendre le flambeau. Bien évidemment, nous n'avons pas la prétention de faire le travail de Simon Genetic, et de ce fait, la vente sera différente »*. Il dépeint le déroulé : *« Une fois le concours terminé, les animaux ayant obtenu les meilleurs prix et qui étaient inscrits à la vente aux enchères seront sélectionnés pour celle-ci, en commençant par les prix d'honneur et les prix spéciaux (Trophée sans-cornes, Vêlages Faciles, Qualités bouchères, etc.) puis les premiers prix, les deuxièmes, etc. Le tout dans la limite d'environ 45 animaux sélectionnés à la vente cette année. La vente aux enchères débutera à 14 h 30, elle sera animée par la Sicafome et les enchères se feront par l'intermédiaire de boîtiers que les enchérisseurs auront préalablement pris le matin auprès de la Sicafome. Elles pourront également se faire par internet en s'étant inscrit au plus tard la veille de la manifestation »*. Même s'il y a une *« sélection »*, Frédéric Renaud insiste : *« Nous ne voulons laisser personne de côté car tous les animaux présentés sont méritants »*. Pour aller un peu plus loin que des mots, Frédéric Renaud rappelle : *« le comité a décidé que les animaux qui n'auront pas été présentés aux enchères, se verront refaire un tour de ring afin d'ouvrir éventuellement les ventes à l'amiable »*.



Plus que du professionnel

Il analyse globalement la situation : *« Cela fait 15 ans que nous organisons la Fête de l'élevage et aucune édition n'a été pareille. On se plaît à dire que celle de 2025 était l'édition 2.0 avec un concours sans les animaux le jour de la manifestation où les juges étaient passés en ferme, mais cette année est la version 3.0 puisque le comité organise tout de A à Z. Pour nous, c'est encore un nouveau défi, qui évite toute monotonie ; ce qui nous correspond bien finalement. C'est également intéressant de voir que tous les ans, les éleveurs répondent présents, malgré les changements et les ajustements. D'ailleurs, on a le plaisir de voir certains venir de très loin (comme de l'Ain ou de la Haute-Loire). À mon sens, c'est une reconnaissance du travail que nous pouvons faire au sein du Comité et de cet engagement bénévole. Pour moi, c'est le côté humain de l'élevage qui ressort de cet événement ; un lien authentique. En effet, il y a un intérêt professionnel à participer, certes, mais aussi un intérêt humain. On cherche tous à gagner notre vie de notre mieux mais il ne faut jamais oublier de rire et de partager des beaux moments ; ce qu'est la Fête de l'élevage. On ne sait jamais où la Fête de l'élevage va nous mener de par les liens et rencontres que l'on peut y tisser ; pour preuve le comité a eu la chance de visiter l'AJA d'Auxerre grâce à une rencontre faite sur l'événement… »*. Frédéric Renaud conclut : *« Venir à la Fête de l'élevage c'est tenter une aventure professionnelle mais surtout humaine »*.

Chloé Monget

Au programme

•Vendredi 6 novembre : Arrivée des animaux à partir de 14 heures puis à partir de 19 heures « Soirée Charolaise apéro dînatoire » ; ouverte à tous.

• Samedi 7 novembre : - 8 heures : début du concours de reproducteurs Charolais, - 11 h 30 : jugement des prix spéciaux (Trophée Claude Bouche Qualités Bouchères, Trophée Sans Cornes…), - 12 heures : jugement du prix d'honneur mâles inscrits et Tiercé Charolais, - 14 h 30 : vente aux enchères des meilleurs reproducteurs Charolais du concours.

• Toute la journée : marché du terroir, animation musicale ainsi que jeux pour les enfants, tombola et animations diverses des partenaires, restauration.

// FDSEA

89 Le marché rue de Chine a fait son grand retour

Dimanche 11 octobre, une petite vingtaine de producteurs icaunais sont partis à la capitale pour faire le marché de producteurs, rue de Chine à Paris organisé par la FDSEA de l'Yonne. Les producteurs ont proposé une offre diversifiée à la clientèle parisienne : miels, fromages de chèvre, vins, chocolat, fromage soumaintrain, glace, framboise, fruits et légumes, huile, escargots, foie gras, apéro et bocaux de légumes. Après un temps mitigé, Bérénice Mésona, chargée de communication à la FDSEA de l'Yonne témoignait de la baisse *« du visitorat par rapport aux années précédentes »*. Cette baisse s'est traduite par *« une vente hétérogène des produits. Certains ont vendu un peu mieux que les années précédentes et d'autres un peu moins »*. Cependant, le froid n'a pas empêché les clients fidèles de manquer le rendez-vous. Quelques-uns témoignaient même du fait *« que le panier garni offert au gagnant de la tombola, permet à l'heureux gagnant de goûter de nouveaux produits locaux »*. Les producteurs n'ont pas terminé leur saison : le 8 novembre prochain, la Foire Saint-Martin revient à Auxerre. La place de l'Arquebuse deviendra le temps de l'événement, la place agricole.

Charlotte Sauvignac



FDSEA de l'Yonne

Une vingtaine de producteurs icaunais étaient présents au marché de producteurs organisé par la FDSEA de l'Yonne, rue de Chine à Paris.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Il en faudra beaucoup plus

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont réunis vendredi 2 octobre à Veuxhaulles-sur-Aube. Il a notamment été question du plan Casi.

Seulement 1,7 million d'euros alors que les dégâts, hors viticulture et forêt, sont estimés à 200 millions en Côte-d'Or : l'aide du gouvernement est *« loin du compte »* et il en faudra davantage pour remettre la machine agricole en route, après un été absolument inédit. Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or n'ont pas manqué de le faire remarquer la semaine dernière aux services de l'État et à la préfète Violaine Démaret.

« Il faut bien sûr envisager d'autres solutions et accompagnements », a insisté Jacques de Loisy, en rappelant que *« toutes les productions et modes de productions sont frappés de plein fouet »*. En attendant une seconde *« mouture »* plus conséquente, cette première aide connaît déjà son orientation : elle correspond à un forfait de 4 000 euros par exploitation pour les nouveaux installés et les productions spécialisées. Pour ces dernières, des critères de surface ou de taux de spécialisation peuvent s'appliquer. Plus spécifiquement sur le maraîchage, ce soutien se traduit par des versements de 1 500 euros par actif et 750 euros par salarié. Ne ratez pas l'échéance : le guichet est ouvert jusqu'au 25 octobre à minuit (voir encadré et QR Code).



Violaine Démaret, préfète et Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, devant la pisciculture de Veuxhaulles.

Vigilance

Comme si les canicules et la sécheresse ne suffisaient pas, les conflits internationaux n'arrangent rien, comme le déplore le président de la Chambre : *« le prix des fertilisants flambe, en corrélation malheureusement avec la taxe MACF que nous dénonçons une fois de plus… Le plan engrais, lui, implique des paiements au 31 décembre mais compte tenu de l'état des trésoreries, il sera très compliqué d'être dans les délais »*.

Autre *« info internationale »* relayée par Jacques de Loisy : *« aux dernières nouvelles, il faudrait aussi que la France et l'Europe ouvrent à nouveau leurs frontières aux importations ukrainiennes ! Nous ne sommes pas insensibles aux drames qui se déroulent là-bas, mais nos agriculteurs ne peuvent plus et n'en peuvent plus de supporter tous les maux du monde »*. Concernant la Pac, les nouvelles ne sont pas bonnes non plus : *« je reviens d'un déplacement à Paris et une réduction de budget de 25 % est évoquée pour la France… Ce ne serait ni supportable ni tolérable pour nos exploitations. Quoiqu'il advienne, nos zones intermédiaires méritent un rééquilibrage. Je le redis une fois de plus mais c'est très important : avec 150 euros//ha, nous avons un manque de compétitivité équivalent à 25 euros par tonne de blé et à 30 centimes par kilogramme de viande par rapport aux autres territoires français et même européens. C'est inadmissible »*.

Toujours sur ce même sujet de la Pac, Jacques de Loisy regrette que *« 500 millions des 9 milliards d'euros qui reviennent de Bruxelles quittent l'agriculture de production » : « en effet, cet argent sert à réaliser des ronds-points ou des places de parkings au bord d'autoroutes. Oui, c'est la triste réalité »*.

AG

Quelques jours après cette session, la ministre de l'Agriculture a annoncé de nouvelles mesures, à l'occasion de sa visite au Sommet de l'Élevage (lire en page 10)

Des travaux engagés

Pour s'adapter à des étés de plus en plus secs, le monde agricole doit être en capacité de stocker de l'eau en hiver. À ce titre, la Chambre d'agriculture a informé, lors de cette session, que 53 projets étaient actuellement identifiés dans le département. *« Ils sont à des stades plus ou moins avancés et concernent aussi bien les grandes cultures, l'élevage, le maraîchage, les petites filières que la viticulture »*, observe le chef de service Jérémie Blas. Ces 53 projets représentent un total de 81 exploitations, pour une capacité de stockage de 774 000 m³. *« Les lois d'orientation et d'urgence votées en 2025 et 2026 doivent nous permettre d'avancer dans ces dossiers, et dans de nouveaux »*, souligne Jacques de Loisy.

Interventions

Plusieurs élus, responsables d'OPA et partenaires du monde agricole ont pris la parole ce vendredi 2 octobre. Il est bien sûr impossible de tous les mentionner ici. Nous faisons le choix de résumer l'intervention de David Doyer, président de la fédération des caisses locales de Groupama Côte-d'Or. Cet éleveur de Chaudenay-la-Ville, comme d'autres personnes présentes à Veuxhaulles, a alerté la préfète sur les surpopulations de sangliers. De l'aveu même des lieutenants de louveterie, *« la situation est devenue incontrôlable »*.

En faisant le lien avec le système assurantiel, David Doyer a parlé de *« double peine »* pour les agriculteurs concernés : *« dans les zones fortement touchées, là où il y a beaucoup de cultures, ces dégâts ne sont pas réintégrés dans la moyenne olympique prise en compte par l'assurance multirisque climatique. Oui, c'est clairement une double peine pour les producteurs car mécaniquement, cela leur fait baisser leur rendement historique. Et donc leurs indemnisations ! »*.

Nous aurons prochainement l'occasion d'en parler dans nos colonnes mais David Doyer a également abordé l'assurance prairie : *« je suis peiné de voir qu'il y ait aussi peu de collègues assurés. Nous avons très peu de contrats par rapport au potentiel de notre département. Ceux qui sont entrés dans le dispositif vont percevoir des indemnisations qui vont leur permettre de passer ce cap très difficile »*.

// PLAN CASI

21

Dépêchez-vous !

Ce mercredi matin, seulement 205 dossiers avaient été déposés en Côte-d'Or. *« Cent soixante-dix le sont au titre des nouveaux installés, alors que nous en attendons plus de 300, rien que pour les JA »*, observe Jacques de Loisy, qui invite les agriculteurs à agir vite : *« nous avons jusqu'à la fin du mois pour consommer la première partie du plan Casi. Au-delà du 31 octobre, il sera trop tard. Une somme de 4 000 euros est en jeu, simple à récupérer. Il n'y a pas besoin de passer par un comptable. Renseignez-vous auprès de la Chambre ou des JA, le document est facile à remplir, il est à renvoyer à la DDT »*. AG

Le lien pour déposer un dossier : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fonds_rearmement_cote_dor
Accès possible via le QR Code ci-dessous.



DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58 Entre urgence climatique et cap sur l'avenir

Le Château de Varzy accueillait le 28 septembre les élus de la Chambre d'agriculture pour sa session. Une occasion d'évoquer un contexte complexe et le futur…



FDSEA 58

La session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est déroulée le 28 septembre à Varzy.

Réunie le 28 septembre à Varzy, en présence de Victor Devouge, nouveau Préfet de la Nièvre, la Chambre d'agriculture a dressé un constat sans détour de la situation agricole du département. Ainsi, l'été 2026 restera marqué par une sécheresse et des épisodes de canicule exceptionnels, avec des conséquences lourdes pour les exploitations. Les prairies ont fortement souffert, les stocks de fourrage ont été entamés dès l'été. Les cultures ont également subi les effets du déficit hydrique, tandis que la succession des crises climatiques alimente une inquiétude croissante chez les agriculteurs, en particulier chez les jeunes installés.

Dans ce contexte, les services de l'État, présents lors de la session, ont défendu le plan CASI, que la profession agricole considère largement insuffisant. *« Pour trouver 1,3 milliard d'euros pour l'agriculture il a fallu faire des sacrifices ailleurs »* a rappelé le Préfet. Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre et la FDSEA 58 ont présenté une motion appelant l'administration à *« retrouver le sens des priorités »*. Ils dénoncent des réponses administratives trop lentes face à l'urgence climatique et demandent davantage de réactivité, de simplification et de pragmatisme dans la gestion des crises agricoles ; une motion adoptée à l'unanimité des votants de la session.

Des propositions

Dans cette situation, le président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Cyrille Forest, a rappelé que la Chambre consulaire ne pouvait se limiter au constat : *« Après le temps de la sidération doit venir celui de l'action ! »*, a-t-il souligné, en recentrant les priorités sur la préparation de l'avenir et le maintien des projets structurants du territoire. Plus précisément, il propose de renforcer la résilience des exploitations en constituant des stocks stratégiques de paille et de fourrage. La gestion de l'eau est également un axe majeur et Arnaud Delestre, agriculteur dans l'Yonne et vice-président de Chambre d'agriculture France, a présenté la stratégie des Chambres d'agriculture pour accompagner les agriculteurs et peser dans les débats sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau. La création de valeur ajoutée a été pointée comme un autre impératif pour l'agriculture nivernaise. *« Nous ne sommes pas allés au bout de la Loi Égalim »* exprime Cyrille Forest au sujet des débouchés existants dans les filières locales et la restauration collective.

Il annonce aussi le lancement de l'évènement *« La Nièvre produit des volailles »* en 2027 afin d'encourager la création de nouveaux ateliers en filières longue et courte. D'autre part, la Chambre d'agriculture va renforcer ses actions en faveur de la formation et de l'enseignement agricole et affiche une priorité pour l'installation de jeunes agriculteurs avec l'organisation d'un grand forum départemental dédié en 2027. Elle proposera aux collectivités locales, de mettre à l'honneur les nouveaux installés dans leur territoire. *« Nous voulons valoriser ces parcours de réussite. Nous voulons montrer que l'agriculture a un avenir »* indique Cyrille Forest. Malgré les difficultés du moment, le message de la session est clair : la Chambre d'agriculture entend rester pleinement mobilisée aux côtés des agriculteurs tout en préparant les réussites de demain.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Dans l'assiette des Français…

Lors de la session de la Chambre d'agriculture, Marine Raffray, agroéconomiste à Chambre d'agriculture France a présenté les évolutions de l'alimentation des Français face aux transformations économiques et sociales de la société. Ainsi, voici quelques points à retenir.

- **Les dépenses alimentaires sont en hausse mais détrônées par le logement.**
- **La hausse des dépenses contraintes (logement, énergie, assurances, communication…) se fait au détriment des dépenses alimentaires.**
- **Les 18 % d'inflation alimentaire entre 2021 et 2025 sont aggravés par l'inflation de l'énergie et des loyers.**
- **La baisse des volumes achetés s'accompagne d'une descente de gamme des achats alimentaires.**
- **Le report vers la restauration hors foyer, qui pèse 25 % des dépenses alimentaires, s'accélère.**
- **Les produits ultra-transformés représentent 36 % des apports énergétiques des Français.**
- **La fin du repas familial traditionnel ? 43 % des Français dînent seuls chez eux.**
- **La multiplication des labels se heurte à la fatigue informationnelle des Français**

// FONCIER

58 Une section à vos côtés

Avec une année contrastée en matière de marchés fonciers ruraux, Philippe Guillien, président de la section des bailleurs de la FDSEA 58 tenait à rappeler certains points…

Élu en mars pour présider la section des bailleurs de la FDSEA 58, Philippe Guillien insiste : *« Au sein de la section, nous sommes certes bailleurs et souvent retraités, mais majoritairement anciens exploitants agricoles ce qui nous confère une certaine connaissance et prise en compte des problématiques agricoles »*. Il ajoute : *« Et, au vu du contexte économique, de la question des baux, du prix des fermages, etc. ce passif agricole nous permet d'avoir une vision d'ensemble et d'affirmer que les actifs et les anciens actifs ont aussi un rôle à jouer »*.

Pour comprendre plus en détail ce point de vue, il décortique le sujet : *« Les fermages sont amputés par nombre de charges dont la CSG ou encore les impôts fonciers. Au même titre que toute corporation, nous devons nous battre pour qu'un certain équilibre soit maintenu. Or, suite au contexte mis en avant par FNSafer (voir encadré), nous constatons qu'il y a des disparités entre les communes sur la question des impôts fonciers. Dans la Nièvre, si certains restent dans l'augmentation du plafond national de 0,8 %, d'autres, dont le Morvan, s'envolent totalement à plus de 7 % ! En parallèle, chaque parcelle dépend d'un revenu cadastral établi en 1950 et qui n'a jamais été revu… »*.

Il poursuit : *« Pour la section des bailleurs de la FDSEA 58, il nous semblerait normal que les impôts fonciers soient lissés voire totalement supprimés (c'est une revendication de la FNSEA) au vu du contexte de crise agricole dans lequel nous nous trouvons. Malheureusement, pour le moment, nous avons les pieds et poings liés car tout cela est voté par les communes. Les terres sont la richesse, l'espace vert de nos communes, nos communautés de communes. Sont-elles là pour financer les Cœurs de Villages ? En effet, il est indispensable que chaque propriétaire (actif ou non) s'intéresse au vote du futur budget de leur municipalité afin d'éventuellement contrecarrer les taxes qui impacteront le foncier non bâti »*.

Un sacré mille-feuille

Plus en avant sur les conséquences, il ajoute : *« Il est clair que le devenir des terres non bâti est remis en cause par les taxes imposées, car il est impossible de répercuter leur hausse sur le prix des loyers. En plus, désormais, tout est régi par l'offre et la demande avec la grande surprise de cette année de découvrir que la valeur des terres libres et de celles louées se retrouvent presque sur le même prix, ce qui engendre une autre problématique : Comment trouver des locataires pour nos terres si les coûts augmentent encore ? Tout cela se dessine dans une économie complexe et dans un paysage où le nombre d'exploitants s'installant est en deçà de celui partant en retraite… Le renouvellement des générations a donc aussi un impact sur le foncier et vice-versa ! De cet enjeu, les risques sont multiples, dont celui de voir les terres agricoles s'éloigner des systèmes de production (friches, etc.). À partir du moment où nous perdons 1 ha productif, nous perdons de la production, donc du revenu, donc des aides PAC, de la TVA… en somme c'est un appauvrissement global qui s'installe ! À mon sens, les terres doivent avoir une valeur définie afin qu'elles conservent un intérêt pour les propriétaires tout en les protégeant de tout détournement agricole »*. Il conclut : *« Il est indispensable de prendre conscience de tout cela et de s'investir pour défendre l'agriculture locale ainsi que son économie. Et, la section est là pour ça »*.

Pour tout renseignement lié au droit rural et agricole (baux, assurances, problèmes avec les riverains, etc.) : Camille Gouin, juriste, par mail à juriste.fdsea58@fdsea58.fr ou au 07 72 45 65 32.

Chloé Monget

Quelques chiffres

La FNSafer présente les prix par marché foncier de l'espace rural en 2025, dans une analyse complète (prix moyennes nationales) :

- **Terres et prés libres : + 0,9 % à 6 460 euros / ha**
- **Terres et prés loués : + 2,5 % à 5 350 euros / ha**
- **Vignes AOP : - 2,9 % à 171 400 euros / ha**
- **Vignes à eaux-de-vie AOP : - 54,5 % à 23 200 euros / ha**
- **Vignes hors AOP : - 7,7 % à 12 800 euros / ha**
- **Forêts : + 2,5 % à 4 950 euros / ha**
- **Maisons à la campagne : + 3,6 % à 210 000 euros le lot**
- **Terrains constructibles de moins de 1 ha acquis par des particuliers : - 1,7 % à 74 200 euros le lot**
- **Loisirs et anticipation de changement d'usage : + 16,6 % à 50 800 euros / ha**

Plus d'informations sur le prix des terres : https://www.le-prix-des-terres.fr/

1. https://mag.safer.fr/cp-edition-2026-les-marches-fonciers-ruraux-en-2025/

// GROUPAMA

21

Ça, c'est de la partie

La Fédération des caisses locales Groupama Côte-d'Or a rencontré un énorme succès lors d'une journée pétanque organisée au profit de l'association Demain Sans Mucoviscidose.

Tentez d'organiser un concours de pétanque dans nos campagnes : si vous atteignez la barre des 20 doublettes, vous pourrez être contents. La Fédération des caisses locales Groupama Côte-d'Or ne joue visiblement pas dans la même cour. Elle en a attiré 74 et en plus, c'étaient des triplettes. Soit un total de 222 joueurs, réunis le 2 octobre au boulodrome de Dijon ! *« La capacité totale du site avait été atteinte. Nous avons même été contraints de refuser des inscriptions les jours précédents, c'est fou »*, réagit David Doyer, éleveur de bovins à Chaudenay-la-Ville et président de la Fédération.



Soixante-quatorze triplettes, soit 222 joueurs, étaient réunis au boulodrome de Dijon.

Une belle première

Cet événement était inédit et succédait aux traditionnelles balades solidaires proposées depuis de nombreuses années. *« Nous avons voulu innover et cela a marché. En comptant les visiteurs, il y avait 450 personnes au boulodrome »*, poursuit David Doyer. Tous les bénéfices issus des inscriptions, de la buvette et de la restauration seront reversés avant la fin du mois à l'association Demain Sans Mucovisidose, soit environ 7 000 euros. *« La Fondation Groupama est engagée dans la lutte contre les maladies rares depuis très longtemps, nous changeons d'association tous les ans. Il y a malheureusement le choix car des maladies rares, il y en a beaucoup, environ 7 500 si je ne me trompe pas »*, ajoute le Côte-d'Orien.

Qui a gagné ?

Si l'esprit caritatif de cette journée était de très loin le plus important, nous avons tout de même essayé de recueillir *« un ou deux noms »* d'agriculteurs qui se seraient distingués dans cette discipline. Mais chose visiblement impossible : ce sont des joueurs licenciés, en l'occurrence du club de Marsannay-la-Côte, qui se sont illustrés à l'heure de la grande finale. *« À partir des quarts, il n'y avait pratiquement plus que des pros ou presque ! »*, observe le président de la Fédération avant de conclure : *« mais là n'était pas l'essentiel. Tout le monde a passé un très bon moment et en plus, pour la bonne cause. Merci à tous les participants, y compris les élus et le personnel administratif de Groupama qui ont fait le déplacement, parfois de loin. Merci aussi à nos partenaires pour les lots offerts aux joueurs les plus brillants, sans oublier les responsables du boulodrome pour leur très bel accueil. Une mention spéciale pour Nathalie Minot, présidente de la caisse de Mirebeau-sur-Bèze et référente des balades solidaires du département à la caisse régionale, qui s'est investie à 200 % dans cette journée. À noter également la présence de Patrick Laot, président de la Fondation Groupama et président de la caisse régionale Groupama Rhône-Alpes-Auvergne ».*

AG

// COOPÉRATIVE LA CHABLISIENNE

89

L'œnologue Estelle Roy reçoit un prix international

Au cours de l'International Wine Challenge 2026, organisé à Londres, réunissant experts, dégustateurs et professionnels internationaux, Estelle Roy, œnologue à la cave coopérative de la Chablisienne a remporté le prix *« White Winemaker of the Year »*, le 8 septembre dernier. Ce prix distingue le vinificateur ayant réalisé la performance la plus remarquable dans la catégorie des vins blancs au cours du concours. L'œnologue icaunaise avait déjà remporté le prix du *« White Winemaker of the year »* en 2024 et confirme donc *« son talent et sa vision de la vinification, guidée par une recherche constante de précision, d'équilibre et d'expression des terroirs chablisiens. À travers elle, c'est l'ensemble du travail des équipes de la Chablisienne et de ses vignerons qui est aujourd'hui récompensé »*, exprimait le communiqué. Au cours de l'International Wine Challenge, La Chablisienne a également été récompensée pour son chablis Grand Cru Blanchot 2023 en se voyant attribuer la médaille d'or et le Trophy.

D'après communiqué de presse



Estelle Roy, oenologue à la cave coopérative La Chablisienne reçoit, pour la seconde fois, un prix à l'International Wine Challenge.



// BIENVENUE À LA FERME

89 Six nouveaux producteurs ont rejoint le réseau

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a réuni l'ensemble des adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme pour une rencontre annuelle, le 29 septembre à Chitry. Parmi eux, six nouveaux ont rejoint l'expérience.



Le 28 septembre, la réunion annuelle des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme s'est tenue à Chitry. Crédit

En ce début d'après-midi, nous avons retrouvé une trentaine d'adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme au domaine Olivier Morin à Chitry pour la réunion annuelle. Assis autour de la table, les producteurs échangent longuement. *« Avec 48 adhérents comptabilisés pour cette année 2026, le réseau Bienvenue à la Ferme a la volonté de développer davantage son réseau pour aider de nouveaux producteurs à avoir davantage de visibilité auprès du grand public et des collectivités pour assister à des événements. Au cours de l'année, nous avons eu la chance d'assister au Marché de Noël de Sens, à la Foire de Sens, à Fleurs de Vigne, aux Bouchons de Joigny ainsi qu'au Salon International de l'Agriculture (SIA). En grande partie, cela a été une réussite, mais nous encourageons celles et ceux qui le souhaitent à proposer des animations au cours des événements pour maintenir l'affluence au niveau du pôle Bienvenue à la Ferme. Merci à tous d'être là, en tout cas ! »*, déclarait Mélanie Varache, éleveuse laitière et élue représentante du réseau aux côtés de Clémence Torcol, animatrice BAF à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. La nouveauté de cette année, c'est que six nouveaux producteurs ont intégré le réseau Bienvenue à la Ferme.

Les nouveaux visages

- Sabrina Koch, gérante de la structure « Les S'cargots de Valravillon », située entre Aillant-sur-Tholon et Auxerre, élève des escargots avec un savoir-faire artisanal. Les escargots sont élevés en plein air et sont vendus à la ferme le mercredi et le samedi de 16 heures à 18 heures ou sur rendez-vous. Différents produits sont proposés : escargots beurrés en coquille ou croquilles et escargotines.

- Jean Wucher, Emmanuel et Aurélie Cretté, connus sous le nom des « Jardins Bio en Othe », sont éleveurs, céréaliers et maraîchers bio depuis 2001, à Dixmont, au cœur du pays d'Othe. Les trois agriculteurs proposent des fruits et légumes de saison bio, des farines, des huiles, pâtes et lentilles bio, des œufs bio ainsi que de la viande d'agneau fermier. Tous ces produits sont vendus au sein de leur magasin, « Le Court-Circuit 89 » à Villeneuve-sur-Yonne, le mercredi de 14 heures à 19 heures, ainsi que le jeudi/vendredi/samedi de 9 heures à 19 heures, ou sur leur site internet.

- Jean Christophe et Arnaud Rousselat, connus sous le nom « Maison Manlène », sont céréaliers en agriculture biologique au sein de la commune de Valravillon. Les deux agriculteurs ont choisi de se diversifier en proposant des produits uniques à la ferme : popcorn, tartinables apéritives, graines diverses et chips de lentilles. Tous leurs produits sont vendus dans leur boutique de producteurs, le mardi après-midi de 13 heures à 16 h 30 et sur différents points de vente (épiceries locales, distributeurs indépendants).

- Francis Prin, gérant de la structure « la Ferme du Haut des Près » situé à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, est céréalier et maraîcher, entièrement en bio depuis 2019. L'agriculteur produit des lentilles vertes, de l'huile de tournesol, de la farine de blé et de sarrasin, des potimarrons, des butternuts et des noix. Tous ces produits sont vendus au magasin à la ferme les samedis de 15 heures à 18 heures sur rendez-vous, possibilité d'ouvrir les autres jours sur rendez-vous, sur les marchés les 1er et 3e samedis à Nogent-sur-Seine, 2e et 4e samedis à Provins, sur différents points de vente (ferme de la Madeleine, Épicerie Lolette, le Potager d'Echemines et le Court-Circuit) ainsi qu'à deux marchés de Noël (Misy-sur-Yonne et Saint Maurice aux Riches Hommes).

- Olivier Morin, viticulteur du domaine Morin à Chitry travaille en famille sur 12 hectares de vignes avec une approche paysanne. Les rendez-vous à la cave sont possibles sur rendez-vous. Les produits proposés sont le vin rouge (Chitry), le vin blanc (Aligoté, Chitry, crémant et Ratafia), le jus de pomme, le jus de raison et l'huile de noix.

- Emmanuelle Toussaint, connue sous le nom « Les demoiselles de Manue » à Treigny élève des chèvres laitières et fabrique artisanalement des fromages au lait cru de chèvres sous différentes formes (palet, cœur, brique, bûche, pyramide et Vézelay) et différents affinages (frais, crémeux, demi-secs et secs). Tous ses produits sont vendus au sein de sa boutique à la Maison Rouge le mercredi (10 heures-12 heures), le vendredi (15 heures-18 heures), le samedi (10 heures-12 heures) et (15 heures-18 heures), et le dimanche (10 heures-12 heures) et elle se déplace le vendredi matin au marché de Saint-Fargeau.

Charlotte Sauvignac

// NOUVELLE ARRIVÉE

58 Marie au SR et GED 58

Début septembre, Marie Vionnet a pris ses fonctions comme gestionnaire de planning pour le Service de remplacement de la Nièvre (SR 58) et le Groupement d'employeur de la Nièvre (GED 58). Arrivée dans la Nièvre en 2018, cette Savoyarde de 29 ans résume sa carrière jusqu'ici : *« Je n'apprends jamais assez… »*. En effet, après un Bac L, elle commence par des petits boulots, mais souhaite alors se diplômer… Elle débute par une formation ASCA (Assistante comptabilité), en 2021, puis, en 2022, est embauchée en CDI dans une entreprise de formation de médiateurs judiciaires. Avec l'envie d'apprendre toujours aussi farouche, elle s'engage en 2023 dans un BTS en alternance de comptabilité et de gestion, puis dans une Licence RH (2025) et enfin dans un Mastère RH (de 2026 à 2028). *« Dans mes missions au SR et GED 58, j'essaye de faire le lien entre les adhérents et les salariés. Cela me permet d'entrevoir toutes les facettes nécessaires du fonctionnement de chacun afin de les aider à évoluer positivement et de manière cohérente dans leur travail »*. Elle ajoute : *« Le fait d'être dans un milieu associatif offre la possibilité de remettre l'humain au centre des échanges ; valeur fondamentale pour moi »*. Non issue du monde agricole, Marie explique : *« Les exploitants et salariés ont la réalité en face avec leur présence quotidienne sur le terrain. À mon sens, c'est indispensable de prendre cela en compte pour leur apporter des solutions simples et adaptées qui ont du sens »*.

Propos recueillis par Chloé Monget

Renseignements : 03 86 93 40 92.



Marie Vionnet est gestionnaire de planning pour le SR et GED 58 mais est également cinéphile et passionnée de chiens.

// FORMATION

Des mots pour donner de la voix

Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté lance une nouvelle promotion d'Avenir Formation le 3 novembre. Destiné aux jeunes agriculteurs installés ou en cours d'installation, ce programme vise à renforcer les compétences des exploitants en matière de communication, de compréhension des enjeux agricoles et de prise de décision collective.



Image générée par IA

Permettre à de jeunes agriculteurs de gagner en assurance face aux médias et de porter un discours à la fois maîtrisé et efficace, c'est l'un des objectifs d'Avenir Formation.

Dans un contexte marqué par des transformations économiques, sociales et environnementales, les jeunes agriculteurs font face à des questions complexes : réformes, réglementation, postures, communication… Pour y répondre les Jeunes Agriculteurs Bourgogne-Franche-Comté (BFC) proposent une nouvelle session d'Avenir Formation. Le but est de fournir aux jeunes agriculteurs les clés pour mieux comprendre les enjeux actuels du secteur agricole en traitant des sujets essentiels aux futur(e)s responsables agricoles. Avenir Formation cherche à répondre à deux enjeux :

– aider les jeunes à comprendre le monde qui les entoure

– les rendre acteurs de leur avenir et de leur développement.

« On n'a pas forcément toutes les connaissances sur les acteurs qui nous entourent. Avenir Formation permet de comprendre le monde agricole dans sa globalité et pas seulement sa propre ferme », explique un jeune éleveur de Haute-Saône, membre des JA BFC, qui a déjà suivi le programme.

Avenir Formation se compose de cinq modules qui vont s'échelonner de novembre 2026 à mars 2027 :

– Module 1 les 3, 4 et 5 novembre 2026 : communiquer dans un groupe, prendre la parole, fédérer, convaincre

– Module 2 les 9 et 10 décembre 2026 : découvrir les organisations professionnelles agricoles (OPA) et l'engagement

– Module 3 les 13 et 14 janvier 2027 : comprendre la place des médias et le lien entre agriculture et société

– Module 4 les 10 et 11 février 2027 : appréhender la place des agriculteurs dans les projets de développement local

– Module 5 les 9, 10 et 11 mars 2027 : notions de politiques et négociations internationales. Des visites seront également proposées durant ce module : FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation Mondiale du Commerce, Nations Unies…). L'objectif est de faire de ces modules de véritables outils pour anticiper les évolutions du monde agricole. C'est pourquoi, afin d'apporter un maximum d'éléments concrets, le syndicat propose des interventions de professionnels reconnus et investis (élus, présidents d'OPA, journalistes ou chroniqueur radio…), des mises en situation ou encore des visites. C'est un moyen de mieux comprendre les enjeux qui ont des impacts sur l'activité agricole, de moins subir les changements en les anticipant mieux et surtout d'en devenir des acteurs. La formation Avenir Formation est intégralement prise en charge par Vivéa et les partenaires de JA BFC.

D'après communiqué

Pour vous inscrire à Avenir Formation : contactez Annelyse Carré au 06 74 20 40 21 ou par mail : reseau.jabfc@gmail.com

// CONSEIL RÉGIONAL

Des soutiens votés pour l'agriculture et la sylviculture

En commission permanente, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a dernièrement voté des financements en faveur des secteurs agricole et forestier.

Réunis en commission permanente fin septembre à Dijon, les élus du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont adopté plusieurs mesures de financement en matière d'activité agricole. Ainsi, la coopérative Evajura va bénéficier d'une subvention de 300 000 euros afin de soutenir sa trésorerie après les conséquences de la crise sanitaire liée à la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Les restrictions mises en place pour lutter contre la maladie ayant fortement impacté les ventes d'animaux et de semences, générant près de 900 000 euros de pertes cumulées. Cette aide doit accompagner le plan de redressement de la coopérative jurassienne, acteur majeur de l'accompagnement des éleveurs bovins laitiers et de la promotion de la race montbéliarde. Par ailleurs, pour soutenir les éleveurs et renforcer la filière bovine, la Région a décidé d'attribuer, dans le cadre de son dispositif « Aide à l'engraissement », une enveloppe globale de 459 300 euros à 167 exploitations en BFC. Lancée en 2024, cette mesure offre jusqu'à 4 000 euros de soutien régional annuel pour encourager les fermes à engraisser leurs animaux plutôt que de les vendre maigres à l'export, améliorer leurs revenus et favoriser l'offre locale. Autre aide votée par la Région : 472 969 euros octroyés à neuf projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Acquisition, Diffusion, Adaptation (Addapt). Le dispositif soutien l'expérimentation, la diffusion de connaissances et la mise en œuvre de solutions concrètes pour renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique. Voici un aperçu des projets :

-168 741 euros à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or pour le projet ADAPTon SOL sur l'amélioration de la résilience des exploitations agricoles via la gestion du sol ;

-61 300 euros à la Société de viticulture du Jura pour le développement d'un outil d'aide à la décision sur les risques climatiques (gel, sécheresse, grêle) destiné aux viticulteurs jurassiens ;

-35 000 euros pour le Syndicat viticole de l'aire AOC de Pouilly (Nièvre), pour une étude sur les terroirs afin d'aider les viticulteurs à adapter leurs pratiques tout en préservant la typicité des vins ;

-56 079 euros à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour le projet OPTIMA, pour l'accompagnement et la structuration de la vigne dans le Morvan ;

-36 624 euros au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan pour le projet StratClim Élevage Herbager Morvan, pour la mise en place d'une stratégie collective en faveur de la résilience des élevages herbagers sur ce territoire interdépartemental (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Nièvre).

Aide à l'acquisition d'équipements

Le Conseil régional poursuit par ailleurs son aide à l'achat de reproducteurs ovins. Une enveloppe de 45 350 euros est destinée à accompagner 35 élevages dans l'acquisition de reproducteurs sélectionnés afin d'améliorer la génétique des troupeaux et leur résilience face au changement climatique. Enfin, les élus régionaux ont voté un soutien aux investissements dans les petits équipements favorisant le bien-être animal, l'adaptation au changement climatique et la performance des fermes par une enveloppe globale de 165 954 euros à destination de 93 exploitations. Parmi les équipements financés, voici quelques exemples :

– Des bacs en béton et des flotteurs pour les pâtures des bovins pour le Gaec de la Passion (Jura) ;

– Des filets anti-grêle pour l'EI Maudry (Nièvre) ;

– Une caméra de surveillance des animaux pour le Gaec La Fougère (Doubs) ;

– Une citerne souple pour le stockage des eaux pluviales (Yonne) ;

– Un détecteur de vêlage pour le Gaec des Nicolas (Saône-et-Loire) ;

– Une serre pour la SAS Valprod (Haute-Saône) ;

– Un système de ventilation dans un bâtiment d'élevage pour l'EARL De la Croix Cargeot (Côte-d'Or) ;

– Un tunnel maraîcher pour l'EI Kauffmann (Territoire de Belfort).

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité des lycées, 300 000 euros ont été attribués au Legta Sud Bourgogne de Fontaines, en Saône-et-Loire. Toujours dans l'enseignement et dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région, une subvention de 3,15 millions d'euros a été votée pour la première phase des travaux de réhabilitation de la Tour Déméter de l'Institut Agro Dijon (Côte-d'Or). Les travaux de modernisation, portant sur le hall d'accueil et les cinq niveaux dédiés à l'enseignement, permettront d'améliorer le confort et la performance énergétique du bâtiment construit en 1966.

Berty Robert, avec communiqué

Soutien aux entreprises forestières

Parmi les aides votées plusieurs concernent le secteur forestier : la Région a attribué une aide de 364 204 euros à 27 entreprises d'exploitation forestière afin de soutenir leur installation, leur équipement et leur mécanisation. Parmi les projets accompagnés figurent :

- 40 588 euros à la SARL BC Sylviculture à Blanzy (Saône-et-Loire) pour l'achat d'un porte-outil radiocommandé équipé forestier ;

- 66 000 euros à la SAS L'Est Sylviculture à Andelarre (Haute-Saône) pour l'acquisition d'une débroussailleuse de pente radiocommandée équipée d'un broyeur forestier ;

- 59 400 euros à la SAS Pays'Bois à Archelange (Jura) pour l'achat d'une débroussailleuse de pente.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

L'agriculture ne peut pas attendre la présidentielle

Lors du grand rendez-vous auvergnat, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a fait un certain nombre d'annonces. Elle était très attendue par un monde agricole en vraie crise de confiance.



Capture X

Lors de la conférence de presse du 8 octobre à Cournon-d'Auvergne.

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard est arrivée le mercredi 7 octobre au soir à Clermont-Ferrand et a fait une « visite de courtoisie » sur la Place de Jaude, au cœur de la vieille ville, pour découvrir « Pâture » l'événement grand public organisé par le Sommet pour célébrer l'Année internationale du pastoralisme. Le lendemain matin, la ministre, après avoir rencontré les représentants des filières d'élevage, a prononcé un discours annonçant les mesures complémentaires pour soutenir les agriculteurs après la sécheresse et les épisodes de canicule de 2026. Des mesures attendues par les éleveurs et annoncées par le Premier ministre, Sébastien Lecornu, lors de son allocution du 7 octobre en soirée.

Soutenir les trésoreries

Les premières mesures visent à soutenir la trésorerie des exploitations. *« Je vous annonce que l'État permettra l'équivalent de prêts à taux zéro, pour 2 milliards d'euros de prêts »*, a-t-elle indiqué. Concrètement, si une banque propose un prêt de trésorerie sécheresse à un taux réduit (autour de 2,5 % dans l'exemple de la ministre), l'État comblera les 2,5 % manquants, *« de telle sorte que, pour l'agriculteur qui contracte un prêt à 2,5 %, ce soit* in fine *un prêt à taux zéro »*, précise Annie Genevard. Par ailleurs, l'État prendra en charge le surcoût du report en fin de tableau, d'un an de remboursement de prêt pour un agriculteur nouvellement installé. Troisième mesure : le fonds d'urgence de 235 millions d'euros *« désormais réparti entre les départements »* sera abondé par la réserve de 21 millions d'euros, qui sera débloquée *« au plus vite »*. Un autre point concerne le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) annoncé en septembre par le Gouvernement. 350 millions avaient été débloqués. *« Nous avons aussi veillé à ce qu'une attention particulière soit apportée aux cas des plus fragiles : concrètement, cela veut dire que nous remettrons au pot »*, a précisé la ministre.

La fiabilité du système d'assurance récolte

« Pour le guichet Gazole non routier (GNR), nous rouvrirons les périodes d'avril, mai et juin pour ceux qui n'ont pas eu le temps de faire leur demande. Je rappelle que nous avons prolongé de quatre mois ce guichet, pour environ 200 millions d'euros », a précisé la ministre. En ce qui concerne l'assurance récolte, Annie Genevard a pris acte des interrogations exprimées sur le fonctionnement du système, notamment sur l'évaluation satellitaire des pertes. Elle s'est engagée à faire vérifier *« en toute transparence »* la fiabilité du dispositif. Parmi les autres sujets évoqués, Annie Genevard a confirmé une annonce attendue sur l'épineux dossier loup. Le plafond de prélèvement sera augmenté de 2 % et passera de 21 % à 23 %. *« Il y aura des conditions pour le tir, car si la barre des 23 % est atteinte trop tôt, plus personne n'aura le droit de tirer, et je veux éviter cela. (...) Si le plafond de tir n'est pas atteint une année, les loups non éliminés pourront être additionnés au plafond de l'année d'après »*, a-t-elle précisé. Le décret a été présenté aux professionnels et il sera publié en décembre. Ce même décret facilitera l'usage des lunettes thermiques, a-t-elle promis. Enfin, Annie Genevard s'est engagée à ce que *« les textes d'application très attendus »* de la loi d'urgence agricole (concernant notamment le régime des élevages et le stockage de l'eau) *« sortent avant le Salon de l'agriculture, et avant fin 2026 chaque fois que c'est possible »*. La ministre confirme ainsi la volonté du Premier ministre, exprimée dans son allocution du 7 octobre : *« L'agriculture ne peut pas attendre la présidentielle »*.

Actuagri

Sécheresse : la FNB exige des rémunérations justes et des prix décents

Dans un communiqué du 8 octobre, la Fédération nationale bovine (FNB) a réagi aux annonces de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, au Sommet de l'élevage. Elle a annoncé l'équivalent de prêts de trésorerie à taux zéro pour un encours de 2 milliards d'euros, ainsi qu'une hausse de 2 % des prélèvements de loup et la parution rapide des décrets d'application de la loi d'urgence agricole. Tout en saluant ces avancées, la FNB regrette l'absence d'indemnisation à 45 % des pertes pour les éleveurs non assurés, pénalisés par le manque de fiabilité du suivi satellite. La FNB veillera néanmoins à la réunion effective des Comités départementaux d'expertise (CDE) d'ici la fin octobre pour réévaluer les pertes sur le terrain. Sur le plan commercial, le président des éleveurs, Patrick Bénézit, a dénoncé les brutales pressions baissières sur les broutards et la stagnation des cours des jeunes bovins. La FNB demande instamment à l'État de peser sur les acheteurs de la filière pour stopper ces baisses de prix, qui risquent d'accélérer la décapitalisation du cheptel.

L'action syndicale de Jeunes Agriculteurs et de la FNSEA entendue

Dans un communiqué commun du 8 octobre, Jeunes Agriculteurs et la FNSEA *« saluent les mesures annoncées par la ministre de l'Agriculture, qui répondent à plusieurs demandes portées par nos réseaux »*. *« Le Gouvernement semble aujourd'hui avoir pris la mesure de l'urgence de la situation »*, se félicitent les deux organisations, qui actent notamment le déclenchement des prêts à taux zéro et les dispositifs de report d'annuités spécifiquement destinés aux jeunes agriculteurs. *« Ces avancées sont le fruit de la mobilisation syndicale engagée depuis plusieurs mois pour faire entendre l'urgence vécue dans les exploitations et obtenir des réponses à la hauteur de la situation »*. *« Maintenant que les engagements ont été pris, nous attendons que les actes soient à la hauteur des paroles »*, insistent les deux organisations, qui ajoutent : *« La concrétisation des mesures que nous réclamons depuis plusieurs mois sera au cœur de notre prochain rendez-vous avec le Premier ministre, à la mi-octobre »*.

139 000 visiteurs au Sommet de l'Elevage

Avec 139 000 visiteurs, le Sommet de l'Élevage s'est clôturé avec un bilan exceptionnel. *« Cette 35e édition marque un passage de tous les records que ce soit en termes de visiteurs, d'exposants, de surface d'exposition, de nouveautés, de conférences… un nouveau cap est franchi, les indicateurs sont au plus haut »* s'est réjoui Benoit Delaloy, le directeur du salon. Pour Jacques Chazalet, son président, la notoriété du Sommet n'est plus à faire : *« Vu le nombre de visiteurs, l'ambiance dans les allées, les échanges économiques sans oublier la présence de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, et le passage de nombreux candidats à la prochaine élection présidentielle, notre événement s'inscrit comme le rendez-vous agricole incontournable et fer de lance de l'élevage durable »*.



FRANCE

// ÉNERGIES

La ferme qui défie la crise énergétique

À Mareuil-en-Brie, dans la Marne, Romain Delaveau a bâti une installation à l'avant-garde des énergies renouvelables. Après la méthanisation et le photovoltaïque, il s'est équipé de batteries de stockage dernière génération. Il vise les 95 % d'autonomie électrique en autoconsommation. Le méthane est injecté dans le réseau GRDF.



Richard Crémonini

Romain Delaveau, *« le couplage centrale photovoltaïque et batterie permet à la fois de réduire la facture d'électricité et de protéger l'activité des crises énergétiques sur le long terme ».*

L'année post-covid a marqué les mémoires. La crise énergétique majeure qui a suivi le confinement a percuté de plein fouet les agriculteurs équipés de méthaniseurs. *« Je suis passé pas loin de la catastrophe avec 650 000 euros de facture d'électricité pour 3,70 millions d'euros de chiffre d'affaires »*, se souvient Romain Delaveau, agriculteur dans la Marne, près d'Épernay. Plus du double de ce qu'il payait quand il a conçu son projet. *« J'ai alors choisi d'investir dans une centrale solaire et des batteries pour sécuriser le coût de l'électricité »*, explique-t-il. L'agriculteur de 43 ans connaît les chiffres et les tableaux d'amortissement. Ingénieur agricole diplômé de l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA), il a travaillé durant quatorze ans dans la banque avant de reprendre en 2019 l'exploitation familiale de Mareuil-en-Brie. Il exploite 420 ha en grandes cultures.



Les batteries de stockage lithium fer phosphate de 440 kW / 900 kWh installées par la société Storio Energy permettent de porter le taux d'autoconsommation du site de 65 % à 85 %.

« À deux doigts d'arrêter »

Pour monter son projet de méthanisation, Romain Delaveau a dû faire face aux craintes d'une partie de la population. *« J'étais à deux doigts d'arrêter alors que les permis étaient acceptés, le premier en 2012 »*, témoigne-t-il. Après avoir changé trois fois de lieu d'implantation, la première pierre est posée, *« à 2,2 km de la maison la plus proche »*. Sa patience et sa persévérance auront eu raison de ses détracteurs, *« le site est isolé et depuis le démarrage en 2020 ça n'est plus un sujet »*. Il a demandé 6,50 millions d'euros d'investissement. Le gaz est injecté directement dans le réseau, *« j'ai installé un gazoduc de 7 km pour un coût de ma poche de 400 000 euros, 40 % du total ont été pris en charge par GRDF »*. Le site comprend trois cuves de fermentation, deux cuves de stockage du digestat et deux incorporateurs de 100 m³. Le volume de matières fermentescibles nécessaires à l'année est d'environ 25 000 t. Il s'agit à 40 % de pulpes, 30 % de déchets de maïs et céréales, 15 % d'herbe et 15 % de culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive). Le digestat est épandu sur 1 600 ha. Romain Delaveau n'achète plus d'engrais de fond (potasse, phosphore) et a réduit de 60 % les engrais azotés.

Objectif 95 % d'autoconsommation

La ferme de méthanisation Bioénergie de l'Étang atteint aujourd'hui 85 % d'autoconsommation grâce aux batteries de stockage lithium fer phosphate de 440 kW / 900 kWh installées par la société Storio Energy. Un investissement de 300 000 euros. L'objectif est d'atteindre les 95 % tout en s'affranchissant des fluctuations du prix de l'énergie. La production de biométhane consomme entre 2 et 3 GWh par an. Le site s'était déjà équipé d'une centrale photovoltaïque d'1 MWc en autoconsommation et 1,25 MW en revente à EDF pour un investissement de 2 millions d'euros. Pour sa part, Jean-Yves Stéphan, cofondateur directeur général de Storio Energy, observe que, *« les sites électro intensifs comme les fermes de biométhane font face à une contrainte croissante : produire leur propre énergie solaire sans pouvoir l'injecter sur le réseau. La batterie devient alors le maillon manquant, à condition d'être bien pilotée »*. Et de poursuivre : *« notre solution permet de réduire la facture énergétique de 10 % à 20 %, tout en apportant de la flexibilité au réseau électrique national »*. C'est avec son système de gestion de l'énergie (EMS) basé sur l'intelligence artificielle, que Storio orchestre les flux en temps réel : autoconsommation solaire, arbitrage tarifaire et services système. La participation à la stabilisation du réseau électrique (réglage de fréquence, mécanisme de capacité), génère des revenus additionnels pour l'exploitant. La société assure un retour sur investissement estimé à six ans.

Richard Crémonini

Un accord entre la profession agricole et RTE

Régis Boigegrain, directeur exécutif en charge des interconnexions et du réseau en mer de RTE, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA et Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture France ont signé une convention tripartite le 12 octobre. Objectif : encadrer la création des lignes électriques aériennes à très haute tension (400 kV et 225 kV) sur le foncier agricole. Cette convention entend concilier le déploiement des infrastructures de décarbonation avec la préservation des activités agricoles et de la souveraineté alimentaire nationale. En France, environ 70 % des 100 000 kilomètres de lignes électriques à haute et très haute tension traversent des parcelles agricoles. Pour compenser les contraintes durables générées sur les exploitations, un dispositif d'accompagnement financier unifié est instauré à l'échelle du pays. Pour les nouvelles lignes de 400 kV, un versement complémentaire de 1 000 euros par an et par équivalent pylône est prévu sur une durée de 80 ans à compter de la mise en service. Ce mécanisme est étendu aux lignes de 225 kV, à hauteur de 375 euros par an sur la même durée. Fruit de plusieurs mois de négociations intenses, cet accord réaffirme la capacité des acteurs de l'énergie et de l'agriculture à bâtir des solutions concertées. Sébastien Windsor a rappelé la double identité des exploitants au cœur de la transition : *« les agriculteurs sont à la fois consommateurs et producteurs d'électricité. Il était important à travers cette convention de bien mentionner que l'activité agricole est aussi une activité économique »*. Arnaud Rousseau (FNSEA) a mis en avant le sens des responsabilités et la démarche pragmatique adoptée : *« Ce qui caractérise cet accord, c'est que toutes les parties prenantes sont responsables. L'agriculture est un espace économique et de développement et cet accord tient compte des spécificités, des particularités propres à chaque territoire »*.

wolf SYSTEM

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER

Construire avec Wolf !



BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE | RÉSERVOIRS EN BÉTON ARMÉ | BÂTIMENTS DE STOCKAGE | UNITÉS DE MÉTHANISATION

VOTRE AGENT RÉGIONAL :
SARL Guinchard | Tél. 06 71 60 14 32

wolfsystem.com

SYSTEME WOLF | ZI, Rue des Trois Bans | 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 | siege@systeme-wolf.fr

ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

Ils sont soixante-sept

La rentrée des veaux de la station de Créancey s'est déroulée le 28 septembre. Petit focus sur ce millésime qui sera mis en vente en février.

Ils sont nés entre le 21 octobre 2025 et le 3 janvier de cette année. Ils se nomment Bill, Bijou, Bueno, Beau Gosse ou encore Audacieux et ont tous fait leur rentrée le 28 septembre à Créancey. Ce millésime comprend 67 futurs reproducteurs en provenance des départements de Bourgogne-Franche-Comté pour la majorité (55), mais aussi de Moselle (4), Haute-Marne (3), Rhône (1), Lozère (1), Marne (1), Pas-de-Calais (1) et Allier (1). Jean-Pierre Godot, le président de la station, se félicite de la dynamique rencontrée pour ce nouveau millésime : *« Au final, plus d'une centaine d'élevages ont été visités pour la sélection ! Cela n'était jamais arrivé. Nous remercions chacune des participations. Parmi les apporteurs, nous retrouvons des habitués, des nouveaux, des jeunes, des moins jeunes, des nouveaux adhérents Bovins Croissance, Herd-Book Charolais/OS Charolais France… Sans oublier le retour de certains noms »*. L'éleveur de Saint-Sabine glisse deux mots sur ce nouveau lot qui, selon plusieurs échos, a toutes les chances d'être exceptionnel : *« nous aurons le temps d'en parler un peu plus tard, mais les impressions sont très bonnes et partagées. Je suis persuadé que nous avons un lot comme jamais, avec une très grande diversité génétique et aussi, un peu plus d'animaux issus de monte naturelle. Les éleveurs qui ont apporté leurs veaux lors de cette rentrée étaient agréablement surpris »*.



Les bovins seront évalués avant d'être proposés à la vente comme reproducteurs.

AG

Témoignages

Trois éleveurs de Côte-d'Or sont pour la première fois apporteurs de veaux. Nous les avons contactés.

Jean-Philippe Benoist (Torcy-et-Pouligny) : ***« Le veau qui a été retenu est un des fils d'un taureau que j'avais acheté à la station il y a deux ans, c'est une certaine continuité ou plutôt, une finalité. Apporter un veau à Créancey est aussi l'occasion de pimenter le métier, sachant que cet outil est de plus en plus reconnu, avec des animaux de grande qualité. Pour autant, je reste avant tout un utilisateur de génétique, plus qu'un sélectionneur ».***

Quentin Renault (Gaec de Saint-Pierre à Marigny) : ***« Notre troupeau est inscrit au Herd-Book depuis 2023 et cette sélection est une première pour notre Gaec familial. Notre veau a bien plu aux personnes venues chez nous, aussi bien pour sa morphologie que pour le génotypage. C'est une grande chance de pouvoir présenter un veau à la station ! Ce sera l'occasion de se faire connaître dans le monde de la génétique d'autant que, pour ma part, je suis installé depuis le début d'année et j'envisage de participer à des concours ».***

Édouard Froidurot (SCEA des Prairies à Fontaines-en-Duesmois) : ***« C'est une première pour mon cheptel d'être représenté à la station de Créancey, qui est un très bel outil au service du monde de l'élevage. La satisfaction est d'autant plus grande qu'il y avait beaucoup de candidats cette année. Le veau répondait aux critères recherchés avec un très bon génotypage, des bons index pour le père et la mère. Je me lance dans la génétique après l'inscription de mon cheptel au HBC l'année dernière : cette participation est la bienvenue pour faire connaître mon activité ».***

// TRAITS AUXOIS

La der de l'année

Le concours de poulains de l'UNCTA se tient ce samedi à Semur. Il s'agit de la dernière manifestation 2026 de l'Union nationale du cheval Trait Auxois.

Après Paris fin février, les six concours locaux de cet été puis le national en septembre, voici les dernières épreuves modèles et allures de l'année pour le cheval Trait Auxois. Ce samedi 17 octobre à partir de 9 h 30, plusieurs dizaines de poulains sont attendues par l'UNCTA. *« Nous espérons en accueillir autant que les précédentes éditions, soit un total d'environ 70 animaux. Et c'est exceptionnel : nous donnons rendez-vous aux éleveurs ainsi qu'au public sous le hall agricole de Semur, et non à Saulieu comme nous en avons l'habitude »*, indique la présidente Alexandra Bailly. Des jeunes poulains nés au printemps seront présents, tout comme les pouliches d'un an sélectionnées aux derniers concours locaux. Il y aura très certainement du *« beau monde »* car, en consultant les derniers palmarès, nous apercevons que plusieurs femelles ont « confirmé » les années suivantes, à l'image de Muse de Posanges. Cette femelle appartenant à Déborah Renon, après son succès en 2022, a décroché les titres nationaux jeunes et adultes en 2025 et 2026. En attendant encore mieux, au prochain concours parisien ? Réponse le 2 mars 2027 !

Le point sur le poulain

Échangeons quelques mots avec la présidente sur cette jeune catégorie de chevaux. Si les femelles se destinent très majoritairement à l'élevage, à l'agrandissement des troupeaux et au renouvellement des générations, les mâles, eux, ont une orientation bouchère à 80 %. *« Oui, effectivement, il s'agit là de notre principal débouché »,* informe Alexandra Bailly, en rappelant que de la viande chevaline était au menu les 12 et 13 septembre à Semur : *« c'était la deuxième fois consécutive que nous en proposions au national, environ 60 kg ont été dégustés ! De nombreuses personnes ont été agréablement surprises par la tendreté et le goût de cette viande »*. L'UNCTA compte bien maintenir cette *« carte »* lors des prochaines éditions semuroises, tout en faisant sa promotion tout le reste de l'année. D'ailleurs, ce samedi, du bourguignon de cheval sera notamment proposé. Concernant les prix payés aux éleveurs, une forte baisse a été observée début 2026 : *« les cours ont effectivement chuté en dessous des 2 euros/kg vif. À ce tarif-là, les coûts de production ne sont pas couverts et c'est une énorme problématique pour une race à faibles effectifs comme la nôtre. Heureusement, les prix sont repassés au-dessus des 2 euros ces dernières semaines, mais cette tendance haussière doit continuer. L'UNTCA et toute la filière sont très vigilants sur ce point. Rappelons qu'il y a encore deux ou trois ans, les cours étaient à quasiment 3 euros/kg vif »*.



De futurs champions se révèlent toujours lors de ce concours. Nous avons retrouvé cette photo de 2022 à Saulieu avec Muse de Posanges (à droite), lauréate cette année-là et sacrée championne adulte au national de Semur il y a quelques semaines.

AG

Des qualifications pour les futures épreuves d'utilisation au Sia 2027 se tiendront le lendemain, dimanche 18 octobre, chez Aurélien Decaen à Thoisy-la-Berchère.



ÉLEVAGE

// DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

21 Vacciner pour être tranquille

Sébastien Sordel, éleveur à Champdôtre, a débuté le rappel du vaccin contre la DNC. Tous ses bovins seront immunisés d'ici la fin de l'année.

La DNC, tout le monde s'en serait bien passé. L'élevage de Sébastien Sordel a fait partie de ceux qui ont été impactés par les restrictions l'année dernière, à l'est de la Côte-d'Or. *« Nous débutions la période des vêlages, le blocage qui nous était imposé était d'autant plus contraignant… Il a fallu trouver les organisations adéquates et obtenir des dérogations pour rentrer tous nos animaux dans les bâtiments, mais cela a été très long… »*, retrace l'éleveur de blondes d'Aquitaine. Les nombreuses visites vétérinaires ont coûté du temps et de l'argent. Pour faire partir les bovins, là aussi, il a fallu s'adapter : *« les camions devaient partir directement à l'abattoir en sortant d'ici, donc il fallait tenter de regrouper un maximum de bêtes pour limiter les frais… Dans le même temps, il a fallu jongler avec la trésorerie »*. Un point très positif est toutefois relevé par cet habitant de Champdôtre : *« un très bel élan de solidarité entre collègues a vu le jour, pour le prêt de cages de contention. C'était très appréciable, d'autant que la moitié des animaux que nous avons vaccinés l'ont été au pré! »*. Sébastien Sordel a vacciné ses 845 animaux de fin octobre à fin décembre 2025 : *« tout le monde y est passé, y compris les veaux car ces derniers étaient déjà nés quand leurs mères ont reçu le vaccin »*. Tout est *« à peu près »* rentré dans l'ordre début 2026 : *« nos animaux ont pu à nouveau repartir pour l'abattoir des Laumes, chose qui n'était plus possible avant, du fait du changement de zone. L'abattoir de Cuiseaux avait pris la relève. Oui, dès janvier, les contraintes étaient devenues beaucoup moins importantes »*.

On y va

À l'heure de pouvoir faire le rappel, Sébastien Sordel ne s'est *« même pas posé la question » : « j'ai commencé à le faire à la mi-septembre. Aujourd'hui, un tiers des bovins ont reçu l'injection. Il y a 250 veaux de moins à faire par rapport à l'an passé car ils sont immunisés par leurs mères. Pour ce rappel, je n'ai pas hésité une seule seconde. Il faut protéger nos troupeaux, au cas où la maladie revienne. Je le fais aussi pour avoir le moins de contraintes possibles, si un nouveau foyer venait à être détecté. Être embêté pour la circulation des bêtes est très pénalisant. Tant que nous avons la possibilité de vacciner, avec une prise en charge intégrale de l'État, il faut foncer. Ce ne sera plus possible à partir de janvier. Je suis convaincu de l'utilité de cette action, moi qui mets en place des protocoles de vaccination pour d'autres maladies »*. La peur des contraintes est une chose, celle d'avoir une bête positive un jour en est une autre : *« vous imaginez le carnage avec 845 bovins ? Ce ne serait plus des camions d'équarrissage qu'il faudrait, mais des semis… Vacciner permet aussi de s'offrir une immunité collective : plus il y aura de cheptels vaccinés et moins nous aurons de chances de retrouver cette maladie. Je vais vous livrer une anecdote : lors du vaccin l'an passé, une seule vache a mal réagit a l'injection. Elle présentait un gros nodule… Nous avons fait venir les vétérinaires pour une analyse qui, fort heureusement, s'est révélée négative à la DNC. Comme je viens de le dire : c'était juste une réaction au vaccin… Pendant les 48 heures d'attente des résultats, je ne vous parle même pas du niveau de stress que nous avions… Vous l'aurez compris : nous ne voulons pas prendre le moindre risque »*.

AG



Le Côte-d'orien de 43 ans élève 250 blondes d'Aquitaine avec Mathieu Sordel, son cousin et Théo Mazoué, son neveu. Tous les animaux sont engraissés.

// Questions/Réponses

• Passage en zone vaccinale 1 : qu'est-ce que ça change pour les éleveurs ?
Dans un communiqué en date du 2 octobre, le ministère de l'Agriculture a annoncé que la zone vaccinale « AURA-BFC » passera d'un statut de zone vaccinale 2 (ZV 2) à un statut de zone vaccinale 1 (ZV 1). Rappelons tout d'abord la différence initiale entre ces deux zones. Une ZV 2, telle que celle que nous connaissons actuellement dans notre département, est mise en place dans le périmètre des 50 km autour d'un foyer. Par opposition, il n'y a pas eu de foyer dans les ZV 1. Cette zone correspond actuellement à certains départements limitrophes de la ZV 2 du sud-ouest et à la Corse (compte tenu de sa proximité avec la Sardaigne). Les règles aux mouvements ne sont pas identiques pour les deux zones. Ce changement annoncé comme un allègement a finalement peu d'incidence pour les conditions de mouvements des bovins destinés à l'élevage sur le territoire national.

• Ce qui ne change pas au 19 octobre pour aller en zone indemne (ZI) ou une autre ZV :
Les bovins de l'envoi doivent toujours être valablement vaccinés ou couverts par l'immunité maternelle.
La visite vétérinaire dans les 72 heures avant départ est toujours obligatoire.
Le laissez-passer sanitaire (LPS) est toujours requis.

• Ce qui change au 19 octobre pour aller en zone indemne (ZI) ou une autre ZV :
La vaccination exhaustive du cheptel n'est plus un critère requis pour l'obtention du LPS. À ce sujet, les taux de vaccination des cheptels ne seront prochainement plus indiqués sur les attestations éditées par le GDS.
Les bovins de l'envoi ne doivent plus nécessairement être nés ou détenus depuis plus de 28 jours au sein de l'élevage d'origine.
Les évolutions seront plus significatives pour les exports puisque ceux-ci seront possibles (toujours sous conditions) dans l'ensemble des États membres et pas seulement en Italie, Espagne et Suisse.
Le 19 octobre n'est qu'une étape jusqu'au recouvrement de notre statut indemne qui devrait intervenir le 1er septembre 2027 si le taux de vaccination est suffisant et en l'absence de nouveau foyer. D'ici là, la prochaine étape doit être l'arrêt de la vaccination au 1er janvier 2027. Même si tout n'est pas encore acté définitivement par l'état, il semblerait qu'à partir de cette date la circulation des bovins valablement vaccinés soit soumise aux mêmes conditions que celles qui seront appliquées à partir du 19 octobre (examen clinique + LPS)
Par opposition, les animaux qui ne seraient plus connus valablement vaccinés ou protégés par l'immunité maternelle devront être soumis à un test PCR sur un prélèvement réalisé dans les 5 jours et en un examen clinique dans 48 heures avant départ. Si ces conditions sont confirmées, deux passages du vétérinaire seront nécessaires (il sera difficile voire impossible d'obtenir un résultat d'analyse si le prélèvement est réalisé dans les 48 heures avant départ). Contrairement à la vaccination, qui est prise en charge par l'état, ces coûts vétérinaires et analytiques (compter une centaine d'euros par bovin) seront intégralement à la charge de l'éleveur.

• Exemples de cas pour lesquels la visite et l'analyse seraient requises :
Bovin adulte primo-vacciné au 20/10/2025 et pour lequel le rappel n'a pas été fait en 2026 : visite et PCR obligatoires avant départ à partir du 21/01/2027.
Si ce bovin vêle après le 20/01/2027, son veau ne sera plus considéré comme protégé par l'immunité maternelle et devra faire l'objet d'une visite et d'un test avant départ.
Les rappels de vaccination restent donc plus que jamais indispensables pour :
Prévenir une résurgence de la maladie en 2027
S'assurer du recouvrement de notre statut indemne (et de l'arrêt des contraintes) au 1er septembre 2027.
Faciliter les mouvements au cours des 8 premiers mois de 2027.

D'après communiqué

// Le mot du secrétaire général
« Vaccinez, vaccinez, vaccinez ! »

Fabrice Perdrix, secrétaire général de GDS21 et éleveur à Dampierre-et-Flée près de Fontaine-Française, invite plus que jamais à vacciner : *« Nous devons mettre toutes les chances de notre côté pour éradiquer cette maladie et gagner le pari de le faire en moins de deux ans, chose qu'aucun pays au monde n'a réussi à faire jusqu'à présent… Ce serait exceptionnel, un point très positif, peut-être à mettre au crédit de la politique du gouvernement qui, bien que très forte sur le sujet, semble clairement porter ses fruits. Nous devons aller au bout du processus en continuant cette campagne de vaccination jusqu'au 31 décembre. Tout est pris en charge par l'État, il faut en profiter. Sur le plan pratique, tous les animaux sont rentrés, ce n'est pas comme l'an passé. Il ne faut pas rater le coche du 31 décembre car, une fois cette date passée, la vaccination sera interdite. Pourquoi interdite ? En passant des zones ZV2 à ZV1, il ne faut plus attendre 14 mois mais seulement 8 mois pour redevenir zone indemne : il faut donc, à un moment donné, arrêter la vaccination pour être sûr qu'aucune bête ne réagit. L'objectif est qu'au 1er septembre, la DNC soit un lointain souvenir. Nous serons alors en droit d'exporter nos bovins comme si cette maladie n'avait jamais existé. Un souvenir, elle ne l'est pas encore. La page n'est pas encore tournée, il faut continuer à bien faire les choses pour échapper à ce fléau. La campagne de vaccination doit débuter le plus vite possible chez les éleveurs qui n'ont pas commencé pour que les vétérinaires ne se retrouvent pas débordés en fin d'année. Un petit message pour éventuellement rassurer : grâce aux premiers retours faits par les éleveurs qui ont débuté la revaccination, avec le rappel, les effets indésirables sur la production laitière sont faibles à nuls. Même chose concernant les performances des vaches allaitantes. Pour ceux qui vendront des broutards entre le 1er janvier et le 31 juillet, là aussi, il y a tout intérêt de vacciner pour s'éviter des contraintes et frais futurs… La vaccination est notre dernière cartouche pour éradiquer la DNC. Vous avez compris le message que je souhaite faire passer. En trois mots, c'est vaccinez, vaccinez, vaccinez ! »*.

ÉLEVAGE

// SEMIS DE PRAIRIE SOUS COUVERT

Ne pas précipiter le retour au pâturage

Alors que les fourrages manquent, le semis de prairie sous couvert de méteil offre encore une possibilité d'implantation jusqu'à mi-octobre. Par contre, il faudra attendre la pleine pousse automnale avant de remettre les animaux au pâturage.

La sécheresse continue de peser lourdement sur les disponibilités fourragères. Selon le modèle de pousse de l'herbe Isop, le déficit de pousse atteint 40 % à l'échelle nationale au 20 septembre 2026. Pour tenter de faire face au déficit fourrager, il est encore possible de semer en ce début d'automne une prairie sous couvert d'un méteil. « *Cette technique permet de protéger les jeunes plantules des rigueurs de l'hiver et de produire de la biomasse pour le printemps prochain* », explique Soline Schetelat, ingénieure agronome à l'Institut de l'Élevage. Cette implantation reste possible jusqu'à mi-octobre, alors qu'un semis de prairie classique devient plus risqué à cette période.

Le principe est de semer un mélange de céréales et de protéagineux à environ 2 à 3 cm de profondeur, et d'implanter les espèces prairiales en surface, en même temps ou lors d'un second passage. Un nécessaire roulage permet ensuite de favoriser le contact entre les graines et le sol.



S. Schetelat/Idele

Au printemps prochain, le méteil implanté cet automne pourra être récolté en ensilage au mois de mai et ainsi reconstituer une partie des stocks qui fait aujourd'hui défaut.

Semer une prairie sous couvert de méteil

La récolte du méteil pourra se faire, en ensilage ou en enrubannage, au moment de la floraison des protéagineux pour maximiser la qualité, ou au moment de la floraison des céréales pour un meilleur compromis entre quantité et qualité. Des essais menés à la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou (Maine-et-Loire) ont montré qu'un mélange de triticale (125 grains/m²), pois fourrager (15), vesce (15) et féverole (15) semé mi-octobre et ensilé au stade floraison des céréales permettait de récolter 8 tonnes de matière sèche par hectare au printemps avec 98 g/kg de MAT et 0,89 UFL.

La prairie multi-espèce (fétuque, ray-grass anglais, trèfle blanc, trèfle hybride et lotier) se développant dessous prend ensuite le relai à l'été et à l'automne et est capable de produire 2 tMS/ha sur le reste de l'année. « *Le semis de prairie sous couvert de méteil se démocratise dans le grand ouest*, observe Soline Schetelat. *Il faut cependant pouvoir disposer des semences et l'utilisation de semences fermières permet de réduire les coûts d'implantation* ».

Ne pas grignoter la prairie trop tôt

Autre conseil de l'experte fourragère : ne pas remettre trop rapidement les animaux au pâturage une fois la pluie revenue. « *Il faut laisser le temps à la prairie de reprendre des forces* », explique-t-elle en précisant que la croissance de l'herbe démarre lentement, puis s'accélère à mesure que les plantes développent leurs feuilles et disposent de davantage de surface pour la photosynthèse.

Pour les éleveurs, le conseil est donc d'attendre une hauteur d'herbe d'environ 8 à 10 cm avant de faire pâturer. Mettre les animaux dès les premières repousses permet certes de faire face rapidement au manque de fourrages, mais cela risque surtout de compromettre la production ultérieure de la parcelle.

Deux outils pour anticiper

Les notes agroclimatiques de l'Institut de l'élevage dressent régulièrement un état des lieux des conditions météorologiques et de leurs effets sur les prairies et les fourrages. Elles proposent des conseils et des références adaptés à la saison. Elles sont à retrouver sur idele.fr/.../suivi-agroclimatique et la prochaine est prévue début novembre.

Autre outil pratique en ligne, AléaPluie affiche une carte qui montre la probabilité d'atteindre des cumuls de pluie de 10, 15, 20 ou 30 mm à horizon d'une ou deux semaines. Développé par Météo France et les instituts techniques agricoles, le site aleapluie.modelia.org est utile pour estimer un créneau favorable de semis.

Damien Hardy, Institut de l'élevage

// SANTÉ ANIMALE

21 Prélèvement auriculaire sur les veaux

Est-il exact qu'il n'est plus nécessaire de coller l'étiquette portant le numéro du veau sur le sachet contenant le prélèvement auriculaire BVCD ? Le GDS 21 vous répond.

Oui, afin de simplifier la gestion des prélèvements auriculaire BVD (Diarrhée Virale Bovine), il n'est plus nécessaire de coller l'étiquette portant le numéro du veau sur le sachet contenant le prélèvement, à l'exception des prélèvements réalisés sur les veaux mort-nés et des reprélèvements. Pour assurer la traçabilité des prélèvements, inscrire directement sur l'enveloppe :

- la date de prélèvement des échantillons.
- la date de prélèvement la plus récente (si envoi de plusieurs prélèvements).

Cette information est essentielle au laboratoire pour le traitement des analyses et le suivi sanitaire des animaux. Les commandes de boucles de prélèvement sont désormais fournies sans étiquette échantillon BVD. Dans les cas des veaux-morts nés l'étiquette reste obligatoire, et doit être complétée avec la date de prélèvement, le numéro de la mère pour un veau mort-né, le numéro du bovin concerné pour un reprélèvement et le numéro de cheptel.

Trois réflexes sont à adopter :

- Envoyez les prélèvements au laboratoire dans un délai maximal de 7 jours après la date de prélèvement.
- Réalisez un reprélèvement pour tout veau ayant fait l'objet d'un problème d'analyse (échantillon non exploitable, tube vide, échantillon hors délai, etc.).
- Prélevez également les veaux mort-nés avec les boutons blancs fournis par le GDS.

Pour toute question concernant ces nouvelles modalités ou le dépistage BVD, nous vous invitons à contacter Charlotte Rossignol au GDS. Ensemble, poursuivons la maîtrise de la BVD dans les élevages de Côte-d'Or.

GDS 21

// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21 Bien vu, Julien

Julien Gaunet, éleveur à Créancey près de Pouilly-en-Auxois, a remporté le sabot d'argent décerné par Bovins Croissance.

Premier en Bourgogne-Franche-Comté et quatrième au niveau national : rien que ça ! Le Côte-d'Orien Julien Gaunet s'est distingué par ses très bons résultats techniques et génétiques dans son élevage en 2025. Ce jeune éleveur charolais de 33 ans s'est vu récompensé la semaine dernière à Cournon par le sabot d'argent, synonyme de première place à l'échelon régional.

Pour rappel, les classements établis tous les ans auprès des adhérents de Bovins Croissance prennent en compte plusieurs critères, comme le niveau génétique du cheptel à travers l'index de synthèse au sevrage (ISEVR : 101,4 pour Julien Gaunet), l'index de synthèse des qualités maternelles (IVMAT : 101,7), mais aussi la technicité de l'éleveur évaluée à travers la productivité, le taux de mortalité (2,1 %), l'intervalle vêlage-vêlage (377), le poids âge type à 210 jours (356,9 kg) et la taille du cheptel (47 vêlages). Jean-Marc Lucotte, dont la ferme a été reprise par son ancien salarié, était lui aussi présent à cette remise de récompenses. Le jeune retraité s'est dit très fier de l'évolution de son cheptel ! « *C'est une immense fierté en tant que technicienne Bovins Croissance d'accompagner nos éleveurs au quotidien* », a ajouté pour sa part Alexandra Bailly, conseillère de Julien Gaunet.



Le lauréat, félicité le 7 octobre au Sommet de l'élevage.

AG

// SEMIS D'AUTOMNE

21 Moutarde, c'est parti

Pascal Chadoeuf a semé ses premières graines de moutarde la semaine dernière autour de Fauverney. Nous avons échangé sur le sujet.

Dans un récent article, Jérôme Gervais, technicien moutarde, nous rappelait les dates optimales des semis : entre le 5 et le 10 octobre. Mardi 6, Pascal Chadoeuf était d'attaque. *« Effectivement, nous sommes dans ce créneau mais si je sème aujourd'hui, c'est surtout parce que la pluie devrait faire son retour demain et après-demain »*, nous confiait l'exploitant. Déçu par le nombre de millimètres enregistrés à chaque annonce de précipitations, Pascal Chadoeuf avait sorti le monograine pour positionner la semence à seulement à 2 cm : *« d'ordinaire, j'utilise le combiné mais avec ce dernier, c'est beaucoup moins régulier. Des graines se retrouvent certes à 1 cm, mais d'autres descendent à 3 ou 4… S'il ne pleut quasiment rien, ces dernières ne donneront rien »*. L'agriculteur ne semait que la moitié de ses 20 ha dédiés à la moutarde : *« le reste, je le ferai une fois que la pluie aura définitivement fait son retour… Les conditions dans lesquelles nous travaillons actuellement sont inédites. Un début de mois d'octobre aussi sec n'est sans doute jamais arrivé. Les colzas que j'ai semés en août commencent à patiner, c'est un peu l'inconnu »*.



Le Côte-d'orien cultive de la moutarde tous les ans depuis 2008 et l'arrêt de la betterave.



L'utilisation d'un semoir monograine a permis de positionner la semence à seulement deux centimètres de profondeur : un avantage si les pluies annoncées étaient encore d'un faible niveau.

Toujours au rendez-vous

Pascal Chadoeuf cultive de la moutarde depuis 2008 et la fermeture de la sucrerie d'Aiserey : *« à l'époque je cherchais une diversification pour remplacer la betterave. Je me suis lancé dans la filière moutarde, c'est une chance de l'avoir localement, et de pouvoir maîtriser beaucoup de paramètres. Connaître les prix avant même les semis est une chance aussi. Cette année, la tonne en conventionnel reste à 1 500 euros »*. Le bilan est positif en 18 ans : *« c'est une bonne tête de rotation. En ce qui concerne les résultats, il y a eu de très bonnes années et de moins bonnes. Au tout début, il avait même été possible d'atteindre la barre des 30 q/ha, c'était exceptionnel. Mais désormais, nous plafonnons entre 15, 16 ou 17 q/ha comme lors de la campagne écoulée. Un rendement de 12 q/ha a été obtenu dans des sables qui ont souffert de la sécheresse, c'est dommage puisque de bons champs ont donné 21 q/ha. Il se passe toujours quelque chose avec la météo, les insectes ou même la gestion des adventices. Mais quand on arrive à faire au moins 15 q/ha en moutarde, on ne cherche pas autre chose, il faut le reconnaître »*.

Les céréales vont suivre

Le Côte-d'Orien envisageait de semer son blé et son orge quasiment dans la foulée, mais toujours en fonction de la météo : *« il y a néanmoins un souci car nous n'avons pas pu faire de faux semis… Il faudrait bien une petite pluie pour faire lever les vulpins résistants et pouvoir semer après. Je vais, comme tout le monde, scruter la météo de près pour voir ce qu'il est possible de faire »*.

Multiplicateur en orge d'hiver, Pascal Chadoeuf se félicite de la dérogation obtenue à l'échelle nationale pour l'utilisation de l'herbicide Avadex Factor à base de tri-allate : *« je n'ai pas pu labourer et presque aucun blé n'a levé à ce jour. Ce produit détruit 95 % des repousses : j'ai fait la demande pour en avoir et pouvoir l'utiliser. Mais les quantités sont limitées, je crois qu'il n'y en a pour seulement 33 000 ha en France. Cela représente tout de même une lueur d'espoir, en espérant que le produit n'arrive pas à Noël… »*. Une autre bonne nouvelle est aussi arrivée pour la moutarde : *« dans cette culture, la plus grande crainte est à mettre à l'actif des insectes, et notamment des grosses altises. Cette année, nous aurons la possibilité d'utiliser l'insecticide Minecto Gold à deux reprises, contre une fois jusqu'à présent »*.

AG

// INNOVATIONS

21 Un Salon Innovagri en Bourgogne Franche-Comté

Innovagri est un rendez-vous devenu incontournable pour les agriculteurs. Ce salon unique propose des démonstrations en plein champ, des ateliers pratiques et des échanges avec des experts pour découvrir les dernières innovations et les meilleures pratiques agricoles. Si l'édition 2027 se tiendra dans l'Aisne, c'est en Bourgogne Franche-Comté que celle de 2028 prendra ses quartiers. Une première !

Initialement connu pour mettre en lumière les dernières avancées en machinisme agricole, le salon Innovagri propose depuis plusieurs éditions des solutions concrètes pour accompagner les agriculteurs dans leur quête d'autonomie, de résilience aux changements climatiques, de renouvellement générationnel et d'amélioration du cadre de travail.

Ces innovations, c'est en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qu'elles seront présentées, en 2028. Les organisateurs sont ainsi fidèles à une conviction : participer à la construction de l'agriculture de demain, sur le terrain, et en prenant en compte les spécificités de chaque région. Certes, l'édition 2027 d'Innovagri se tiendra dans les Hauts-de-France, dans le département de l'Aisne mais celle de 2028 aura pour cadre la Région BFC, sans que l'on connaisse encore le lieu exact. Cette nouvelle implantation poursuit la stratégie de rotation territoriale engagée par l'organisateur, le groupe NGPA : faire vivre son salon au cœur des grands bassins agricoles français et construire chaque édition avec les acteurs locaux, en fonction de leurs productions, de leurs enjeux et de leurs pratiques.

Le salon s'adapte ainsi à la diversité des territoires tout en conservant un socle commun : démonstration, innovation, expertise et partage d'expérience. En attendant, l'édition 2027 se tiendra les 2 et 3 juin à Grugies, tout près de Saint-Quentin. Et dès cette édition sera mise en avant une évolution du salon : une plus grande place faite à l'élevage. Un espace dédié permettra aux éleveurs et polyculteurs-éleveurs de voir, tester et comparer matériels, équipements, technologies et solutions en conditions réelles.

Berty Robert, avec communiqué



VIGNE

// VIGNOBLE CHÂTILLONNAIS

21 Sur la route du crémant

Un conseiller viticole de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or évoque l'actualité du vignoble châtillonnais.



Christophe Suchaut, il y a quelques jours, à Bissey-la-Côte.

Fin août, nous avions rencontré les viticulteurs Fabien Guilleman à Marcenay et Christophe Gérard à Poinçon-lès-Larrey pour un état des lieux vendanges. Nous échangeons cette fois avec un conseiller viticole ayant une belle vue d'ensemble du vignoble châtillonnais : Christophe Suchaut. Ce technicien, qui intervient spécifiquement sur ce territoire côte-d'orien, nous confirme les tendances évoquées dans le numéro 1900 de Terres de Bourgogne : *« Qualitativement, ces vendanges ont été très bonnes mais malheureusement, en termes de quantités, c'est très aléatoire et même souvent décevant »*. Si le pinot noir tire quelques fois son épingle du jeu, le chardonnay décroche, dans des proportions parfois impressionnantes : *« certaines caisses de raisins ne pesaient pas grand-chose… Les baisses de volumes vont de 60 à 70 % dans plusieurs domaines. Ce cépage a été davantage sensible et impacté par la sécheresse et même par le gel… Les viticulteurs qui ont eu la chance d'avoir des précipitations en juin s'en sortent un peu mieux que les autres. Mais en quantité, cela restera une petite année »*. À l'exception de 2023, les quotas n'ont que très rarement été atteints ces dernières années : *« c'est assez problématique pour les producteurs, bien évidemment… Pour ceux qui vendent en raisins, cela fait de la trésorerie en moins alors que le coût de la main-d'œuvre reste toujours le même. Pour les viticulteurs qui vendent en bouteilles, des ruptures de stocks sont forcément à craindre »*.

Dans l'attente

À quoi ressemblera le crémant de 2026 ? Le conseiller viticole se montre optimiste avec des raisins très sains arrivés à maturité : *« nous aurons forcément du vin de qualité mais de là à dire dès aujourd'hui à quoi il ressemblera plus spécifiquement, cela me paraît difficile… Il faudra attendre entre 18 et 24 mois pour la commercialisation des crémants. À ce moment-là, nous les dégusterons et nous vous dirons ! Aujourd'hui, les vins travaillent, la fermentation alcoolique est terminée et viendra bientôt l'heure de la fermentation malolactique »*. Concernant les interventions dans les vignes, la taille devrait débuter vers la mi-novembre : *« les feuilles doivent d'abord tomber, cela va sans dire. Notons un avantage de cette année précoce : les raisins ont été récoltés très tôt et en conséquence, le feuillage ne travaille aujourd'hui que pour la plante. Cette mise en réserve devrait être bénéfique pour chaque pied de vigne, surtout après la météo que nous avons eue ces derniers mois »*. L'actualité du vignoble du châtillonnais, c'est aussi les prospections réalisées mi-septembre à Molesme concernant la flavescence dorée. *« Des suivis sont obligatoires chaque année sur cette jaunisse incurable, nous connaîtrons les résultats avant la fin décembre »*, commente le technicien. Une inquiétude pour terminer cet article et non des moindres : les dégâts déplorés sur de jeunes plants. *« Effectivement, c'est l'un des plus gros points noirs de 2026. Des plantations ou des plants de remplacement, il y en a eu un certain nombre ces deux dernières campagnes et avec le manque d'eau et les canicules, le taux de pertes dépasse souvent les 90 % C'est la cata sur ce point-là, c'est certain »*, regrette Christophe Suchaut.

AG

// VITIFORESTERIE

21 L'arbre et la vigne : tandem gagnant ?

Alterre Bourgogne Franche-Comté organisait une rencontre autour des interactions possible entre arbres, haies et vignes. Dans le domaine, rien n'est simple mais des vignerons y voient pourtant un vrai outil de réflexion sur l'évolution de leurs pratiques.

Au même titre que pour d'autres formes d'agriculture, la viticulture s'interroge aujourd'hui beaucoup sur l'intérêt des interactions possibles entre vigne, haies et arbres. L'accélération constatée du changement climatique n'est pas pour rien dans la progression de ces préoccupations. Pour autant, la vitiforesterie est-elle une panacée ? La journée d'échanges organisée début octobre en Côte-d'Or, à Chambolle-Musigny, par Alterre Bourgogne-Franche-Comté (BFC) sur ce thème tentait d'apporter des éléments de réponse. Elle mettait en lumière des expérimentations actuellement menées, telles que le projet Vitaf « Agroforesterie en viticulture en BFC »[1]. Lancé en 2020 et initié dans le Mâconnais, il a depuis pris de l'ampleur dans tout le vignoble bourguignon. Il ambitionne de mettre en réseau tous les acteurs de la vitiforesterie, une nécessité tant il est vrai que sur ce type d'enjeu, une approche globale est indispensable. *« L'objectif,* explique Thomas Pays, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *c'est d'acquérir des références et accompagner des porteurs de projet. »* Concrètement, cela s'est traduit par la création d'un réseau de vitiforestiers régional. Les viticulteurs qui ont choisi de s'engager disposent d'un suivi pluriannuel. Par ailleurs, Vitaf a aussi recherché des candidats à la plantation.

42 parcelles suivies

Aujourd'hui 42 parcelles sont suivies dans ce cadre, afin d'observer l'impact des arbres sur les pieds de vignes, à différentes distances de ces arbres. *« Dans ce cadre, à Lugny et Davayé,* précise Floriane Vidalou, de Bio BFC, *on étudie la pression maladie, les microclimats, les effets sur les dégâts de gel, la concurrence de l'arbre sur la vigne, les contraintes hydriques et minérales, les effets sur les vendanges, l'estimation de la défoliation (en rapport avec la sécheresse de cet été). »* Le grand nombre de critères pris en compte dans Vitaf en fait la richesse mais aussi la limite, dans la mesure où la masse des interactions entre vignes et arbres, positives ou négatives, rend complexes d'éventuels arbitrages culturaux auxquels il faudrait procéder. En résumé : aucune réponse simple n'émerge pour l'instant. Par ailleurs, les projets vitiforestiers observés sont encore très jeunes et ne permettent pas, de ce fait, de tirer des conclusions définitives sur les évolutions observées. Ils constituent toutefois un outil pédagogique apprécié par les élèves et les enseignants du lycée agricole de Davayé. La suite, ce sont des rencontres régionales à organiser entre vignerons du réseau Vitaf, un gros travail de traitement des données collectées depuis 2025 à lancer et une troisième campagne de collecte de données programmée pour 2027, année où Vitaf devrait connaître sa conclusion… sauf si de nouveaux financements sont trouvés pour prolonger l'expérience.

Berty Robert

Dans l'Yonne, un GIEE engagé

La journée permettait aussi de prendre connaissance des travaux menés par le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Vignobles et Paysages d'Irancy, dans l'Yonne. Il fédère une dizaine de viticulteurs mais son président, Clément Soenen, précise que, dès le départ *« il y avait la volonté de créer un groupement plus large que simplement circonscrit à la viticulture »* étant conscient que la problématique doit s'ancrer dans des attentes territoriales diverses. *« L'intérêt, c'est la mise en commun de l'orientation qu'on veut donner au paysage. »* À l'automne 2025, cinq projets de plantation d'arbres et de haies en bordure et dans les vignes, dans cinq parcelles différentes, ont été réalisés. Une réflexion globale sur les essences à implanter, qui devaient être en adéquation avec la culture de la vigne, a été conduite avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour le choix des essences. Enfin, le GIEE Vignes et Paysages a compris que le travail de fond mené dans ce domaine peut aussi être un formidable outil de communication auprès du grand public. Il développe des actions en ce sens.

[1] *Vitaf est un Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Feader et la région BFC. Il est porté par l'Agro bio campus Davayé, en Saône-et-Loire, le Vinipôle Sud Bourgogne, l'Union des producteurs de Vins Mâcon et l'Union des producteurs du Cru Saint Véran, et accompagnés par la DDT de Saône-et-Loire, la CAVB, le Syndicat des Bourgognes et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.*



Arbres et vignes, une association qui soulève de nombreuses questions mais qui reste une piste intéressante d'adaptation au changement climatique.

// MARAÎCHAGE

Partage de bonnes idées

La première journée technique régionale « Troque tes idées » organisée à Foucherans, dans le Jura, par la Chambre régionale d'agriculture, pour les maraîchers, a été un succès. Un moment d'échange réconfortant pour les participants, professionnels d'une filière durement éprouvée par la sécheresse.



Ce chariot mu par deux moteurs de fauteuil roulant facilite les tâches de repiquage des mottes, puisqu'il permet de travailler en position assise en limitant les contraintes pour le dos. C'est le coup de cœur unanime des participants à cette journée.

La ferme du Creux Vincent, à Foucherans, près de Dole, dans le Jura, a connu une animation inhabituelle fin septembre. Cet établissement d'aide par le travail, qui associe production agricole et inclusion sociale, accueillait une vingtaine de matériels en exposition… Des matériels autoconstruits, modifiés ou détournés, mais dont le point commun était l'ingéniosité, l'efficacité et l'adaptation aux besoins particuliers des maraîchers. Tout cela s'inscrivait dans le cadre de la journée « Troque tes idées », première du genre, organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). L'évènement a largement satisfait les participants, qu'ils soient exposants ou visiteurs professionnels des filières maraîchage, plantes aromatiques ou médicinales, horticulture ou culture des petits fruits. Un premier atelier animé par la MSA était consacré aux matériels ergonomiques. *« Chaque année,* expose Justine Graignic, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA, *nous mettons en test différents types de matériels chez des professionnels. Ces évaluations en situation de travail nous permettent d'avoir un retour documenté, sur lequel nous nous appuyons pour conseiller nos ressortissants. »*

Sarcleuse électrique, canne à planter…

Ainsi une sarcleuse électrique obtient une note de 4/5 justifiée par le gain de temps et d'efficacité apporté dans les tâches de désherbage et préparation des semis. *« Mais le poids de l'outil et les vibrations au niveau des poignets limitent sa durée d'utilisation, qui ne peut pas dépasser 2 heures, 2 h 30 »* précise la conseillère. Ce que confirme Marie Parachout, cultivatrice de petits fruits à Pagnoz, dans le Jura : *« Je vais l'acheter, après l'avoir testée : on gagne vraiment du temps, là où il me fallait deux jours, je peux faire le travail en quelques heures… »* Montant de l'investissement : 2 300 euros HT. Au banc d'essai également, citons la canne à planter (qui soulage efficacement le dos), un « ergosiège » (botacul) fixé à la taille et pratique pour la cueillette des petits fruits, les opérations de palissage et de taille… sans oublier les genouillères, pour préserver ses articulations. *« Les postures statiques de certaines tâches, comme la cueillette des fraises, peuvent être pénibles à la longue. Pour durer, il faut se préserver »* précise Jeanne-Cécile Jaulmes, conseillère prévention à la MSA. Un second rendez-vous permettait de découvrir le concept de l'atelier paysan, né dans le Dauphiné d'une idée généreuse de partager librement les plans de matériels conçus par des agriculteurs. L'approche militante d'une quête d'autonomie, par la réappropriation de savoir-faire en matière de conception, réalisation, entretien d'outils et machines, fédère un collectif qui s'est enrichi et étoffé au fil des ans. *« Nous avons mis en place un calendrier de formations à la métallurgie, à la soudure, au travail du bois… »* relate Florice Lepez, animatrice de l'essaim récemment créé à Étalant dans le Doubs, de l'Atelier Paysan (Soudons fermes !). *« Quand un prototype de matériel est mis au point par un membre du réseau, il est ensuite testé sur le terrain et ce sont les retours des utilisateurs qui permettent d'apporter des améliorations, de le fiabiliser complètement en termes de fonctionnement et de sécurité, jusqu'à arriver à quelque chose bien au point. »*

Récompenses

Ainsi, une des premières réalisations de l'essaim du Doubs a été la mise au point d'une table de triage de laine des moutons. À l'issue de cette journée d'exposition, ponctuée de démonstrations en conditions réelles de plusieurs outils, les lauréats du concours ont été distingués et récompensés par François Lavrut, vice-président de la Chambre d'agriculture du Jura et président du Comité d'orientation régional Territoire et Environnement. Pierre Cluzel, du Jardin de Villarnoux, dans l'Yonne, a remporté le prix du jury pour ses cannes à planter et son semoir pieuvre, tandis que Thierry Damery, du Jardin de Beauregard, dans le Doubs, remportait le prix du public avec son chariot électrique qui améliore très efficacement les opérations de repiquage des légumes de plein champ.

Alexandre Coronel

// 3E JOURNÉE PORTES OUVERTES

Une éclosion globale

Le 26 septembre les associés de la pépinière « Les rameaux fruitiers » (Dornecy) organisaient la 3e édition de leur journée porte ouverte. L'occasion d'échanger, de faire le bilan et d'évoquer l'avenir.

Mathieu Proust et Kilian Hemart avaient donné rendez-vous aux visiteurs le 26 septembre pour les portes ouvertes de leur pépinière « les Rameaux fruitiers » (3 route de Lormes, Dornecy).

Pour cette 3e édition, ils proposaient, de la documentation en consultation libre, une exposition de petits matériels ainsi que de quelques plantes bouturées. En sus, et pour engager le dialogue, deux visites commentées ont été faites à 11 heures et 15 heures. Mathieu et Kilian soulignent : *« Nous avons eu une vingtaine de visiteurs pour chaque visite ! Nous avons répondu à leurs interrogations sur notre travail ou encore nos missions tout au long de l'année. D'ailleurs, ils furent particulièrement intéressés par les explications concernant les types de greffes réalisées ainsi que le choix de porte-greffes (système racinaire des arbres greffés). En plus, nous avons échangé sur les grands sujets de l'année : sécheresse et canicules ! Nous avons pris aussi quelques commandes, le tout en partageant quelques fruits à picorer et des boissons ; ambiance conviviale assurée ! ».*



Les rameaux fruitiers

Une cinquantaine de personnes s'est rendue aux portes ouvertes de la pépinière « Les rameaux fruitiers », le 26 septembre.

Bilan et évolutions

Cette 3e édition de la rencontre fut aussi l'occasion pour Mathieu et Kilian de faire le point sur leurs trois ans d'activités : *« Depuis notre installation, nous enregistrons des ventes en croissance, ce qui peut s'expliquer par le fait que nous nous faisons connaître de plus en plus notamment via le bouche à oreille ».* Outre la vente des arbres fruitiers, les sollicitations pour des prestations de taille et de conseils sont en hausse depuis quelque temps, comme ils le détaillent : *« Il y a une demande importante, bien plus élevée que ce que nous l'imaginions, en ce qui concerne la taille des arbres fruitiers, le conseil et l'accompagnement de projets. Afin de répondre à ce besoin, nous proposons désormais des journées de formation à la pépinière (taille et greffe), ainsi que des prestations de conseils et de taille directement chez les clients ; idéales pour leur apprendre à tailler sur leurs arbres ! ».* En ce qui concerne les essences, Mathieu et Kilian ont fait aussi quelques constats : *« Cette année, nous avons une demande encore croissante pour les essences historiquement plutôt présentes dans le Sud : amandiers, abricotiers, pêchers, figuiers, etc. Actuellement, il nous reste encore quelques pêchers de disponible, le reste est déjà tout réservé ! D'ailleurs, toujours côté réservation pour cet hiver, il y a encore un grand choix de pommiers, cerisiers et framboisiers par exemple ! Malheureusement, nous n'avons presque pas de poiriers et de pruniers à proposer à la vente pour 2026 à cause de la sécheresse et des chaleurs très précoces de mai et juin qui ont littéralement cuit nos greffes de printemps ».* Malgré ces aléas climatiques, Mathieu et Kilian restent optimistes et le prouvent en prévoyant quelques ajustements : *« Si nos finances nous le permettent, nous allons investir dans des voiles d'ombrage afin de mettre une partie de la pépinière en dessous. Nous allons aussi adapter nos techniques et périodes de greffes pour tenter de limiter les risques, même si le risque zéro n'existe pas (2024 n'est qu'un exemple) puisque nous travaillons avec du vivant ! ».*

Chloé Monget, d'après communiqué

À vos agendas !

Mathieu et Kilian annonceront via leur page Facebook courant octobre, les dates pour les journées de stage de taille (en janvier) et pour ceux de greffes (en mars). *« Toute personne intéressée peut nous le faire savoir par email ou SMS en laissant ses coordonnées. En temps voulu, nous enverrons le lien pour s'inscrire. Pour rappel, le tarif est environ de 70/80 euros la journée, le tout en petit groupe (maximum 8) ».*

En plus, Mathieu et Kilian seront présents sur différents événements prochainement :

25/10 Fête de la pomme à Billy-sur-Oisy
07/11 (9-12 h) Ouverture de la pépinière à Dornecy (3 route de Lormes)
15/11 Marché du Colibri à Rouy (matin)
21/11 Germinal Biocoop à Auxerre (matin)
22 ou 29 /11 (date à confirmer) Marché de la Sainte Catherine à Tannay (matin)
05/12 (9-12 h) Ouverture de la pépinière à Dornecy.
02/01 (9-12 h) Ouverture de la pépinière à Dornecy.

Kilian et Mathieu expliquent : *« D'autres événements s'ajouteront peut-être, nous communiquerons sur notre page Facebook. D'ailleurs, nous y postons régulièrement nos actualités mais aussi des conseils, des informations utiles et sympas à propos de la pépinière et de nos productions ».*

Renseignements : www.les-rameaux-fruitiers.fr ou https://www.facebook.com/p/Les-Rameaux-Fruitiers-61552742880004/ ou au 07 45 39 13 80.

// CROSS INCLUSIF

89 700 enfants ont couru ensemble et ont fait vivre l'inclusion

Jeudi 1er octobre, près de 700 enfants, dont plus d'une centaine en situation de handicap, ont couru, échangé et partagé des activités sur les terrains du Rugby Club Auxerrois, à l'occasion de la deuxième édition du Cross inclusif MSA-USEP.

Après le succès de la première édition en 2025, les établissements participants avaient eux-mêmes demandé le retour de ce rendez-vous. Cette année, les participants sont venus de plusieurs établissements de l'Yonne, dont des établissements spécialisés comme l'EEAP Les Petits Princes d'Auxerre et les IME d'Auxerre, de Vincelles et de Guerchy. Le lycée agricole de Champs-sur-Yonne et l'EPL des Terres de l'Yonne ont contribué à animer l'événement. Pour rappel : le principe du cross repose sur des équipes composées d'un élève de primaire, d'un collégien et d'un lycéen, avec la présence d'un élève en situation de handicap. Le préfet de l'Yonne, Jean Salomon a participé à l'événement aux côtés de la marraine de l'édition, Léonie Nevers, adolescente polyhandicapée et championne du monde de joëlette en 2026. Pour Stéphanie Gey, animatrice d'échelon local à la MSA Bourgogne, l'objectif du Cross va bien au-delà d'une simple sensibilisation au handicap. *« Ce cross a été créé initialement pour permettre d'inclure les enfants polyhandicapés. Le polyhandicap est une situation particulière, différente de ce que l'on imagine parfois derrière le mot handicap. Il cumule plusieurs difficultés et peut rendre les gestes du quotidien, les déplacements, la communication ou l'accès aux activités beaucoup plus compliqués, voire parfois impossibles sans aide. Il demande souvent un accompagnement important au quotidien. Mais derrière le polyhandicap, il y a avant tout un enfant, avec ses envies, ses émotions, ses capacités et sa personnalité, qui a, comme tous les autres, sa place parmi nous »*, commentait-elle.



MSA-USEP

Le 1er octobre dernier, la MSA et l'Usep ont organisé la 2de édition du cross dédié à prévenir et sensibiliser au polyhandicap.

Courir autour d'une même cause

Autour de cette manifestation, 35 partenaires étaient présents pour sensibiliser les jeunes à différents thèmes de prévention et de santé. Coorganisé par l'Usep, le cross solidaire a mis en avant « les P'tits reporters Useps », des élèves d'une classe auxerroise de réseau d'éducation prioritaire (REP) qui ont interviewé trois enfants polyhandicapés, devant les micros d'Ycaune Radio. Pour Pierrick Dussault et Germain Coquard, de l'USEP 89, *« ce cross est désormais devenu un événement phare des projets Usep menés tout au long de l'année. C'est un rendez-vous important par son ampleur, mais aussi par les nombreuses missions qu'il permet de confier aux élèves. Il y a un challenge sportif, de la cohésion et de la solidarité »*. C'est peut-être là que réside l'essentiel du Cross inclusif MSA-USEP : ne pas seulement parler d'inclusion, mais la faire vivre.

MSA Bourgogne – Usep 89

// EN BREF

Alimentation Selon Action contre la Faim, 39 % de Français mal nourris en métropole

Dans un communiqué du 12 octobre, Action contre la faim retire d'un sondage OpinionWay que 13 % de la population métropolitaine est en *« insuffisance alimentaire quantitative »* (manque occasionnel ou fréquent de nourriture) et 39 % en *« insuffisance alimentaire qualitative »* (renoncement à certains aliments par manque de moyens). Des taux qui grimpent respectivement à 25 % et 47 % chez les 18-24 ans. L'association humanitaire rappelle que, en droit international, le droit à l'alimentation implique de pouvoir accéder physiquement et économiquement à une alimentation suffisante et adéquate. Elle considère, comme 73 % des 1 053 personnes interrogées en août, que ce droit n'est pas respecté en France. L'ONG réitère, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation (le 16 octobre), sa revendication d'une loi-cadre qui garantirait sa mise en œuvre. Une disposition recommandée en mars par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, souligne-t-elle. Action contre la Faim explique espérer au moins un million de signatures de l'Initiative citoyenne européenne pour la reconnaissance du droit à l'alimentation afin de faire pression sur l'État français.

Médicaments anti-obésité Les ventes ont bondi depuis leur remboursement

Les ventes de médicaments analogues du GLP-1, prescrits notamment pour favoriser la perte de poids chez les personnes souffrant d'obésité sévère, ont fortement progressé en France depuis le 15 juin, date à laquelle leur remboursement a été autorisé sous conditions par l'Assurance maladie. Selon les chiffres fournis au *Monde* par le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS, qui suit les ventes de médicaments dans les pharmacies), plus de 251 000 boîtes de Wegovy et de Mounjaro ont ainsi été dispensées entre le 1er et le 26 septembre. Un niveau qui a presque doublé en un mois. Cette hausse témoigne de la forte augmentation des demandes de prise en charge adressées aux centres spécialisés de l'obésité (CSO). Du 28 mai au 30 juin, les CSO ont reçu 11 483 demandes dans la France entière, selon la professeure Judith Aron-Wisnewsky, présidente du Groupe de concertation et de coordination CSO. À titre de comparaison, ils avaient accueilli 24 000 nouveaux patients en première consultation pour l'ensemble de l'année 2025. La ruée observée depuis mi-juin a ainsi mis à jour l'ampleur d'une obésité sévère qui échappait jusqu'alors en partie aux radars du système de soins, observe Véronique Nègre, médecin coordinatrice des CSO de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

// RECONNAISSANCE

21 20 ans chez Chapuis pour Jérôme Roberty

Les salariés des entreprises d'équipements sont souvent de précieux partenaires dans la relation avec les clients agriculteurs. A fortiori lorsqu'ils sont fidèles aux sociétés pour lesquelles ils travaillent. En Côte-d'Or, chez Chapuis, on a tenu à célébrer les 20 ans d'ancienneté de Jérôme Roberty.

Samedi 3 octobre, Jérôme Roberty a reçu la médaille du travail pour ses 20 ans de présence au sein de l'entreprise familiale Chapuis Frères, spécialisée dans le matériel agricole et d'élevage, adhérente à la coopérative SCAR et concessionnaire DeLaval, basée à Saint-Marc-sur-Seine, dans le nord de la Côte-d'Or. C'est au cours d'une cérémonie à la fois officielle et conviviale à la salle des fêtes de la commune que Jérôme Roberty s'est vu remettre sa médaille du travail pour 20 ans de collaboration. Mécanicien de formation, il est très apprécié des clients par ses compétences reconnues en réparation de tracteurs, matériels agricoles et motoculture de plaisance. Il est également agréé climatisation… C'est en présence des collaborateurs de l'entreprise, de son épouse, de sa fille, de sa maman et de ses proches, que Jérôme a reçu cette distinction des mains de Sébastien Levé, chef d'atelier, lui-même médaillé en 2018, également pour 20 ans d'ancienneté. Vincent Chauvot et Alain Jessus, maire et premier adjoint de Saint-Marc-sur-Seine, Christophe Verdot et Valérie Bouchard, conseillers départementaux, Caroline et Alexis Chapuis, les dirigeants de Chapuis Frères, ont, tour à tour, pris la parole pour louer les qualités et l'engagement de Jérôme Roberty, un salarié consciencieux et bon vivant, sans oublier le discours plein d'humour de Marylène Chapuis avec qui il a travaillé pendant 16 ans en toute complicité. Après un repas convivial, la journée s'est terminée sportivement au Padel de Châtillon-sur-Seine.



Jérôme Roberty, 20 ans d'ancienneté au sein de Chapuis Frères, entouré de sa famille.

// COMMERCE ALIMENTAIRE

89

Des habitants ouvrent leur boutique de proximité

Vendredi 18 septembre, des habitants de Domecy-sur-Cure ont ouvert une boutique alimentaire avec des produits de première nécessité pour pallier le manque de commerce.



Vincent Blanchard

L'épicerie « Tous dans le même panier » a ouvert le 18 septembre dernier et a pour objectif d'offrir un service alimentaire de proximité aux habitants de Domecy-sur-Cure.

Habitant à Domecy-sur-Cure, c'est en 2022, que Vincent Blanchard a décidé de lancer une épicerie associative pour remédier au manque de commerce dans le secteur. *« Durant l'été 2022, on parlait beaucoup à la radio des problèmes de carburant, d'énergie dont les tarifs allaient exploser, et cetera. Et puis on était en train de discuter de ça un dimanche matin avec les copains devant la maison, et puis on a vu plusieurs voitures d'habitants de la commune, avec une personne par voiture qui allait tous au même endroit, c'est-à-dire chercher du pain dimanche matin sur Avallon. On s'est dit qu'il y avait quelque chose à faire, qu'il y avait de la demande »*, illustrait-il, ce vendredi 2 octobre, lors de notre rencontre. Après ce constat, Vincent Blanchard et cinq de ses amis ouvrent une boutique le 27 novembre 2022, pour, au tout début, vendre du pain. *« On a commencé dans un garage, comme Steve Jobs »*, s'amusait-il. *« Le pain était l'élément moteur de départ. On faisait des commandes groupées à un boulanger du coin et ça a très bien marché ! »*, se souvenait-il. Au cours de l'hiver, l'association *« Tous dans le même panier »* a rajouté les pommes de terre d'un producteur local à la vente. *« On voulait proposer des produits qualitatifs, donc de producteurs locaux en grande partie. En faisant le déplacement une seule fois pour aller chercher des produits de proximité, on permet aux consommateurs de ne pas dépenser trop d'argent pour le carburant »*, avouait-il. Petit à petit, en fonction des besoins et demandes des habitants du coin, l'épicerie associative a entré jusqu'à 750 références à ce jour. Dans la logique de *« limiter les déplacements »*, l'association *« Tous dans le même panier »* est en partenariat avec près de 23 producteurs locaux dans un rayon de 25 km. *« Je suis content de pouvoir proposer des produits du terroir, du fromage de chèvre à la viande limousine. Ce que j'apprécie faire, c'est d'aller sur l'exploitation agricole en question et de comprendre les mécanismes, fonctionnements et tout l'esprit qui réside dans la production »*, déclarait-il. Par la suite, lors de la collaboration, *« les producteurs dictent leurs règles et nous, on les met en œuvre, en proposant des périodes de précommande »*. Si vous souhaitez prendre contact avec l'épicerie solidaire, vous pouvez contacter le 07 63 87 71 23

Un commerce de proximité

En changeant de local, passant d'un garage à un Algeco, le 18 septembre dernier, Vincent Blanchard et les autres bénévoles ont ouvert une vraie boutique au centre de Domecy-sur-Cure. *« À l'origine, c'était une grange à côté d'une maison d'habitation. Lorsque le propriétaire est décédé, la commune a acquis l'ensemble du patrimoine. Nous avons demandé à acquérir la grange et par la suite, il a fallu demander le permis de construire »*, expliquait-il. Marc Pautet, maire de Domecy-sur-Cure, a ses côtés avouait que le fondateur *« s'est bien débrouillé. Le coût de réaménagement était élevé, mais l'association a bénéficié de nombreuses subventions qui ont permis d'avoir un coût total de 27 000 € »*. En tant qu'élu, il déplorait le manque de commerces sur la commune. *« Cela fait très longtemps qu'il n'y avait plus de commerce à Domecy. Le dernier était un café qui a fermé il y a une quinzaine d'années. Avoir une épicerie associative au cœur de la commune remet énormément de dynamisme. C'est vraiment une renaissance pour le village, et depuis l'inauguration, il y a un engouement exceptionnel »*, commentait-il. À ce jour, Vincent Blanchard comptabilisait une dizaine de bénévoles dans les rangs de l'association *« Tous dans le même panier »*. Toutefois, il affirmait que les bénévoles étaient libres de leurs faits et gestes. *« En fonction de leur disponibilité, ils peuvent faire des achats, s'occuper des précommandes, etc. Nous avons conscience que concilier travail et bénévolat n'est pas tous les jours évident. Chacun apporte ce qu'il peut »*, détaillait-il. En ouvrant la boutique, l'association en a également profité pour ouvrir un coin bar avec des tables pour que les clients puissent rester. *« J'ai décidé de passer la licence IV pour permettre d'ajouter de la convivialité à notre boutique. Les gens ne viennent plus seulement pour acheter des produits de première nécessité, ils peuvent venir pour se désaltérer le soir. Nous avons souhaité créer un lieu de sociabilité et de convivialité »*, ajoutait-il.

Charlotte Sauvignac

// TOURISME

21

À Dijon, une Bergerie entièrement rénovée

Lieu ayant marqué des générations d'enfants dijonnais, La Bergerie-Domaine de la Jeanne devient aujourd'hui un outil de prestations évènementielles sous l'égide du groupe JDA.

Pour de nombreuses personnes ayant grandi à Dijon ou dans ses environs, la Bergerie-Domaine de La Jeanne, désigne un lieu qui a laissé une empreinte forte : plusieurs générations d'enfants et d'adolescents y ont vécu des colonies de vacances inoubliables. Le site de La Bergerie remonte au XVIII[e] siècle. L'endroit est devenu centre aéré pour les vacances des enfants au début du XX[e] siècle, puis colonie de vacances en 1931. Les derniers grands travaux de modernisation remontaient à 1993. Fin septembre étaient inaugurées les rénovations entamées il y a deux ans, et qui ont transformé le lieu en véritable structure d'accueil et d'hébergement de publics, que ce soit pour des événements privés ou d'entreprises. *« Il s'agissait pour nous d'offrir au lieu un avenir tout en préservant l'héritage qu'il représente »* souligne Catherine Garzon, directrice générale du groupe JDA Dijon. Situé à l'ouest de Dijon, en bordure d'une zone où forêts, combes et champs se mélangent, l'ensemble de bâtiments trouve dans le tourisme une vocation naturelle. Celle-ci se trouve aujourd'hui renforcée avec les investissements réalisés par le groupe JDA Dijon, propriétaire des lieux depuis 2023.

Deux ans de travaux

Pour Nathalie Voisin et Thierry Degorce, les propriétaires du groupe JDA Dijon, il s'agit aujourd'hui de proposer une expérience personnalisée et sur-mesure pour chacun des clients, dans le domaine de l'évènementiel *« et nous présentons pour cela un lieu atypique, singulier, et qui a une vraie âme »* poursuit Catherine Garzon. Le site a pour lui plusieurs atouts : implanté dans un écrin de nature à 10 minutes du centre de Dijon, avec de nombreuses prestations disponibles en fonction des demandes (restauration, 6 salles de réunion équipées, hébergement avec une capacité d'accueil de 54 personnes en chambres classiques, suites ou chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite…) Le lieu peut se privatiser, totalement ou partiellement. Par ailleurs, le groupe JDA dispose déjà de nombreux partenaires qui renforcent l'offre évènementielle, en termes d'animations, de décoration, de mise en scène, de personnalisation digitale. Ce site entièrement rénové renforce l'offre évènementielle dont dispose déjà le groupe JDA avec le Palais des Sports de Dijon.

Berty Robert

labergerie-dijon.com



Les bâtiments de La Bergerie ont fait l'objet de travaux importants qui redonnent une nouvelle jeunesse au site.



Parmi les prestations proposées, la possibilité de disposer de salles de réunion équipées, pour des particuliers, des associations ou des entreprises.

ENSEIGNEMENT

// MFR DE VILLEVALLIER

89 60 ans d'existence sur le territoire

À l'occasion des 60 ans de l'établissement, la Maison Familiale et Rurale de Villevallier a ouvert ses portes le 26 septembre dernier.

« 60 ans, dans une vie, c'est déjà une belle histoire. Mais pour une Maison Familiale Rurale, 60 ans, c'est beaucoup plus que cela. Ce sont des générations de jeunes, de famille, d'administrateurs, de moniteurs, de directeurs, de maîtres de stage et d'apprentissage, de partenaires et de bénévoles qui, chacun à leur manière, ont écrit une page de cette histoire », inaugurait Fabienne Rouyer, présidente actuelle de la MFR de Villevallier, le 26 septembre dernier. Remontons à l'année 1964, à Chichery, à quelques kilomètres d'Auxerre, *« naît un Institut Rural d'Éducation et d'Orientation, l'Ireo. À cette époque, l'objectif est simple mais essentiel : répondre aux besoins des jeunes et des familles en proposant une formation professionnelle tournée vers l'agriculture. C'est aussi l'époque de la création du tout jeune Brevet d'Apprentissage Agricole »*, relatait-elle. *« Un an plus tard, en 1965, une propriété est achetée ici, à Villevallier. La Maison prend alors racine. Et depuis 1965, elle n'a jamais cessé de grandir, de se transformer, de s'adapter. En 1996, l'Ireo devient officiellement une Maison Familiale Rurale. L'offre de formation évolue. L'agriculture reste au cœur de notre identité, mais la Maison s'ouvre progressivement à d'autres métiers et à d'autres publics »*, ajoutait-elle. *« Les formations agricoles, les classes de 4e et de 3e, les formations par apprentissage, puis la restauration viennent enrichir notre projet. Aujourd'hui, notre MFR accueille des jeunes de l'Yonne mais aussi des départements voisins. Elle forme dans des secteurs qui correspondent aux besoins de notre territoire : l'agriculture, la restauration, les métiers de demain sont à prendre en considération. Mais au-delà des diplômes et des formations, il y a une chose, qui, elle, n'a jamais changé. Et c'est probablement le plus important : la réussite du jeune »*, déclarait-elle, sous les acclamations des participants, dont d'anciens élèves, professeurs et même directeurs. Avec environ 350 visiteurs sur la journée, la fête anniversaire de la MFR de Villevallier a été annoncée comme une réussite de la part de la direction.



Fabienne Rouyer

La MFR de Villevallier a organisé, le 26 septembre dernier, une fête en l'honneur de ses 60 ans !

Une fête intergénérationnelle !

Pour représenter au maximum le monde agricole, les jeunes agriculteurs du Tonnerrois et de Villeneuve-sur-Yonne ont assuré la buvette et les repas. Ils en ont également profité pour exposer la C15 cross qui a participé à Terres de Jade, les 5 et 6 septembre derniers. La MFR de Villevallier a organisé un marché de terroir avec une quinzaine de producteurs locaux. Du bison à la production de lavande, de nombreux produits ont été découverts et vendus. Le groupe local Celtifort'air, tenu par Éric Jeandarme, agriculteur et ancien élève à la MFR, a joué tout au long de la journée, permettant à de nombreux visiteurs de s'amuser ensemble. *« Nous avons essayé de ne faire appel qu'à des personnes qui ont un lien avec l'agriculture et la restauration, de valoriser nos anciens comme les élèves actuels. L'objectif était de faire du lien avec l'extérieur et de tisser un maillage avec le monde agricole »*, déclarait Fabienne Rouyer, à l'occasion de notre rencontre le 5 octobre dernier.

Charlotte Sauvignac

// EN BREF

Restauration collective Vers une rallonge dans le budget 2027 pour le repas étudiant à 1 €

Invoquant le *« succès »* des repas étudiants à 1 € pour tous, mis en place par les Crous début mai, le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste a annoncé que le gouvernement proposait de porter à 143 millions d'euros (M€) l'enveloppe allouée à cette mesure dans le budget 2027. La mesure, qui consiste à étendre le repas à 1 € aux étudiants non-boursiers (pour qui le repas coûtait 3,30 €), était initialement estimée à 90 M€, avec l'hypothèse d'une hausse de fréquentation de 10 %. La mesure a en conséquence été budgétée à hauteur de 50 M€ pour sept mois d'application en 2026. Toutefois, un rapport d'information du député Charles Sitzenstuhl (EPR, macroniste) estimait quant à lui le coût annuel du dispositif à 116 M€. Le repas à 1 € est un repas complet ; il comporte une entrée, un plat principal et un dessert. En outre, les Crous sont censés respecter les critères Egalim (50 % d'aliments durables dont 20 % bio). Son extension à tous les étudiants a été adoptée dans le cadre du PLF (projet de loi de finances) 2026, à la suite d'un accord de non-censure entre le gouvernement et les députés socialistes. Mais le gouvernement ne pourra l'assumer, a prévenu le ministre, en cas de rejet du PLF pour 2027.

Femmes en agriculture Premier bilan du plan gouvernemental

Annie Genevard a réuni, fin septembre, le comité de pilotage du plan gouvernemental pour *« favoriser la place des femmes en agriculture »*, l'occasion de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre. Au bout de sept mois, *« des avancées concrètes sur l'ensemble des priorités »* sont mises en avant par le ministère de l'Agriculture. Il est question de susciter les vocations et d'ouvrir davantage les métiers agricoles aux jeunes filles. Exemple : 60 établissements de l'enseignement agricole sont engagés dans la labellisation « Égalité-Diversité ». Les actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin ont permis d'organiser 17 interventions et de sensibiliser 250 jeunes filles. 537 offres représentant 1 014 places de stage ont été proposées.

// EPLEFPA DU MORVAN

58 « Poursuivre l'aventure »

Début septembre, Sakopo Tokotuu a pris officiellement ses fonctions comme directeur de l'Eplefpa du Morvan ; une arrivée s'inscrivant dans une continuité.

« L'Eplefpa du Morvan faisait partie de ma liste de vœux dans le cadre de la mobilité des personnels de direction » précise Sakopo Tokotuu, concernant sa prise de poste comme directeur de l'établissement, le 1er septembre. Prenant la suite de Christelle Renaud, il envisage son rôle comme *« la poursuite d'une aventure avec des défis à relever »*. Pour rappel, Sakopo Tokotuu était précédemment directeur de l'Eplefpa de Sartène (Corse) pendant trois ans avant d'arriver dans le Morvan. Il pointe aussi : *« Durant ma carrière, j'ai aussi été directeur adjoint et responsable du site du Grand Blottereau de l'Eplefpa Nantes Terre Atlantique (44) durant quatre ans, et chef d'établissement de l'Epnefpa de Wallis-et-Futuna (986) pendant environ 8 ans »*. Pour lui, son parcours prouve : *« l'adaptation nécessaire à avoir pour être chef d'établissement puisque les climats ou encore l'environnement sont totalement différents d'un endroit à l'autre »*.

Trois priorités

Plus en détail sur son rôle au sein de l'Eplefpa du Morvan, il précise : *« Il y a trois enjeux majeurs. Le premier est le redressement financier de l'établissement qui passera par la poursuite du plan de redressement déjà en cours, le second est l'amélioration du recrutement des apprenants au travers de la consolidation des actions engagées sur ce point et enfin le troisième enjeu concerne la rédaction du projet d'établissement prévue pour 2027. Ces trois points permettront de trouver une meilleure adéquation entre le fonctionnement de l'établissement avec la réalité du terrain ainsi que l'évolution des politiques publiques »*. Il poursuit : *« Tous les Eplefpa ont un rôle à jouer à la fois dans l'animation et dans le développement économique du Territoire dans lequel il est implanté, il faut donc valoriser les atouts pour parvenir à ces objectifs »*. Pour l'Eplefpa du Morvan, les spécificités mises en exergue par le nouveau directeur sont : *« la maison connectée presque dernier cri pour la filière Sapat, ainsi que l'exploitation piscicole, qui sont des supports pédagogiques indéniables »*. En plus de cela, il conclut : *« L'avantage de l'Eplefpa du Morvan est d'être un établissement à taille humaine, avec des effectifs permettant un accompagnement pédagogique et éducatif de qualité. En plus les équipes sont très attachées à cet établissement »*. Sur ces mots, l'Eplefpa du Morvan poursuit donc sa route entre de nouvelles mains.

Chloé Monget



EPLEFPA du Morvan

Sakopo Tokotuu a pris ses fonctions le 1er septembre comme directeur de l'EPLEFPA du Morvan.

ENVIRONNEMENT

// COURS D'EAU

L'Anguison déploie ses méandres

Des travaux de restauration du cours d'eau l'Anguison ont eu lieu durant l'été. Un événement aux multiples facettes.



PNRM

L'Anguison après les travaux.



PNRM

Les travaux ont débuté fin d'été 2026.

Commencés le 31 août, les travaux de restauration de l'Anguison à Montbaron, sur les communes de Vauclaix (58) et Cervon (58), touchent à leur fin. Le lit ainsi restauré sera prochainement remis en eau. Portée par le Parc naturel régional du Morvan, en accord avec le propriétaire, l'opération va permettre à la rivière de retrouver un fonctionnement plus naturel. Avant de détailler les travaux, un petit retour en arrière est nécessaire…

En 1871, Eugène Dupin, propriétaire à Raffigny (Gâcogne), est autorisé à construire trois barrages d'irrigation dans l'Anguison en amont de Montbaron. Dans le règlement d'eau dressé par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, on apprend que *« la rivière, flottable à bûches perdues, [y] a été redressée il y a quelques années sur près de 1 100 mètres de longueur et, sur tout ce développement, le nouveau lit est parallèle à la route impériale n° 77 bis »*. L'ingénieur ajoute que *« la pente du cours d'eau [est] considérable »*. Ainsi, cette pente *« considérable »*, ajoutée à une largeur et une profondeur augmentées, fait de l'Anguison un canal, avec des débordements plus rares, mais un débit diminuant plus rapidement en période de sécheresse. En effet, la situation de la rivière, placée très en altitude par rapport au fond de la vallée, ne peut plus être réalimentée par la nappe de bas-fond. Au fil du temps, la rivière, entravée dans ses débordements, s'enfonce… Les conséquences se font



PNRM

Un exemple de l'état des anciennes berges…

réelles : les arbres sur les berges dépérissent, le talus de la route s'effondre, nécessitant des enrochements…

Travaux et bénéfices

Les travaux ont consisté en plusieurs étapes avec des bénéfices attendus nombreux. La première était de remettre la rivière dans un ancien tracé. Ce dernier fut défini à partir du cadastre napoléonien, des observations de terrain et d'un modèle numérique de terrain. Ainsi, en passant d'un tracé rectifié aux anciens méandres, le linéaire de rivière augmente de 700 m et la pente diminue. La seconde étape était de façonner un gabarit de rivière permettant les débordements en cas de crue. Sur ce point, le niveau d'intervention étant adapté, et l'ancien lit étant encore marqué, aucune intervention spécifique n'a été prévue. La quatrième étape est, dans les secteurs non boisés, planter des arbustes sur les berges et les protéger par une clôture. La cinquième est de restaurer un ancien pont à deux arches.

En résumé, par ces travaux, des fonctions de la rivière devraient être réhabilitées dont un débordement en cas de crue dans une zone d'expansion et protégeant des secteurs à risques à l'aval, des étiages moins précoces et moins prononcés, une amélioration de la biodiversité grâce à des habitats plus nombreux et plus diversifiés, une amélioration de la qualité de l'eau grâce aux échanges entre la rivière et les zones humides… Le PNRM - Parc Naturel Régional du Morvan - annonce qu'un suivi après travaux sera effectué pour documenter l'évolution de la rivière et évaluer les effets sur les poissons, la flore des milieux humides, la profondeur de la nappe…

D'après communiqué

// EN CHIFFRES

- **1,8 km** de rivière restaurée
- Coût des travaux de restauration du cours d'eau : **265 548 euros**
- **16 semaines** de travaux

Plusieurs acteurs impliqués

Ce projet a vu le jour grâce à l'engagement conjoint du propriétaire des parcelles et du Parc naturel régional du Morvan. Le Parc exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » sur le bassin versant de l'Yonne amont et de la Cure. La Fédération de Pêche de la Nièvre a effectué des pêches de sauvegarde pour éviter tout impact sur les poissons au moment des travaux. Ces derniers sont réalisés par l'entreprise Bongard Bazot et Fils, sous maîtrise d'œuvre de Biotec ingénierie. La restauration du vieux pont a été confiée à l'entreprise Thivent. L'opération bénéficie d'un financement à 100 % grâce à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, aux fonds européens et à l'établissement public Seine Grands Lacs.

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.



lpo.fr

Agir pour
la biodiversité
LPO
BIRDLIFE FRANCE

// ENTREPRISES

21

La vente directe, créneau prometteur pour Celsius Équipement

Cette entreprise basée en région dijonnaise cherche à développer son activité de distribution, d'installation et d'entretien d'équipements pour le commerce alimentaire sur le créneau des agriculteurs pratiquant la vente directe.



Celsius Équipement

L'accompagnement de Celsius Équipement envers des clients pas toujours spécialistes passe par la mise à disposition d'un laboratoire propre à l'entreprise, notamment pour tester des outils liés à la boulangerie.

Même si les circuits courts et la vente directe de produits agricoles sont en vogue, on ne s'improvise pas commerçant, surtout dans le domaine alimentaire. Les normes sanitaires liées aux aliments impliquent, pour celles et ceux qui se lancent, de disposer d'équipements fiables. À Sennecey-lès-Dijon, près de la capitale régionale, l'entreprise Celsius Équipement voit dans le secteur agricole un levier de développement qui mérite toute son attention.

Créée il y a 32 ans, cette PME d'une dizaine de salariés s'est fait un nom et une réputation dans la distribution, l'installation et l'entretien de matériels pour boulangerie de la marque Bongard, sur les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, et une partie de la Haute-Marne. Au-delà des fours, les matériels indispensables au fonctionnement d'un fournil constituent son quotidien. À cela s'ajoutent des chambres froides ou des vitrines réfrigérantes qui peuvent convenir à des agriculteurs désireux de commercialiser eux-mêmes une partie de leur production. L'entreprise est capable d'installer des matériels pour des finalités parfois surprenantes : ainsi, elle a fourni un four de boulangerie à la laiterie Bernard de Saint-Vincent-des-Prés, en Saône-et-Loire, pour faire des cuissons de produits lactés. Elle assure l'entretien des chambres froides pour la conservation des fromages à la Ferme du Jointout, également en Saône-et-Loire. Elle a également équipé le fournil d'Alicia Fournet, agricultrice qui fait son propre pain à La Villeneuve-lès-Convers, en Côte-d'Or, et conçoit actuellement un projet de laboratoire pour travailler la viande de porcs, pour le compte de la ferme de La Jette, à Thoisy-la-Berchère.

Répondre à une demande d'expertise

« L'agriculture n'est pas notre cœur de métier, néanmoins, nous avons en interne des compétences tout à fait adaptées pour répondre aux attentes de ce milieu, précise Grégory De Jésus, responsable technique de l'entreprise, *concevoir une chambre froide pour la boulangerie nous permet de le faire aussi pour de la conservation de légumes, de fruits ou de viande. »* L'entreprise observe depuis plusieurs années la montée en puissance de la vente directe dans les fermes et les besoins d'expertise que cela sous-entend. Cette expertise, elle s'exprime autant dans le conseil apporté à l'acquisition d'outils, que dans l'usage qu'on peut en faire. C'est pourquoi Celsius Équipement propose également un service pour des personnes souhaitant développer une activité de boulangerie et qui ne sont pas forcément très habituées à l'utilisation de ces outils : un laboratoire sur le site de Sennecey-lès-Dijon reprend tous les éléments constitutifs d'un fournil. On peut s'y former et y mener des essais. Récemment, un boulanger est ainsi venu tester le travail avec de la farine de chanvre, en lien avec la coopérative chanvrière franc-comtoise Interval.

Berty Robert

// MACHINISME

58

SV Pro s'agrandit et se modernise à Sauvigny-le-Bois

Après Aunay-en-Bazois en 2023, le second site nivernais de la concession John Deere, a également été agrandi et modernisé. L'inauguration de l'agence de Sauvigny-le-Bois s'est déroulée le 2 octobre en présence de plus de 300 clients.

Tout en s'implantant depuis deux ans sur la Franche-Comté avec la création ou la réhabilitation de bâtiments pour mailler son nouveau territoire concédé par John Deere, SV Pro poursuit néanmoins les travaux sur ses bases historiques en Bourgogne. Après Aunay-en-Bazois en 2023, Châtillon-sur-Seine en 2025, c'est l'agence de Sauvigny-le-Bois qui vient d'être agrandie et modernisée. Le bâtiment existant a été prolongé pour accueillir 900 m² supplémentaires, portant le total à 1 200 m². *« Nous étions vraiment à l'étroit, dans un bâtiment vieillissant. L'extension est plus haute, avec deux accès en vis-à-vis et un pont roulant, nos techniciens seront dans de meilleures conditions de travail, avec davantage de lumière naturelle »* souligne Fabien Billault, directeur général de la concession, basée à Monéteau (89). L'ensemble du bâtiment a subi des travaux : façade, bureaux fonctionnels, magasin libre-service et stockage des pièces techniques réaménagés. L'agence de Sauvigny-le-Bois est composée de quatre techniciens et un apprenti (un 5e poste de technicien est ouvert), un chef d'atelier, deux magasiniers, un responsable Garanties pour l'ensemble du groupe et deux vendeurs.



Une bonne affluence pour cette soirée inaugurale.

300 convives à l'inauguration

Après un an et demi de travaux, la concession a invité ses clients, fournisseurs et collaborateurs, le 2 octobre, à l'inauguration de ce projet *« réfléchi pour l'agriculture de demain »* comme l'a précisé Fabien Billault devant 300 clients venus à Sauvigny-le-Bois. *« Nous ne montons pas des « cathédrales » mais des bâtiments fonctionnels pour vous les clients et nos collaborateurs. »* Il a remercié les artisans et maîtres d'œuvre pour les travaux réalisés, les collaborateurs, les fournisseurs (Pottinger, Lemken, Kramer, Lucas) et évidemment les clients pour leur fidélité, les représentants de John Deere, Loïc Lepoivre, directeur commercial France, Éric Bonhomme, directeur SAV et pièces et Ronan Diverres, inspecteur technique, ont rappelé le partenariat historique qui lie SV Pro à John Deere depuis 1962. SV Pro compte aujourd'hui 18 agences et 230 salariés.



Avec l'extension au fond, la surface du bâtiment est portée à 1 900 m².

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Matinée sur la vie du sol et l'usage des biosolutions

• Jeudi 19 novembre

Dans le cadre du projet Adaptonsol, le pôle régional d'innovations en agroécologie propose une matinée sur le thème « Vie du sol et usage des biosolutions : de l'expérimentation à l'adoption ». Elle se tiendra à Agronov, sur le site de Bretenière de 8 h 30 à 14 h 15.

Gratuit, inscription sur https://www.billetweb.fr/vie-du-sol-usage-des-biosolutions
Places limitées à 80 inscrits.

// Réunions d'information transmission-retraite

• Mardi 27 octobre et jeudi 5 novembre

Le service Transmission-Retraite de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise des réunions d'information, avec intervention de la MSA. Elles sont accessibles sans inscription. La première aura lieu le 27 octobre à Aignay-le-Duc de 10 heures à 12 h 30 et la seconde, à Noiron-sous-Gevrey (salle La Sum) de 10 heures à 12 h 30.

Renseignements auprès d'Amélie Fercoq (06 87 55 78 90) ou Alexis Parent (06 30 82 30 93)

NIÈVRE

// Foire concours de Moulins-Engilbert

• le 17 octobre

Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa traditionnelle foire-concours le 17 octobre au Champ de foire de la ville, avec 125 Charolais (inscrits et non inscrits). Outre le concours et la foire, des stands divers et variés seront proposés (dont une exposition de Limousin) ainsi qu'une vente aux enchères à main levée l'après-midi. Les JA du canton orchestrent, en sus, un jugement de bétail durant la journée et un repas-dansant à la salle de fêtes de la ville pour clôturer le tout.

Renseignements : 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet)

// Foire aux veaux reproducteurs Charolais à Corbigny

• 22 octobre

Le comité des foires de Corbigny organise sa traditionnelle foire concours aux veaux reproducteurs Charolais le 22 octobre à partir de 8 h 30 (début du concours).

Renseignements : Sicagemac au 03 86 20 00 37.

// Foire concours de la Saint Martin

• 1er novembre

La traditionnelle foire concours aux animaux est de retour au champ de foire de Prémery à partir de 8 h le 1er novembre. Au programme, les visiteurs et professionnels pourront apprécier une exposition d'animaux inscrits et non inscrits (bovins, ovins et équidés), un concours de jugement de bétail bovin, un concours de dessin organisé par la ville de Prémery, un marché de producteurs. Une restauration sur place est proposée en sus.

Places limitées, inscription obligatoire par sms avant le 28 septembre auprès de : Anne-Sophie Roddier (ASS) au 06 16 72 49 00.

// Transmission-reprise

• 5, 17 et 26 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA propose deux réunions d'information (de 9 h 30 à 12 h) sur le thème « Préparer sa cessation d'activité » : le 15 octobre, au Centre culture François Mitterrand à Cercy-la-Tour, et le 5 novembre à la salle de la Mairie à Corbigny. Pour ces deux jours, inscriptions au 06 40 87 64 97 (Alice Couturier, conseillère transmission). En sus, deux journées de formations sur « Transmettre dans de bonnes conditions » afin de préparer chaque étape de la transmission, le 17 et 26 novembre. Pour ces dernières, inscriptions au 03 86 93 40 37.

SAÔNE & LOIRE

// Foire-concours de Charolais à Issy-l'Evêque

• Samedi 24 octobre

La foire-concours de reproducteurs charolais d'Issy-l'Evêque, en Saône-et-Loire, aura lieu à partir de 8 heures. Le concours accueillera la finale départementale des super prix d'honneur de la saison qui s'étoffera cette année d'un super prix d'honneur trophée viande et de supers prix d'honneur veaux d'automne.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Développer ses compétences d'observation et de pré-diagnostic des troubles locomoteurs chez les bovins

• 19 et 20 octobre à Créancey

Marine PETIOT, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Techniques de soudage - Initiation et perfectionnement

• Initiation le 21 octobre au CFPPA à Quétigny.

• Perfectionnement le 22 octobre au CFPPA Quétigny

Aline DEMONTOUX, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Je deviens éleveur infirmier de mes ovins avec le GDS

• 29 octobre à Créancey

Marine PETIOT, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Diriger sereinement mon entreprise familiale

• 3 et 10 novembre à Bretenière

Aline DEMONTOUX, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 22 octobre

En tant qu'éleveur , vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base ou encore la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieu à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// AGRI RESSOURCES 21

Un salarié disponible en emploi partagé

Afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles, le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur entre Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc, Bligny-sur-Ouche et Sombernon.

De formation agricole, ce salarié est qualifié dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant. Il sera disponible à raison d'1,5 jour par semaine à partir de début novembre.

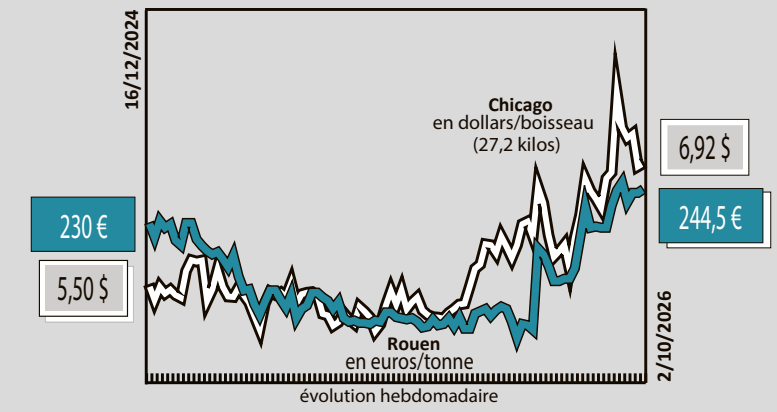
Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Pascaline GINET : 03 80 68 67 58 ou geagricoles21@gmail.com

Vos repères

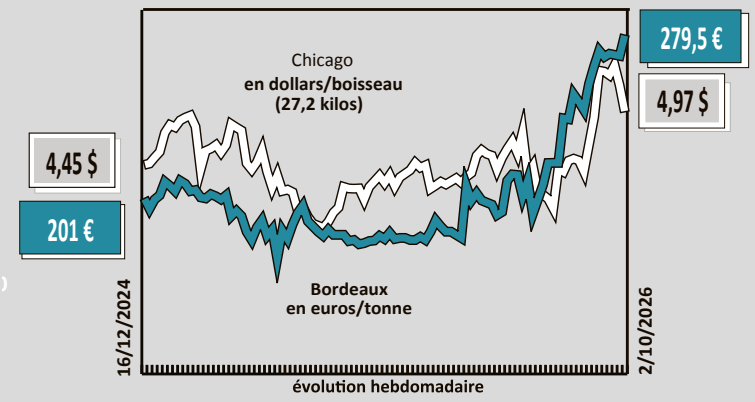
TENDANCES GRANDES CULTURES

BLÉ Les prix du blé tendre ont progressé, soutenus par la demande internationale



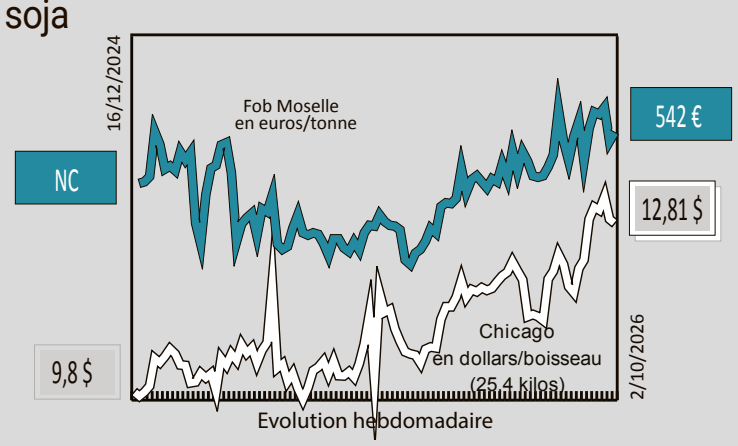
Le prix du blé tendre en rendu Rouen, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait, le 5 octobre 2026, à 244,50 €/t sur la période octobre-décembre, gagnant 13 €/t par rapport au 28 septembre 2026, dans le sillage des marchés à terme d'Euronext (+ 12,50 €/t, à 245,75 €/t sur l'échéance décembre 2026) et du CBOT (+ 3,50 cts$/boisseau à 692,25 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). Le regain de la demande internationale (achat de 683 000 t de blé meunier français par l'Arabie saoudite) apporte ainsi un soutien aux prix du blé. De plus, les tensions persistantes en mer Noire entretiennent une prime de risque. La faiblesse de l'euro face au dollar a accentué la hausse tarifaire.

MAÏS Les cotations du maïs français ont grimpé, les rendements en France étant catastrophiques



Le maïs en rendu Bordeaux, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait le 5 octobre 2026 à 279,50 €/t sur octobre-décembre 2026, gagnant 10 €/t par rapport au 28 septembre 2026, dans le sillage d'Euronext (+ 6,75 €/t à 274,75 €/t pour l'échéance novembre 2026). En France, les rendements sont globalement catastrophiques même si certaines zones comme le nord des Landes s'en sortent mieux. Le contrat maïs sur le CBOT chutait quant à lui (- 25,75 cts$/boisseau, à 497,25 cts$/boisseau pour l'échéance décembre 2026). L'USDA a surpris le marché en annonçant des stocks américains de maïs de 2,095 milliards de boisseaux, un niveau supérieur aux attentes et plus élevé que les stocks au 1er septembre 2025. Selon Céré'Obs, en semaine 39 (du 22 au 28 septembre 2026), la récolte de maïs en France est réalisée à hauteur de 67 % (contre 45 % la semaine dernière et 22 % l'an dernier à dates).

SOJA-COLZA Petite hausse en colza malgré le retrait du soja



Les cours du colza sur Euronext ont un tout petit peu progressé sur la période allant du 28 septembre au 5 octobre 2026, passant de 536,50 €/t à 537,50 €/t sur l'échéance de novembre (+ 1 €/t). Même phénomène, un peu plus marqué, en colza FOB Moselle (+ 6 €/t, à 542 €/t) pour la période octobre-novembre. Le marché est calme. Sans pluie, les levées sont toujours aussi diffi ciles, avec des problèmes de ravageurs et d'adventices. Les cours du soja sur le CBOT se sont repliés, à 1 280,75 cts$/ boisseau sur l'échéance de novembre 2026 (- 7,5 cts$/ boisseau). La Chine a maintenu de droits de douanes additionnels de 10 % sur le soja états-unien tandis que ces derniers ont été réduits en maïs, blé, sorgho, huiles et tourteaux.

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/10/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 524 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,82	5,13	4,93	- 0,07
		300-350	4,71	5,24	5,00	+ 0,14
		350-400	4,22	4,80	4,44	+ 0,12
		400-450	4,26	4,50	4,38	+ 0,08
		450-500	4,18	4,29	4,26	- 0,12
	R	200-250	4,58	4,58	4,58	- 0,22
		300-350	4,40	4,51	4,44	
		400-450	4,17	4,32	4,26	+ 0,05
F	U	250-300	4,75	4,95	4,87	
		300-350	4,48	4,62	4,50	- 0,20
		350-400	4,72	4,72	4,72	
	R	300-350	4,22	4,56	4,46	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 259 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,22	5,10	4,52	+ 0,27
		5 à 10 ans	3,81	4,27	4,02	
	U	24 à 36 mois	3,47	4,17	3,75	+ 0,09
		- 5 ans	3,41	3,78	3,59	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,04	3,67	3,43	- 0,11
		+ 10 ans	3,00	3,37	3,17	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	3,01	3,48	3,23	- 0,01
		- 5 ans	3,02	3,39	3,27	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,92	3,31	3,16	- 0,09
		+ 10 ans	2,87	2,95	2,90	+ 0,07
	O	5 à 10 ans	2,42	2,87	2,71	=
		+ 10 ans	2,11	2,74	2,46	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 829 - Taux de vente : 98 %.

Broutards : La qualité de l'offre s'amoindrit, mais les acheteurs sont un peu plus nombreux, et permettent de rattrapper une partie de la baisse des dernières semaines, même si les transactions restent prudentes.
Laitonnes : L'offre est limitée. Les cours se reconduisent pour les quelques bons lots, mais la marchandise médiocre est plus compliquée à placer.
Vaches / génisses de 30 mois : Marché de saison dans les volumes avec les acheteurs habituels présents. Avec la sécheresse qui perdure et le manque de stock de fourrage, les cours continuent de fléchir de semaines en semaines. Les vaches très bien préparés tirent encore leurs épingles du jeu avec des prix de vente encore intéressants par rapport à la conjoncture.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/10/2026

Effectif : 133

Broutards :	(340 - 365 kg)	1510 - 1560	4,25 - 4,55
Broutards :	(410 - 415 kg)	1700 - 1750	4,15 - 4,24
Laitonnes :	(265 - 380 kg)	1220 - 1700	4,45 - 4,60
Taureaux :	(915 - 1 000 kg)	2750 - 3350	3,00 - 3,34
Vaches :		2710 - 3200	

Présentation de bonne qualité en mâles permettant un placement global à des tarifs reconduits.
Légère baisse en laitonnes. Pas d'invendu.
Moins d'apports cette semaine en vaches permettant le maintien des cours.

Effectif bovins gras : 10

Vaches de viande : 6,76 € à 6,92 € kg de viande.
Demande calme en bovins gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/10/2026

Effectif : 68

Agneaux :	165 - 221	(3,23 - 4,18)
Brebis :	126 - 180	(1,93 - 2,17)

Vente globale à des tarifs facilement reconduits dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/10/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 742 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,91	4,47	4,17	+ 0,08
		de 38 à 44 kg	3,74	4,30	4,10	+ 0,05
		de 44 à 50 kg	3,62	4,30	3,93	+ 0,01
		+ de 50 kg	3,07	3,44	3,24	- 0,27
	R	de 32 à 38 kg	2,91	3,73	3,40	- 0,47
		de 38 à 44 kg	3,43	3,60	3,48	- 0,15
		de 44 à 50 kg	3,34	3,64	3,51	+ 0,16

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 188 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,61	1,84	1,68	- 0,54
F	U	+ de 60 kg	1,76	2,02	1,86	- 0,35
	R	+ de 60 kg	1,57	1,69	1,64	- 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 942 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : Une offre de saison avec des cours reconduits voir haussiers dans les très bons lots, mais plutôt en baisse dans les lots médiocres.
Brebis/béliers : Comme le marché précédent, l'offre est très hétérogène avec des brebis plus ou moins préparées pour la vente à cause du manque de nourriture. La vente est plus difficile et les cours chutent légèrement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/10/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 539 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,18	4,19	3,92	
		de 38 à 44 kg	3,18	4,55	4,04	- 0,04
		+ de 44 kg	3,56	3,91	3,68	- 0,17
	R	de 32 à 38 kg	2,20	3,40	3,32	- 0,36

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 122 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,76	2,40	1,89	- 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 749 - Taux de vente : 86 %

Agneaux : L'offre est en nombre mais les cours chutent.
Brebis : Baisse des cours également en brebis. Présentation hétérogène.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/10/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,26	4,28	4,26	- 0,14

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,44	3,64	3,48	
		- 5 ans	3,14	3,35	3,28	
		5 à 10 ans	3,32	3,36	3,34	
		+ 10 ans	2,79	3,35	3,22	

OBSERVATIONS

Effectif global : 132 - Taux de vente : 96 %

Broutards : L'offre est peu abondante et les cours sont une nouvelle fois revue à la baisse. Le volume diminuant nous espérons une embellie dans les prochaines semaines, à vérifier.
Vaches : Chute vertigineuse des cours, la présentation est de qualité très homogènes avec énormément de vache légère et d'état maigre.
Génisses : Beaucoup de sorties dù au stock de fourrages faible ou inexistant, les cours chutent du au volume important.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Oct. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : reconduction en jeunes bovins et vaches allaitants, baisse incompréhensible en laitier surtout dans les non-finies.

Bovins maigres : malgré un export très dynamique, pression à la baisse inacceptable !

POLITIQUES

PAC post-2027 : le dossier pourrait s'accélérer. La présidence irlandaise de l'UE vient de poser un projet de compromis budgétaire d'ensemble. Mais non conforme, car sur la PAC, il ne corrige en rien la baisse de 20% prévue par la Commission. L'Irlande avance aussi des propositions de modification sur les mesures d'aides .
Au niveau national, la ministre a fait part au Sommet de l'Elevage des 5 axes prioritaires défendus par la France : budget égal, compétitivité, renouvellement des générations, l'adaptation au changement climatique, simplification.

SANITAIRE

DNC: Un arrêté instaure des visites de surveillance de la vaccination contre la DNC, réalisées par des vétérinaires sanitaires mandatés dans un échantillon d'élevages. La surveillance se poursuivra après la période de vaccination, pendant 8 mois en zone vaccinale 1 (ZV1) et 26 mois en zone vaccinale 2 (ZV2), selon des modalités définies par la réglementation européenne. En l'absence de cas de DNC en France depuis le début de l'année 2026, les zones ZV1 pourraient retrouver leur statut indemne à partir du 1er juin 2027.

Indemnisations climatiques : déployer rapidement les enquêtes terrain

Demandé par la FNB depuis plusieurs mois, la Ministre a annoncé à Cournon l'activation de l'article 4 de la loi Duplomb pour confronter les données satellites aux pertes constatées sur le terrain. Il est important que tous les départements se mobilisent afin d'activer cette opportunité le plus rapidement possible :

- En réunissant vos comités départementaux d'expertise dès que possible ;
- En mobilisant les éleveurs dans le département afin de préparer le dépôt de recours par les éleveurs.

Une info sections bovines a été envoyé à ce sujet en fin de semaine dernière pour préciser les modalités.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB était présente au Sommet de l'élevage à Cournon la semaine dernière pour porter les revendications des éleveurs bovins et échanger avec les acteurs de la filière et les élus politiques. Dans un contexte marqué par la sécheresse et la baisse des prix, ces rencontres ont permis de rappeler l'urgence d'apporter des réponses concrètes aux éleveurs, tant sur les indemnisations que sur la rémunération. La FNB reste pleinement mobilisée pour défendre l'élevage bovin français et assurer son avenir.

FOCUS

À l'occasion du Sommet de l'élevage, la FNB a rencontré plusieurs représentants de la grande distribution, l'occasion de réaffirmer l'importance de l'origine France dans les rayons. La FNB se félicite des engagements pris pour maintenir une origine française, tout en rappelant la nécessité de garantir une juste rémunération des éleveurs. La FNB continuera d'être pleinement vigilante sur ces sujets et poursuivera des opérations de vérification de l'origine de la viande bovine en rayons !

CHIFFRE A RETENIR

139 000 visiteurs

Le Sommet de l'élevage 2026 a battu son record de fréquentation pour sa 35ème édition, confirmant son attractivité et la place incontournable de ce rendez-vous pour le monde de l'élevage. Malgré un contexte climatique et économique difficile, cette édition a rassemblé un public nombreux, témoignant de l'intérêt pour l'élevage et ses filières.

EN REGION

À l'occasion du Sommet de l'élevage à Cournon, la FNB a participé à la conférence de SELMA , qui rassemble les interprofessions européennes de la filière bétail et viande, autour du thème « *Filière bovine Européenne : les échanges d'animaux vivants au cœur des équilibres du marché* ». Cette rencontre a été l'occasion de renforcer les liens qui nous unissent avec les filières européennes, notamment italienne et espagnole, qui ont des marchés très dynamiques pour les animaux français, et d'échanger sur les enjeux communs.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 39

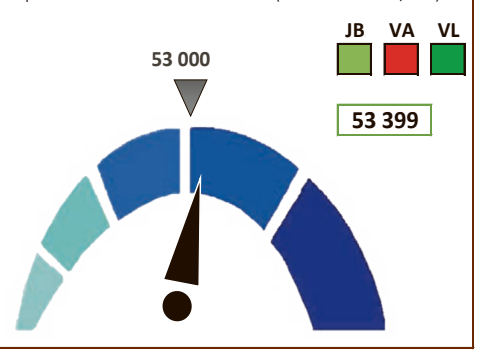
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	53 000	17 000 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)
S35	53 305	20 059	10 976
S36	54 679	20 574	11 139
S37	54 812	20 881	13 681
S38	53 783	19 782	14 608
S39	53 399	20 959	14 886
Moyenne glissante 5 semaines	53 996	20 451	13 058
Evol A-1 (moy glissante)	+1%	+2%	+13%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 11 050 têtes	
11 652	normal
12 014	rapide
12 413	rapide
12 141	rapide
11 863	rapide
Cumul S1 à S39 :	
léger ralenti	

Cotations			Italie
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
7,11	6,36	4,52	7,36
7,15	6,37	4,52	7,44
7,15	6,40	4,54	7,56
7,19	6,42	4,54	7,64
7,17	6,42	4,40	7,69

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

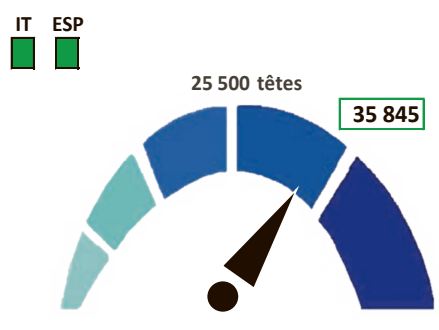
- 6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

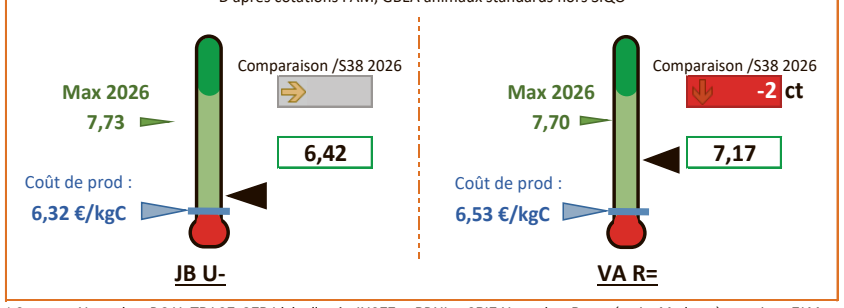
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

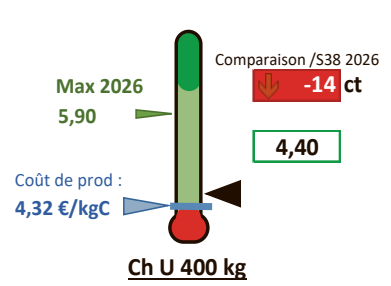
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 41 du 5 au 9 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutards : le marché fait face à un net ralentissement : la demande recule, l'achat devient plus sélectif et les prix reculent globalement. Entre le manque de fourrage, les incertitudes sur les marchés extérieurs et les faibles volumes en ateliers d'engraissement, la fluidité des échanges est mise à mal.

• **Laitonnes :** la tendance commerciale est également maussade. La demande est atone et le manque de fourrage précipite les sorties. Les cours reculent globalement malgré des apports saisonniers de qualité. Les transactions piétinent.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste difficile, pénalisé par une demande peu dynamique. Les cours reculent, notamment pour les vaches âgées, maigres ou à faible potentiel. Le tri des acheteurs se renforce, tandis que les animaux jeunes et les vaches très bien préparées conservent une meilleure valorisation. Dans l'ensemble, les prix restent sous pression, avec quelques tarifs difficilement reconduits.

• **Boucherie :** la demande reste sélective face à une offre abondante en laitières et mixtes, dont les cours reculent. Les animaux maigres, âgés ou manquant de poids peinent à se valoriser, contrairement aux bonnes femelles et aux animaux proches de la finition, toujours recherchés.

• **Veaux :** l'ambiance reste tendue, pénalisée par une demande peu dynamique et une forte pression des acheteurs sur les tarifs. Les cours s'orientent à la baisse, en particulier pour les veaux laitiers. Les sujets légers, maigres ou de qualité inférieure peinent à trouver preneurs, tandis que la sélection reste sévère et privilégie uniquement les mâles lourds, bien conformés et de qualité supérieure.

• **Ovins :** le commerce reste hétérogène, avec une demande dynamique sur les bons lots, permettant une légère progression des cours. À l'inverse, les ventes sont plus laborieuses dans un contexte de conjoncture difficile et de qualité irrégulière des animaux, entraînant des replis localisés. Les prix restent majoritairement reconduits.

• **Brebis :** le marché reste contrasté, marqué par des ventes lentes et une qualité hétérogène qui pèsent sur les prix. Les cours sont orientés à la baisse sur certains marchés, tandis qu'ils restent reconduits ailleurs.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteurs agricoles toutes marques, à restaurer ou pour pièces, faire offre.
✆ 07 45 63 42 07

69 - Vends cause retraite : tracteur Arion 530 CSI, 115 ch, 5 300 h, pneus neufs. Tracteur Arès 557 ATZ, 100 ch, 9 100 h. Chargeur Pirouette. Andaineur. Désileuse, 2,4 m, 1,6 m. Divers matériel.
✆ 06 98 13 23 98

71 - Recherche moteur bon état pour tracteur Soméca 540.
✆ 06 35 58 24 16

Travail du sol

71 - Vends combiné de semis céréales, herse et semoir mécanique largeur 3 mètres.
✆ 03 85 74 36 71

Récolte

73 - Vends faucheuse Lely Splendimo 320 F, an 2016, très bon état. Faucheuse frontale.
✆ 06 17 84 17 66

Elevage

42 - Vends 8 griffes pour vaches laitière.
✆ 06 60 28 14 99

Divers

03 - AV tracteur MF67135 + chargeur 2018 4200 H BE, broyeur Desvoys Master Field 280 BE, charrue Vogel Noot 4 corps SB BE, renseignements.
✆ 06 84 28 51 00.

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4202)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4001)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends volu-compteur pour remplissage de cuve programmable.
✆ 06 42 54 23 91

38 - Vends herse rotative Lemken Zirkon, 3 m dents neuves, packer porte à faux, semoir Saphir7 disque, très bon état.
✆ 06 72 64 60 26

38 - Vends scie à ruban diam 700, 3 points, remorque 4T dim. 4/2 m, ridelles 0,70 m.
✆ 06 88 45 16 47

42 - Vends cse retraite, Cornadis gén. + 2 cell. à grains + herse rot. Kuhn 3m + pompe à vide Delaval état neuf + sem. engrais Sulky avec lève sac + charrue 4 socs Grégoire Besson + 1 charrue trisocs + vibrosem 3 m + roues jumelage.
✆ 06 78 65 05 83

71 - Vends hangar métallique démonté, IPN 120/60, H 3,50 m, surface 35 m2, tôle bac acier, 1.100 euros.
✆ 06 85 77 64 97

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends camion Iveco Daily 35-15 72000 km 3 tonnes 5 pneus neufs batterie très bon état tel 06 32 38 72 36
✆ 06 32 38 72 36

34 - Achète Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

21 - Vends Peugeot 3008 GT Linc Carrera 3 GO BM. 01/2020. DIESEL. 130 CV. 90000 KMS. Toit ouvrant. 15500 €
✆ 06 62 32 99 18

38 - A V. camping -car Carado, 6m, très bon état 2022, Citröen 140 cv, 23 300 km.
✆ 06 84 30 24 46

Achat-Vente

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

Propriété

34 - Dom Viticole, 15 ha, AOC Faugères Languedoc. Bâtiments : cuverie, chais, stocks, bureau, caveau, maison. Bouteilles. Prix : 2 625 000€, com. inclus. (4201)
✆ 06 77 89 91 85

Terrain

01 - Vends terrain agricole à vendre à 01 Dompierre sur Chalaronne.
✆ 06 32 08 40 71

Location

Agricole

26 - Terres à cultiver 35 ha Montélimar-Allan.
✆ 06 80 15 07 85

69 - Fermage sans bâti vignes 9ha75 dont 8 ha Juliénas, 40 ha B. blanc 1,50 ha, Vdt blanc et rouge. Libre novembre 2026.
✆ 06 73 14 22 59

Divers

55 - Vends DPB.
✆ 06 78 67 47 55
ou 03 29 88 41 55

71 - Vends pièces dét. 204 break 4 hayon, 5 vitres, parebrise, 2 phares, poste radio, etc. ; pompe hyd. coupe MF.
✆ 06 88 96 43 20

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

Jeudi 22 et vendredi 23 oct. 2026
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
ou 06 88 70 74 21
Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026

58 - Cause retraite, vend 40 génisses, vêlage décembre, bonnes génisses 2 ans. Roubeau, Pazy. (4002)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, IBR A. Pigoury.G (4002)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

74 - Elevage Angus vend mâles reproducteurs, génisses portantes, vaches suitées.
✆ 06 81 49 51 77





https://gaeccadoux.com
Livraison possible
Gaec CADOUX père & fils
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
23, 24 et 25 octobre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...
170 vaches pleines et génisses
50 génisses de 18 mois
50 laitonnes
100 mâles repro 2026
40 taureaux de 18 mois
Taureaux adultes

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vds 3 boucs 2026 issus IA écornés.

✆ 07 71 64 72 81

71 - Vends et à réserver, chèvres pleines échographiées le 22 octobre + 2 boucs 9 mois.

✆ 06 61 20 33 64

Chien

73 - Vends chiots Border Collie, nés le 12/04/2026, pucés et vaccinés, non LOF, n° mère : 250269610178971.

✆ 06 11 75 71 84

Emploi

Offre

21 - Exploitation polyculture élevage, recherche salarié(e), urgent. (4203)

✆ 06 07 02 67 32



CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND

ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 RESPONSABLE ATELIER (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**

Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Terres de Bourgogne

L'information vous accompagne partout !



Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH

secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins

DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

MAISON JEANJIRARD SARL

RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France · TGB · 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT

CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 69 € par revue
- ☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

MBPM
SCI au capital de 304898,03 €
Siège social :
av de sprendlingen
21110 Genlis
384 208 898 RCS de Dijon

Par la cession de parts du 01/01/2025, les associés ont nommé gérants M. Thomas ROQUEL, demeurant 11 RUE de la Saône 21121 Fontaine-lès-Dijon; M. Eric LEHANNEUR, demeurant 20 AVENUE du 8 Septembre 1944 21200 Beaune; M. Guillaume LORISSON, demeurant 7 RUE de la Fontaine 21120 Pichanges ; M. Maël VIARD,demeurant 15 RUE Charrue 21000 Dijon en remplacement de M. Pascal MASSIP, M. Marc BERTHAUT
Mention au RCS de Dijon

AL26024102

DOMAINE LAURENT JEANNIARD

SARL au capital de 4 500 €
Siège social :
85 Route Nationale 74
21700 CORGOLOIN
489 577 734 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2026, l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du 16 juin 2026 la dénomination sociale «DOMAINE LAURENT JEANNIARD» par «MAISON LAURENT JEANNIARD ET FILS» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26024392

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

L'AGO du 22/09/2026 des associés de «B.B.G.» BOISSIERE-BOURGOGNE-GESTION (forme = SAS ; capital = 35000 € ; siège = Zone Artisanale La Varenne 21700 CORGOLOIN ; immat = 392 697 298 RCS DIJON) a décidé de nommer Présidente la société ROMAIN PONNELLE INVEST, (SARL ; capital = 1 000€ ; siège = 3, impasse du Millepertuis, 21200 BEAUNE; immat. RCS DIJON n°105 224273), en remplacement de Bruno PACAUD, démissionnaire et de nommer la société NICOLAS GARCIA (SARL; capital = 3 000€ ; siège = 4, Grande Rue, 21420 Echevronnes ; immat RCS DIJON n° 525 325105) Directrice Générale.

AL26024416

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EMB'ELLIE
SAS au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue du chateau
21200 Beaune
980 234 389 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2026 l'associé unique a décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/10/2026, et a nommé gérant M. GROSBON Manon, demeurant 3 Petite Rue d'Auprot 21820 Labergement-lès-Seurre.
Modification du RCS de Dijon

AL26024420

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 12/10/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Montot : Terre - Objectif : Maintien du fermier en place – Urbanisme : RNU - 1 ha 36 a 00 ca 'LA FIN DU BOIS' : ZH-0075
Dossier Echenon – Trouhans :
Objectif : Recherche de bailleurs en vue de maintenir le fermier en place – Terre – Urbanisme : RNU
Trouhans : 49 a 50 ca 'QUETELOT' : ZD-0060—0061
Échenon : 4 ha 03 a 90 ca 'CONTOUR BOCAIRE' : ZA-0117—0118
Nuits-Saint-Georges : vignes en AOC NSG - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche d'investisseur - Maintien de l'occupant en place
35 a 29 ca 'LES CHARMOIS' : F-1226—1227 (ancien n° F 195)
Pommard : Libre – Vigne AOC POMMARD 1er CRU – Agriculture biologique – Urbanisme : RNU - 19 a 50 ca 'LES CHANLINS BAS' : BI-0120
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **02/11/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024440

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOULEVARD DE YOUGOSLAVIE
Société civile immobilière de construction-vente en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
1 rue en Clairvot
21850 SAINT-APOLLINAIRE
828 723 924 RCS DIJON

AGO du 05/10/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société BODEV de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis

AL26024419

POURSUITE D'ACTIVITÉ

PLACE DES MÉDIAS
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
15 rue Charles Dumont
21000 Dijon
RCS DIJON 929 425 593

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 août 2026, les associés, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société, malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, et ont décidé la poursuite de l'activité.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,
La Gérance.

AL26024428

NON DISSOLUTION

AS SUN
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 rue du Moulin, 21310 RENEVE
925 303 257 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2026, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL26024448

LEGI Société d'avocats CONSEILS

21 avenue Albert Camus

DEV YACHTING

SAS au capital
de 120 000 euros
Siège social :
1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
932 478 886 RCS DIJON

DAU du 05/10/2026, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL26024450

// CONSTITUTION

LES TOITS BOURGUIGNONS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Rue du Bedeau, 21460 EPOISSES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPOISSES du 5 Octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES TOITS BOURGUIGNONS
Siège : 9 Rue du Bedeau, 21460 EPOISSES
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Couverture - Charpente - Zinguerie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Jonathan, Claude, Michel COCHARD, demeurant 9 Rue du Bedeau 21460 EPOISSES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
POUR AVIS
Le Président

AL26024413

NIÈVRE

// MODIFICATION

SELARL SYLVIE LELIEVRE, NOTAIRES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI OREL & NICO
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 1.600,00 €
Siège social : 10 route du Montal 58230 DUN-LES-PLACES
RCS NEVERS : 797 497 195
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/09/2026, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : M. Aurélien NOËLE-PRÉVOT, demeurant à MALAGA (29014) (ESPAGNE) Calle Manzanares7B, a été maintenu seul gérant par suite du décès de M. Jean Louis NOËLE-PRÉVOT, demeurant à DUN-LES-PLACES (58230) 10 route du Monta l»Bornoux», cogérant.
Pour avis,
Le Gérant

AL26024412

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

F.M.F.
SAS au capital de 2 500 000 €
Siège social : 1, rue des Bouillons - 58700 MOUSSY
980 159 388 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 05/10/2026, l'Associé Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social à l'exploitation de gites, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, à la location de camping-cars et à l'acquisition, l'administration, l'exploitation par location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26024415

Maître Éric de LAGUERENNE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER LA GARENNE
Groupement Forestier
Au capital social de 1.524,49 €
Domaine de Bouteuille - 58110 ALLUY
RCS de NEVERS n°334429206

Par décision de l'AGE du 30 septembre 2026, il a été décidé de modifier l'objet social de la société en le remplaçant par « La constitution, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine immobilier sis en France et à l'étranger ».
L'article 2.3 des statuts sera modifié.
Les autres mentions demeurent inchangées.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26024436

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

IN TRANSLATIO
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 2, rue de Chazeau
58160 IMPHY
894 986 470 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 30/09/2026 les associés ont décidé à compter du 1er octobre 2026 d'étendre l'objet social aux prestations de services linguistiques et aux prestations portant sur les données et contenus destinés aux systèmes d'intelligence artificielle et de supprimer l'activité d'importation de produits alimentaires et d'équipements de la maison et de la personne, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26024457

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce ALP01536146 du 18/09/2026 pour la **SCI 3J**, comprendre «Dissolution et mise en liquidation le 09/09/2026», en lieu et place de «Dissolution et mise en liquidation le 11/09/2026»

AL26024393

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

STUDIO 29 - RCS Nevers 853 059 897 - bar, pub, bar d ambiance, snacking, discothèque - 6 rue Claude Tillier 58000 Nevers. Jugement en date du 05/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024401

DEFRANCE Stéphane - RCS Nevers 529 007 726 - bar, tabac, épicerie, petite restauration, librairie, dépôt de presse, jeux de grattage électroniques et en temps réel, voiture de transport avec chauffeur - 35 rue Saint Edmond 58150 Saint-Andelain. Jugement en date du 05/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024402

SERVICES SOLUTIONS INFORMATIQUE INTERNET - RCS Nevers 491 329 256 - ventes et prestations informatiques - 3 place de l'Hôtel de Ville 58800 Corbigny. Jugement en date du 05/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024404

SAS SECRETS DE DENTELLES - RCS Nevers 988 281 861 - ventes de sous-vêtements, maillot de bains, textiles, chapellerie, accessoires bijoux et autres, chaussures, collants et chaussettes, articles de cadeaux et articles connexes. - 8 rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 05/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024422



Notaires

SCP Francis LHERITIER
Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Francis LHERITIER, notaire membre de la SCP «Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT, notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (58) 6 avenue St Just, office notarial n°58003, le SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX,
M. Didier Maurice CHARLES et Mme Chantal MIHELIC, demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58) 6 rue Camille Corot, mariés sous le régime léga lde la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VARENNES-VAUZELLES(58) le 10 mars 1979,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte de commissaire de justice, à Me Francis LHERITIER, notaire susnommé, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime au tribunal judiciaire.
Pour avis. Le notaire

AL26024394

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

BC - SAS au capital de 1 000,00 EUR Siège social : 23 RUE IMBART DE LA TOUR 58000 NEVERS RCS NEVERS 979433661 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2026, il a été nommé liquidateur(s) M. OZDEMIR Omer demeurant 23 Rue Imbart de la Tour 58000 NEVERS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL26024142

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2026, il a été approuvé les comptes de liquidation de la SCI LAFONTAINE DES MOUTOTS, au capital de 47.564,09 euros, dont le siège social est à COLMERY (58350) rue de la fontaine des Moutots identifiée au SIREN sous le n° 388608234 et immatriculée au RCS de NEVERS. Il a été donné quitus au liquidateur : Mr Frank NIEBLING dt à GR BAVEL (Pays-Bas) 98 Valkerlaan, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2026. Ces comptes et le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26024417

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MYNAEL
SCI en liquidation
au capital de 1.200 euros
La Chaume 58110 ALLUY
512 234 162 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 7 octobre 2026, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Marie-Laure VERGAN demeurant à CHILLY-MAZARIN (91380) 22 rue Pierre Letourneau, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 24 août 2026.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26024425

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 27/09/2026 de la société dénommée SCI G.M.B.P., Société civile immobilière au capital de 2 000,00 € ayant son siège social à COSNE-COURS SUR-LOIRE (58200), 54, rue du 14 juillet identifiée au SIREN sous le numéro 454098294 et immatriculée au RCS de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Monique Danielle HURTAULT, veuve BOUCHER demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 2 Place Georges Clémenceau de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/09/2026.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26024426

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU DE A COUDRE EURL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 euros
Siège social :
2 Bis Rue Jean Desvaux
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
9 rue Camille Baynac
58000 NEVERS
451 382 634 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 8/10/2026 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à effet rétroactivement du 30 juin 2026.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL26024430

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AMBIANCE PISCINES & SPAS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social :
20 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
6 rue du Margannat
58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
481 936 086 RCS NEVERS

Le 09/10/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2026. La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024441

// CONSTITUTION

Exco Alpha

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/09/2026 signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : PIMALUB.
Siège social : 66 route de Busserolles, 58180 MARZY.
Objet social : l'acquisition, la souscription, l'apport, la détention, la gestion et la cession, par tous moyens, pour son propre compte, de titres et de participations, directes ou indirectes, dans le capital de toutes sociétés, la gestion de ses participations et, plus généralement, l'administration et la gestion de son portefeuille de titres, la location de tous les biens meubles, la fourniture, au profit exclusif des sociétés et entités dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou avec lesquelles elle est liée, de prestations de services en matière financière et administrative, le financement de ces sociétés ou entités liées par tous moyens, notamment par l'octroi de prêts, avances en compte courant, garanties, cautionnements, avals ou toutes autres formes d'assistance financière autorisées par la réglementation en vigueur.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Sébastien BEUGNOT, demeurant 66 route de Busserolles, 58180 MARZY, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26024341

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/10/2026, il a été constitué une SCI dénommée : GIVRE au capital de 1.000,00 euros en numéraire dont le siège social est situé 3136 Avenue de Paris -58320 Pougues-les-Eaux. Objet social : L'acquisition de tous types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit ; L'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits immobiliers détenus, notamment par le biais de la location, au profit de particuliers, professionnels ou commerçants ; La réalisation de tous travaux de construction, rénovation, aménagement, transformation ou amélioration des immeubles en vue de leur mise en valeur ou de leur exploitation, sous réserve, le cas échéant, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires ; La vente de tout ou partie des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la Société à titre exceptionnel, à condition que cette vente soit conforme à l'intérêt social et aux décisions prises par la collectivité des Associés dans les conditions prévues par les présents statuts ; Toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors qu'elles respectent le caractère civil de la société. Gérants: Léa RICHON et Richard BONNOT demeurants au 3136 avenue de Paris - 58320 Pougues-les-Eaux. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède. Clauses d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des associés et à des tiers non associés, y compris les ascendants, descendants ou conjoint du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024352

Maître Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 2 octobre2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination : BICQUAND et frères. Siège social : POUGUES-LES-EAUX (58320), 5305, avenue de Paris. Durée : 99 années. Capital social : VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000,00 EUR). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Premiers gérants : Monsieur Doyle Jean Elyson BICQUAND, demeurant à SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17540), 2 rue du Champ du Noyer et Monsieur Kiefer Lloyd BICQUAND, demeurant à POUGUES-LES-EAUX (58320), 5305 avenue de Paris. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Notaire.

AL26024438

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 12 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : VALCO.
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370 000,00 €), divisé en 3700 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune.
DUREE : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : MARZY (58180) 8 rue aux Chevaux.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES : Madame Coralie Claudine CHRETIEN, demeurant à VILLEJUIF (94800), 1, allée des Arts, née à NEVERS (58000), le 7 mars 1986 et Monsieur Valentin Jean-Claude Edmond Mickaël CHRETIEN, demeurant à VILLEJUIF (94800), 1, allée des arts, Né à PARIS (75013), le 27 janvier 2025.
APPORTS EN NUMERAIRE : Madame Coralie CHRETIEN, une somme totale de TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (369 500,00 €) et Monsieur Valentin CHRETIEN, une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
GERANCE : Madame Coralie CHRETIEN
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des ASSOCIES. Soumises à agrément dans les autres cas.Pour avis.

AL26024454

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

FINANCIERE HMY
Société par actions simplifiée
au capital de 147 583 038 euros
Siège social :
50 route d'Auxerre
89470 Monéteau
829 253 061 RCS Auxerre

Par décision de l'associé unique par acte sous seing privé en date du 16 septembre 2026, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Björn BORGMAN, demeurant Tanneforsvägen 27, 122 47 Enskede, SUEDE, en qualité de nouveau Président, à compter du 16 septembre 2026, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Frida KARLSSON, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL26024391

MODIFICATION

LES VOVES BC
SCI au capital de 32 000 €
Siège social : 71 RUE DRANEM
89110 AILLANT SUR THOLON
949 551 014 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 30/09/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 000 € pour le porter de 32 000 € à 33 000 € par une augmentation par apport en numéraire à compter du 30/09/2026.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL26024424

NOMINATION DE CO-GÉRANT

IMPRIMERIE CLEMENSAT ETIQUETTES
Société à responsabilité limitée au capital de 50000 euros
Siège social : Parc Les Lys - Route d'Auxerre - BP70 - 89800 CHABLIS
502 321 706 RCS AUXERRE
Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Mathieu RYFF, demeurant 5 Bis Rue de l'Eglise – 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, pour une durée d'un (1) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes à clôturer au 31 mars 2027, avec effet à compter du 1er octobre 2026, en adjonction du mandat de Monsieur Max-Emmanuel JACQUELIN qui se poursuit.
Pour avis. La Gérance.

AL26024449

// GÉRANCE

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ANNONCES LÉGALES



Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports

Retrouvez-nous sur
www.agribourgogne.fr

VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces...

DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation...

NOTRE SITE
www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone

NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement

PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, le 5 octobre 2026,
M. Fusheng XU et Mme Xinyi LIN, demeurant à AUXERRE (89000) 47 bd Vauban, ont cédé à la société «EFE KEBAB», SARL, ayant son siège social à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 53 grande rue, SIREN n°980951271 RCS SENS, Le fonds de commerce de restaurant, vente de plats à emporter, exploité par M. Fusheng XU, à AUXERRE (89000), 47 bd Vauban, sous le nom de «LE ROYAL D'AUXERRE», moyennant le prix de 50.000,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire sus nommé, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL26024414

GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/09/26 et du 05/10/26, la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537 450 €, 311 315 329 RCS CLERMONT-FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située ZAC des Clairons, Rue Bronislaw Geremek, 89000 AUXERRE, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL NP MAX, au capital de 8 000 €, 993 242 973RCS RODEZ.
En vertu dudit contrat, la société SARL NP MAX exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 05/10/26, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois et VINGT-SEPT (27) jours, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis

AL26024434

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF ET RECTIFICATIF

ADEQUAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Lions 89170 SAINT-FARGEAU
527 646 517 RCS AUXERRE
Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 25/09/2026, concernant la société SARL ADEQUAT, il convient de lire : ADEQUAT et non pas SARL ADEQUAT. Pour avis. La Gérance

AL26024455

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MOLOSMES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0340 du 14 septembre 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SUNTI, d'une emprise de 48,8 ha au sol et d'une puissance de 27,3 MWc, sur le territoire de la commune de MOLOSMES.
Cette enquête se déroulera en mairie de MOLOSMES, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du vendredi 09 octobre 2026 (09 h 00) au mardi 10 novembre 2026 (17 h 00).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier présentées par la SAS SUNTI, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental ainsi qu'un résumé non technique (RNT), une étude pédologique, une étude technico-économique et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Cécile FOURNERON est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de MOLOSMES, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 09 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 20 octobre 2026 de 14h00 à 17h00,
- samedi 31 octobre 2026 de 09h00 à 12h00,
- mardi 10 novembre 2026 de 14h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-molosmes@yonne.gouv.fr ;
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de MOLOSMES.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de MOLOSMES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Maxence FALLAIT, Chef de projets pour la société SUNTI
771, Avenue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS
Email : m.fallait@sunti.fr

AL26024074

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'ESCAMPS

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0339 du 21 septembre 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SASU FRANSOL 44 (Groupe KRONOSOLAR), d'une emprise de 33,93 ha au sol et d'une puissance de 24 MWc, sur le territoire de la commune d'ESCAMPS.
Cette enquête se déroulera en mairie d'ESCAMPS, siège de l'enquête,pendant 33 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2026 (14h) au vendredi 13 novembre 2026 (17h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude d'impact agricole, une étude d'impact environnemental ainsi qu'un résumé non technique (RNT), et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, présentées par la SASU FRANSOL 44 (Groupe KRONOSOLAR). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Geneviève GARCIA est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Geneviève GARCIA recevra, en personne, au sein de la mairie d'ESCAMPS, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 octobre 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 31 octobre 2026 de 09 h à 12 h
- vendredi 13 novembre 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-escamps@yonne.gouv.fr ;
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Geneviève GARCIA, commissaire enquêtrice, à la mairie d'ESCAMPS.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie d'ESCAMPS, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Anthyme DE LA COMBE, Chef de projets pour le Groupe KRONOSOLAR
29, Rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Email : anthyme.delacombe@kronos-solar.com

AL26024179

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

BRIENON MARINE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 6 000 euros
Siège social :
Route de Joigny
89210 BRIENON
SUR ARMANCON
Siège de liquidation :
Route de Joigny
89210 BRIENON SUR ARMANCON
537 851 230 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 octobre 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Manuel DE OLIVEIRA, demeurant 14 Route de Joigny 89210 BRIENON SUR ARMANCON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Route de Joigny 89210 BRIENON SUR ARMANCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce e tdes sociétés.

AL26024360

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : BOURGOGNE RESSORTS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : ZA PIERRE BARRE, 89100 GRON.
901212126 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 octobre 2026. Monsieur Philippe FROT, demeurant 2 rue des Vergers 89100 Collemiers a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL26024418

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 5 octobre 2026, a été constituée la société civile dénommée « LA CHANSONNIERE «, siège social : CARISEY (89360), 6 rue d'en Haut
Capital social : CENT CINQUANTE MILLE CENT VINGT EUROS (150.120,00 €), divisé en 7506 parts sociales de VINGT EUROS (20,00 €) chacune, numérotées de 1 à 7506,
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés gérants de ladite société :
- Madame Elisabeth Léone Dominique TEXIER, retraitée, demeurant à CARISEY (89360), 6 rue d'en Haut. Née à MIGENNES (89400), le 01 avril 1951.
- Monsieur Roland Jean-Louis NICOLAS, retraité, demeurant à ARISEY (89360), 6 rue d'en Haut. Né à PUTEAUX (92800), le 9 novembre 1950.
POUR INSERTION
ME TOPIN

AL26024437

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurence PAGET, Notaire à Chéroy, le 7 octobre 2026 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : L'ARCHE
Siège social : Ferme des Saints Pères – 89 100 Saligny.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 300,00 EUR divisé en 300 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Noé BALA, né à Palaj (Albanie), le 10 mars 1966 et Emmanuel Jean Georges ARNAUD, né à Neuilly-sur-Seine (92200), le 24 novembre 1969.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL26024458

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique AUXERRE AUDITION 31 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 921741633. CIP 4813.

AL26024371

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL DUSSOL FLORENCE 44-45 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 394778864. CIP 4814.

AL26024372

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique TOUCY CYCLES 13 Rue du Pont Capureau 89130 Toucy. RCS Auxerre 853468932. CIP 4838.

AL26024373

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SYS LAB 20 Rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 811916808. CIP 5078.

AL26024374

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS CKARD 6 rue de Chablis 89400 Cheny. RCS Auxerre 929651859. CIP 5079.

AL26024375

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique ART'TOIT 11 route d'Aillant 89240 Pourrain. RCS Auxerre 948201728. CIP 5042.

AL26024376

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS BOURGOGNE DERATISATION 2 A Rue des Bergerats Les Bries 89380 Appoigny. RCS Auxerre 823498381. CIP 5043.

AL26024377

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Eddy GONZALEZ 38 rue Camelinat 89270 Mailly-la-Ville. RCS Auxerre 794612655. CIP 5059.

AL26024378

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'Association ASSO MAMMOUTH 9 Rue de la Tuilerie 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (arts du spectacle vivant). RCS Auxerre 879228120. CIP 5013. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26024379

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 arrêtant le plan de redressement sur 15 ans de l'EARL BENOIST 18 rue Cornu 89160 Sennevoy-le-Haut (Exploitation agricole). RCS Auxerre 314696451. CIP 4902. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26024380

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 arrêtant le plan de redressement sur 15 ans de Monsieur Romantin BENOIST 18 rue Cornu 89160 Sennevoy-le-Haut (exploitant agricole). RCS Auxerre. CIP 4957. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26024381

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique EURL SALGUEIRO ADELINO 9 grande-rue 89360 Carisey (installation électrique). SIREN 419407499. CIP 5136. Date de cessation des paiements : 05/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024382

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Nicolas PASZKOWSKY 38 rue des Vignerons 89310 Noyers (maçonnerie générale). SIREN 815399407. CIP 5137. Date de cessation des paiements : 05/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024383

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS RAGNY LE CHATEAU 5 Rue Francois de la Magdelaine 89420 Savigny-en-Terre-Plaine (accueil d'associations, fondations et organisme relevant du domaine de la santé). SIREN 949093116. CIP 5138. Date de cessation des paiements : 05/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL26024384

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Gilles BOURGEOIS 44 rue des Fauvettes Laborde 89000 Auxerre (terrassement). SIREN 519784177. CIP 5139. Date de cessation des paiements : 05/04/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024385

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique MONSIEUR EMPANADAS 15 rue de Paris 89200 Avallon (restaurant). SIREN 920854155. CIP 5140. Date de cessation des paiements : 01/12/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024386

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 05/10/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 06/10/2026 au profit de la Sàrl PIAULT ET FILS 42 rue Général Leclerc 89200 Avallon (vente, fabrication literie). SIREN 426220323. CIP 5141. Date de cessation des paiements : 01/06/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26024387

Jugement du tribunal de commerce de Blois du 02/10/2026 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 12/10/2026 au profit de la SAS à associé unique GROUPE DE SECURITE ET DE PROTECTION AUXERROIS 105, Rue des Mignottes 89000 Auxerre (gardiennage) RCS BLOIS 884.952.896. Liquidateur judiciaire : Maître Hubert LAVALLART 12, place Jean-Jaurès.

AL26024444

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// CULTURE

Le retour du comique rural

Humoristes, comedy clubs et stand-up sillonnent les régions. Le monde rural a envie de rire, de spectacles vivants… et pas seulement sur écran.



Matt et le Fanz Comedy Club chez Gaston et Compagnie (Mayenne, 53). Bourgault



François Beaupied, fondateur de Gaston et Compagnie. Bourgault



L'élection du plus beau siège à l'occasion d'une représentation du Breizh Comedy Tour. Théo Le Corre



L'autobus du Breizh Comedy Tour. Théo Le Corre

« Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas ri autant », s'exclament les spectateurs en sortant de ces soirées, plus faciles à organiser qu'un concert : un micro suffit. Pas d'instruments à installer, de réglages, de Sacem, ni de plaintes des voisins allergiques à la musique – il faut juste parler la même langue. Dans le cas du stand-up, l'artiste debout s'adresse directement au public, qui aime comprendre les mots, l'histoire, les textes, ce qui n'est pas toujours le cas en chanson. Et une vague de rires déferle sur le pessimisme ambiant.

De nombreux comiques locaux sillonnèrent leur région natale, tels Victor Vivier (1923-2003) qui gardait sur scène sa blouse, voire son fouet de marchand de bestiaux normand. Plus célèbre, Bourvil (1917-1970), dont les parents étaient agriculteurs à Bourville (Seine-Maritime). L'humoriste sarthois Paulo (1) fait rire la France avec son spectacle À Travers Champs… tandis que les Bodin's(2) d'Indre-et-Loire incarnent une vieille fermière autoritaire et son fils célibataire, dans leur ferme-théâtre ou en tournée. Autre génération, Nicolas Meyrieux(3) naît en 1986 à Grenoble, dans une famille non agricole, mais il s'intéresse à l'écologie et à l'agriculture et pratique même la permaculture en s'installant dans les Landes. Il organise son Farm Tour, d'une ferme à l'autre, pour *« amener de l'humour à des gens qui n'ont sûrement pas le temps, ni les moyens, d'aller en ville »*. C'est aussi l'argument du Fanz Comedy Club(4), pour ses virées rurales : *« Tu veux vivre une soirée stand-up sans te taper deux heures de route ? Regarde nos prochaines dates et viens rire avec nous ! »*.

Près de chez vous

En effet, il n'y a pas que les scènes parisiennes tel le Jamel Comedy Club ou les vidéos des smartphones. Rien ne vaut le contact direct, le rire public et puissant. Où peut-on voir ces initiatives ponctuelles ? La presse départementale se fait l'écho de ces spectacles organisés dans les salles municipales, festivals, cafés, bars, restaurants, voire dans les exploitations, ou tout simplement dehors comme le Breizh Comedy Tour (5). Parmi les bistrots et cafés, ceux du collectif Culture bar-bars(6) accueillent de tels spectacles. Le projet 1 000 cafés(7) du Groupe d'économie sociale SOS prévoit *« d'organiser une tournée de stand-up l'hiver prochain »*, confirme Capucine Bodoy, cheffe des partenariats socioculturels. À suivre…

À Mayenne, François Beaupied n'a pas ouvert son bar en centre-ville, mais dans la zone commerciale près de l'Hyper U. Un vaste bâtiment moderne et fonctionnel, qu'il nomme Gaston et Compagnie(8) en hommage à son grand-père éleveur. Autres atouts : les parkings sont immenses et sans voisins. Personne ne se plaint des animations, dont une scène d'humour tous les deux ou trois mois. *« Le mardi, un jour calme »*, Matt(9) et ses invités angevins ou nantais remplissent la salle.

Entrée gratuite, chapeau à la sortie. Les artistes sont modernes : une billetterie (gratuite) sur billetweb.fr permet d'anticiper l'affluence. Au moment du chapeau, les spectateurs sans monnaie règlent en carte bancaire. Pas de flyer papier, mais un QR code à scanner pour lire la présentation des artistes qui annoncent leurs prochains spectacles.

Le public se régale de *« plats à partager »*, dont des pizzas, tout en écoutant des blagues inspirées de la vie. Capucine Brébion : *« Ma psychanalyse, je la fais sur scène ! »* Matt Morane, l'animateur mayennais, facile à reconnaître dans sa cotte de garagiste rural, présente trois ou quatre autres humoristes, ou les mêmes qui reviennent. *« On les voit évoluer et les spectateurs changent aussi, avec 50 % de nouveaux à chaque fois »*, observe François Beaupied, qui prête une grande attention à la qualité de la sonorisation afin que les mots soient parfaitement audibles. *« À la campagne, les spectateurs viennent en groupe et passent la soirée. En ville, le public repart vers une autre sortie »*, observe Capucine.

Tournées d'humoristes

Pour son Breizh Comedy Tour, l'humoriste Alexis le Rossignol utilise un bus de 1984 aménagé avec huit couchettes qui sillonne la Bretagne et s'arrête dans les fermes et les villages. *« Comme les troubadours d'autrefois, on fait des tournées… On a juste besoin d'électricité, d'un champ pour que les spectateurs garent leur voiture et chacun ramène son siège – on commence d'ailleurs par l'élection du plus beau siège ! On invite un food truck, une buvette, le boulanger, un brasseur local – le tissu local associatif est fort en Bretagne et cela ressemble vite à un marché gourmand »*. Bien sûr, étapes et partenaires sont choisis à l'avance, la tournée et sa communication soigneusement préparées. Alexis le Rossignol évoque des souvenirs mémorables : *« Notre bus en panne, remorqué par un agriculteur sur son tracteur. Ou ces toilettes aménagées par un éleveur sur un caillebotis, avec des bottes de paille, facile à nettoyer au jet après le spectacle. À Gévezé, il menaçait de pleuvoir et deux agriculteurs ont spontanément installé une tonnelle »*. Son père était inséminateur porcin, le monde agricole lui est familier. Chaque date accueille jusqu'à 400 ou 500 spectateurs. Son idée est née lors du confinement, à l'époque où les salles ne pouvaient accueillir des spectacles. Ni entrée payante, ni subvention, mais des émotions : *« Un spectateur, au RSA, nous a mis un mot, c'était la première fois qu'il venait voir un spectacle depuis dix ans avec sa famille, il nous remerciait et a glissé 1,20 € dans l'enveloppe, pour une baguette de pain a-t-il écrit. Les fermes sont des lieux où l'on crée du lien, ouverts à tous sans distinction »*.

Autre festival d'humour itinérant, mais sur toute la France et même dans des pays voisins, Mon village invite l'humour(10) est organisé par Stéphane Boucly et son association. *« J'ai un catalogue de 120 artistes, peu de stand-up, plutôt des spectacles entiers, imitateurs, magiciens, mentalistes, mimes, humoristes… »* Contrairement aux exemples précédents, pas de chapeau à la sortie mais une billetterie à l'entrée, de 10 à 15 € la place et une facturation à la commune ou au café qui les accueille pour un minimum garanti. En première partie, les artistes locaux qui souhaitent s'exprimer sont bienvenus. Jean-Christian Fraiscinet (le Christian des Bodin's) a parrainé cette initiative *« qui correspond à ce que nous défendons depuis des années à la Ferme-Théâtre de Bellevue (Villentrois-36), à savoir proposer du spectacle vivant en milieu rural »*.

Menaces administratives

Dans un paysage rural où s'assèchent les subventions, comment rémunérer artistes et techniciens et payer leurs frais de déplacement, tout en gardant un ticket d'entrée accessible au public ? Largement pratiqué, le chapeau est le moyen le plus facile de partager une recette. Or Stéphane Boucly rappelle que cette pratique est illégale et que des salaires doivent être émis. Juridiquement, le chapeau n'est justifié que s'il sert, comme le montant des entrées, à financer des salaires. *« Quant aux subventions, elles sont faites pour ceux qui n'en ont pas besoin, et demandent un travail administratif énorme. Nous, petites structures, on n'a pas un employé dédié à cette charge »*.

Il existe donc une zone grise – dans laquelle l'Urssaf n'a pas mis le nez – entre bénévolat, scènes ouvertes, brèves interventions d'artistes en devenir, semi-professionnels et véritables prestation.

Les écrans made in China sont plus simples à utiliser et c'est pourquoi l'on en voit autant, en particulier dans les cafés. Cependant, il ne faudrait pas que les coûts administratifs, le temps passé aux démarches et les coûts de comptabilité rendent impossibles ces rencontres appréciées du public, le spectacle vivant et l'émergence de nouveaux talents.

Pierrick Bourgault

// EN SAVOIR +

1 https://paulo-officiel.com/
2 https://www.les-bodins.fr/
3 https://www.facebook.com/LeNiShoW
4 https://www.facebook.com/fanzcomedy
5 https://www.breizhcomedytour.fr
6 https://www.bar-bars.com/nos-adherents
7 https://www.1000cafes.org/
8 https://www.facebook.com/gastonmayenne
9 https://www.facebook.com/fanzcomedy
10 https://www.monvillageinvitel-humour.com

// TONNERRE

Rendez-vous le 17 octobre pour la fête de la pressée

Après huit ans d'arrêt, la Confrérie des foudres tonnerrois relance la Fête de la Pressée. Cette nouvelle édition se tiendra le 17 octobre au marché couvert de Tonnerre à partir de 16 heures.

En sommeil pendant huit ans, la confrérie des Foudres Tonnerrois a été relancée au cours de la Saint-Vincent Tournante du Tonnerrois en 2025. Pierre-Louis Crouzet, président de la confrérie avait été intronisé en 2016 par d'anciens membres et a souhaité relancer la confrérie et proposé différents événements aux locaux. *« Après la Saint-Vincent Tournante, nous avons réussi à mobiliser près de 90 membres actifs sur 220 au total, nous permettant par la suite d'organiser huit chapitres sur l'année 2026. Les chapitres sont des cérémonies avec intronisation. Au cours de l'année, nous avons eu l'occasion d'introniser 36 nouveaux membres »*, commentait-il, lors de notre rencontre, le 5 octobre. En suivant cette optique, vingt membres actifs sont en charge de l'organisation de la Fête de la Pressée, le 17 octobre. L'objectif de cette fête est, comme son nom l'indique, de *« presser du raisin en petite quantité, pour cette année, offert par les vignerons membres de la Confrérie et de montrer les différentes étapes qui mènent à la production de vin »*. Au cours de cette démonstration, du jus de raisin, du bourru et du vin en bouteille seront exposés auprès des visiteurs. *« Nous aurons l'occasion d'avoir à nos côtés Ghislain Mignard, œnologue au Cabinet AOC à Chablis, qui expliquera les étapes de transformation »*, ajoutait-il.

Une fête ancestrale

Au cours de la fin d'après-midi, la fête mettra en œuvre différentes intronisations, suivie par les sonneurs de trompe de chasse de la Saint-Hubert qui joueront et accompagneront en musique les visiteurs pour le repas du soir. *« Nous avons collaboré avec le traiteur « Ateliers des Saveurs » d'Avallon qui cuisinera des recettes typiquement tonnerroises »*, annonçait-il. En amuse-bouche, nous aurons des gougères, suivies d'œufs en meurette, du confit de canard à l'épineuil en guise de repas, une assiette de fromages et d'omelette norvégienne flambée au cassis pour terminer le repas. Au cours de la soirée, du vin blanc appellation tonnerre, du vin rouge appellation épineuil et du crémant seront proposés aux convives, grâce aux vignerons locaux qui sont partenaires de l'événement. Le repas sera rythmé par l'orchestre régional de Bruno Dubois jusqu'à deux heures du matin. Avant de retourner à l'organisation, Pierre-Louis Crouzet réfléchissait déjà aux autres projets qu'il souhaiterait mettre en œuvre avec les membres…

Charlotte Sauvignac



Confrérie des Foudres Tonnerrois

Le 17 octobre prochain, la confrérie des Foudres Tonnerrois relance la fête de la pressée au marché couvert à Tonnerre.

// ART

Une œuvre retrouvée à Avallon bat un record mondial

Le 16 août dernier, Maître Aurélie Guen, commissaire-priseur au cabinet Dyonne Enchères a adjugé un dessin de l'artiste néerlandaise Adriaen Van de Velde 125 000 € frais inclus à Tonnerre. Tout commence lorsqu'un héritier d'une maison familiale à Avallon prend contact avec elle, pour venir estimer les œuvres d'art présentes dans la maison qu'il a héritée. Parmi les œuvres retrouvées dans la maison familiale du cœur médiéval avallonnais, trois tableaux ont été vendus aux enchères. Jean-Marie Le Fell, expert en dessins anciens et collaborateur de Maître Aurélien Guen a réalisé des recherches sur l'authenticité et la rareté d'une des trois œuvres : un dessin à la sanguine d'Adriaen Van de Velde, Étude de femme assise sur un mur de pierre. En étant vendu 125 000 euros frais inclus, cette œuvre bat un record mondial pour un dessin de l'artiste. *« Un dessin de cette nature réalisé par Adriaen Van de Velde n'était pas réapparu sur le marché depuis près de 25 ans. La dernière fois, c'était chez Christie's New York en janvier 2016 »*, commentait Maître Aurélien Guen. Parmi les autres œuvres, les équipes de Dyonne Enchères ont également retrouvé un dessin à l'encre et lavis de gris, Paysage à la barque du XVII[e] siècle, adjugé à 130 000 €. Au cours de cette vente aux enchères, plus de 3 000 collectionneurs du monde entier ont assisté à la vente aux enchères dont 80 personnes sur place.

D'après communiqué



Dyonne Enchères

Une œuvre d'art a été retrouvée dans une maison avallonnaise et a été estimée à 125 000€.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 24 octobre

// Le banquet des Oies Sauvages à Beaune

La première édition de ce banquet aura lieu au Clos Saint-Jacques (21, boulevard Saint-Jacques) à partir de midi. Au programme : une grande tablée avec de la bonne cuisine, des canons, des copains et des chansons françaises ! Aux fourneaux : Mat et Job de l'Alambic. Entrée, plat, fromage, dessert : 55 € par personne. Chansons françaises À midi… et pas d'heure de fin ! Places limitées – réservation obligatoire.

Renseignements : 06 10 71 29 69

• Samedi 24 octobre

// Bal Tape La Galouche à Malain

Un bal folk est proposé à partir de 20 heures à la salle des fêtes avec trois groupes : Marie Paulette, Sorgues et Tap ta Grol. Auparavant, de 15 heures à 18 heures, vous pourrez aussi participer à un stage bourrée trois temps Auvergne, sur réservation.

Entrée du bal : 15 euros et 10 euros pour les étudiants et sans emploi.Billetterie sur Helloasso. Tarif bal+ stage : 20 euros. Renseigneùents : dansonsencorps@gmail.com

• 24 et 25 octobre

// Fête du champignon à Is-sur-Tille

La Société mycologique issoise propose une exposition de champignons frais à la salle des Capucins, avec des animations, des artisans, des artistes et des commerçants réunis autour du thème du champignon. Le samedi de 14 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 18 heures.

Entrée libre.

Nièvre

• Jusqu'au 28 octobre

// À table ! La santé au menu

La médiathèque de Neuvy-sur-Loire accueille une exposition dédiée à l'alimentation sous le prisme de la santé.

Renseignements : 03 86 39 23 55

• Jusqu'au 31 octobre

// Exposition

La Cave Nérot (Saint-Père) accueille une exposition intitulée « Brillantes idées noires » avec la mise en lumière de deux artistes nivernais : Pablo, dessinateur, et Kinoo Studio, façonnage de crânes d'animaux. Entrée libre avec dégustation des vins du domaine, à partir de 10 h.

Renseignements : hhttps://www.cave-nerot.fr/670cdc86f59ca8338dd03d55

• 17 octobre

// Les Athénéennes

Le Domaine des Athénées (66, avenue Jean Monnet, Cosne-Cours-sur-Loire) ouvre ses portes le 17 octobre de 10 h à 18 h. Les visiteurs pourront (re) découvrir les vins de l'exploitation du lycée viticole via des dégustations ou encore rencontrer les jeunes apprenants et élèves. Pour rappel, ce rendez-vous est l'aboutissement d'un projet porté par ceux du BPA Ouvrier viticole Polyvalent, dans le cadre de leur formation. Pour la première fois, cet événement est labellisé Vignobles en Scène.

Renseignements : 03 86 26 99 84

• 17 octobre

// Rencontre et dédicace

À l'occasion de la sortie du premier roman policier de Pierre-Olivier Caperan « les Hallucinés » (Éditions du Rouergue), l'auteur sera présent à la librairie Le Goûts des mots (12 bd de la République, Château-Chinon) à partir de 18 h pour une rencontre suivie d'une dédicace. Pour rappel, Pierre-Olivier Capéran vit et travaille en Morvan depuis 2020, après plusieurs textes et articles théoriques il s'essaye à la fiction avec ce premier roman policier dont l'intrigue se passe entre Château-Chinon, Moulins-Engilbert et le Nord du Mali.

Renseignements : 03 86 85 04 43

• 20 octobre

// Visite d'une exploitation fromagère

Une exploitation fromagère labellisée « Bienvenue à la ferme » et « La Belle Nièvre » ouvre ses portes à Avril-sur-Loire, à partir de 10 h 30 (sur réservations uniquement). L'occasion de découvrir la ferme, le troupeau de Montbéliardes, la traite, la transformation du lait... Des dégustations sont proposées en fin de visite. Adresse précise communiquée à la réservation.

Renseignements : Office de Tourisme Sud Nivernais au 03 86 25 27 23.

Yonne

• 17 octobre

// Fête de la Pressée

La confrérie des foudres du Tonnerrois organise la « Fête de la Pressée » à Tonnerre, le samedi 17 octobre prochain. Rendez-vous à partir de 16 heures, au sein du marché couvert, pour assister à des intronisations, à la représentation de l'École de Trompes de Chasse « Saint-Hubert » de Chablis ainsi qu'au pressage du raisin, où Ghislain Mignard œnologue viendra exposer la transformation du jus en raisin auprès des visiteurs. L'après-midi se terminera par des dégustations et des ventes de vin. À partir de 19 h 30, un dîner dansant sera organisé à la salle Marland. Ce repas à 55 € par personne, accessible uniquement sur réservation comportera du kir crémant et ses amuses-bouches, des œufs en meurette au Bourgogne Tonnerre, un supême de canard confit et ses légumes à l'Épineuil, une assiette de fromages et une omelette norvégienne vanille cassis. Au cours de la soirée, des intronisations seront organisées avant de laisser place au repas préparé par l'Atelier des Saveurs et animé par l'orchestre de Bruno Dubois.

Pour s'inscrire au repas du soir :Office de tourisme du Tonnerrois : 03 86 55 14 48 ou Confrérie des Foudres Tonnerrois 06 87 98 43 06

// MYCOLOGIE

Cet automne, pourra-t-on cueillir des champignons ?

Après un été marqué par la sécheresse et les fortes chaleurs, les champignons se font rares dans les forêts. Pour Damien Duverger, passionné de mycologie depuis vingt ans, la saison pourrait toutefois encore être sauvée par une pluie abondante.



AdobeStock

La sécheresse ne touche pas toutes les espèces de la même manière.

Ils sont petits ou imposants, colorés ou parfaitement discrets, délicieux, amers et parfois dangereux. À l'automne, les champignons attirent dans les forêts une foule de promeneurs, de gourmets et de passionnés. Panier au bras, bottes aux pieds, les cueilleurs scrutent les mousses, soulèvent délicatement les feuilles mortes et espèrent apercevoir la silhouette caractéristique d'un cèpe ou d'une girolle.

Cette année, le scénario est quelque peu différent. *« Pour l'instant, il n'y a pas ou très peu de champignons »*, constate Damien Duverger. Pour cet amateur éclairé, qui s'intéresse aux champignons depuis une vingtaine d'années, le constat n'est pas vraiment surprenant. *« On a eu deux ou trois ans secs et chauds. Cette année, on a eu des canicules à répétition et sans eau »*. Résultat: les sorties en forêt sont repoussées.

Sous nos pieds, un réseau invisible

Pour comprendre pourquoi les forêts restent aussi peu généreuses cette année, il faut oublier un instant le champignon que l'on voit dépasser du sol. Celui-ci n'est en réalité qu'une petite partie d'un organisme beaucoup plus vaste. *« Le champignon est constitué de mycélium, une partie invisible, qui court sous le sol, et ce que nous voyons pousser n'est que la partie reproductrice »*, explique Damien Duverger. Le mycélium, constitué de filaments extrêmement fins, se développe dans le sol et peut survivre à des conditions difficiles. *« Il est capable de résister à pas mal de choses. Il était là avant les dinosaures! »*.

Ce réseau souterrain joue un rôle essentiel dans les écosystèmes forestiers. Certains champignons vivent en association avec les arbres. Ils forment ce que l'on appelle des mycorhizes. Le champignon ne réalise pas lui-même de photosynthèse : en échange de minéraux et d'eau captés dans le sol, l'arbre lui fournit notamment les ressources issues de sa photosynthèse. *« Le mycélium a la capacité de capter l'eau et les minéraux pour que l'arbre les récupère »*, résume le passionné. D'autres champignons, dits saprophytes, se nourrissent de matière organique morte et peuvent apparaître plus rapidement, comme le mousseron ou la coulemelle.

Dans tous les cas, le mycélium constitue une pièce maîtresse de la forêt. *«Le réseau de mycélium, c'est l'Internet de la forêt »*, image Damien Duverger. Une façon de rappeler que le champignon n'est pas seulement ce que l'on dépose dans son panier. Il participe à la vie du sol, à la croissance des arbres et à l'équilibre de la biodiversité.

Alors, pourquoi les sous-bois restent-ils aussi pauvres cette année ? Parce que la partie visible du champignon est extrêmement dépendante de la pluie. *« Le champignon, c'est 90 % d'eau. S'il n'y en a pas assez, il n'y a pas de champignon »*. Le retour de l'or bleu pourrait changer les choses, mais il faudrait davantage qu'une simple averse. Et même dans l'hypothèse d'une pluie conséquente, il faudra encore laisser du temps à la nature, peut-être une quinzaine de jours, pour que les champignons poussent. Tous ne répondent pas de la même manière à l'arrivée de l'eau. L'état dans lequel se trouvent les sols après plusieurs semaines de sécheresse compte, tout comme leur nature, l'exposition ou encore les températures.

Le cèpe, roi de la forêt

Le cèpe, notamment, est connu pour réagir à certaines conditions de stress hydrique et thermique. *« Quelques espèces aiment avoir leur mycélium stressé, comme le cèpe »*, explique Damien Duverger. Mais pour qu'il fructifie, encore faut-il que les conditions changent suffisamment brutalement. Une baisse marquée des températures après un épisode pluvieux peut ainsi déclencher une poussée. Le problème, cette année, est donc autant l'absence d'eau que la succession des épisodes chauds.

S'il y a bien un champignon que les cueilleurs attendent avec impatience, c'est le cèpe. Damien Duverger en parle avec une affection particulière. *«J'adore le cueillir, c'est magique. On a l'impression de croquer dans une pomme quand on l'arrache du sol »*. Le cèpe est aussi particulièrement convoité parce qu'il est relativement facile à repérer et qu'il pousse rarement seul. *« Sur trois ou quatre mètres carrés, on peut en récolter une dizaine »*.

Cette année, sa rareté pourrait également entraîner une conséquence sur les prix. Damien Duverger cite notamment le cas du cèpe de Bordeaux, dont le prix pourrait passer d'environ 8 euros en 2025 à près de 10 euros cette année. Mais pour l'heure, le marché doit surtout attendre que les bois produisent.

La sécheresse ne touche d'ailleurs pas toutes les espèces de la même manière. Damien Duverger cite notamment le sparassis crispa, également appelé sparassis crépu, que l'on trouve exclusivement au pied des pins et qui semble peu affecté par les étés caniculaires, bien que le mycologue amateur les trouve moins nombreux et plus petits que l'an passé.

D'autant que les espèces ne sont pas réparties de la même façon selon les sols. Certaines apprécient les terrains calcaires, d'autres ceux qui sont acides. Pour la morille, par exemple, *« si vous n'êtes pas sur un sol calcaire, elle ne sortira pas »*. Il suffit qu'un seul élément manque pour empêcher la fructification.

Le réchauffement climatique pourrait par ailleurs contribuer à modifier progressivement la répartition géographique de certaines espèces. Damien Duverger cite le cas de l'amanite des Césars, traditionnellement associée aux régions méditerranéennes et que l'on retrouve désormais plus au nord. *« Les spores des champignons voyagent énormément »*. Certaines sont capables de parcourir des distances considérables. *« C'est facile de faire du mycélium de champignon, mais le faire fructifier, c'est le problème »*. Une phrase qui résume bien l'incertitude qui pèse aujourd'hui sur la saison.

Trois semaines pour sauver la saison ?

Le calendrier est désormais serré. Une pluie significative pourrait permettre une reprise, mais il faudrait ensuite que les températures restent suffisamment clémentes. Damien Duverger espère ainsi *« de l'eau et trois ou quatre semaines avant les premières gelées »*. Sans cette fenêtre, la saison pourrait s'arrêter avant même d'avoir véritablement commencé.

Cette évolution du calendrier n'est pas totalement nouvelle. Une coupure estivale entre la mi-juillet et la mi-septembre existe traditionnellement pour de nombreuses espèces. Mais Damien Duverger constate que cette période est aujourd'hui plus marquée. Il se souvient néanmoins de quelques exceptions spectaculaires, comme le 3 août 2011, marqué selon lui par *« une poussée de cèpes extraordinaire »*. La météo peut donc toujours réserver des surprises. Mais le passionné observe surtout une évolution : les épisodes pluvieux réguliers semblent laisser davantage place aux orages et aux extrêmes.

ABP

Cueillir sans abîmer

Cueillir des champignons demande quelques précautions, particulièrement cette année où les sous-bois ont souffert de la sécheresse. Damien Duverger livre ses conseils pour préserver la forêt et éviter les erreurs d'identification.

Dans ces conditions particulières, inutile de multiplier les sorties et de retourner les sous-bois à la recherche d'un hypothétique cèpe. *« Cette année, la biodiversité est fragile. Ça ne sert à rien de courir dans la forêt »*. Le conseil de Damien Duverger est plutôt de ralentir. Marcher doucement. Observer. Regarder au niveau du sol, notamment dans les mousses et les zones où l'eau a pu s'accumuler. Après une forte pluie, les ruptures de pente et les endroits où l'eau s'est concentrée pourraient devenir des secteurs intéressants.

Et surtout, respecter le milieu. Pas question de retourner le sol avec un râteau pour trouver des girolles. Pas question non plus de donner un coup de pied dans un champignon que l'on ne souhaite pas ramasser. *« Ils sont importants pour la croissance des arbres, pour le sol. Par exemple, sans mycélium de champignon, pas d'orchidée »*. Le cueilleur doit aussi repartir avec ses déchets, mégots compris. Une évidence pour le passionné, qui rappelle que la forêt n'est pas un simple garde-manger.

Reste enfin la question essentielle : que faire lorsqu'un champignon est ramassé ? En cas de doute, surtout ne pas jouer avec le risque. Damien Duverger recommande de faire identifier les espèces par un spécialiste, une société mycologique ou, lorsqu'il est compétent, un pharmacien.

Quant aux applications censées reconnaître les champignons grâce à une photographie, le mycologue amateur est catégorique : *« C'est une catastrophe ! »*. Une identification sérieuse nécessite d'observer le champignon sous tous ses angles, de le sentir et parfois même d'examiner sa chair. Le champignon doit donc être conservé entier, avec la base du pied, et présenté avec une vue du dessus et du dessous. Une coupe peut également permettre d'observer la chair. *« On ne coupe jamais un champignon avant identification »*.

Car derrière la chasse au cèpe et le plaisir de remplir son panier, c'est tout un écosystème qui se joue. Cette année plus que jamais, la forêt rappelle que ses habitants les plus discrets dépendent eux aussi des bouleversements du climat.



AdobeStock

Pas question de retourner le sol avec un râteau pour trouver des champignons.